

22

BILAN SOCIAL 2022

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

EDITO

QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉ

1. EMPLOIS & EFFECTIFS

- Une légère hausse des effectifs budgétaires
- La DASCO, première direction de la collectivité parisienne en matière d'effectifs
- Un nombre de départs en retraite en légère hausse
- Une féminisation des effectifs toujours très forte
- Un âge moyen des agents titulaires en légère hausse
- Des spécificités renforcées par les agents contractuels sur emplois permanents
- Zoom sur le plan de déprécarisation

2. RÉMUNÉRATION

- Évolution globale de la masse salariale de la DASCO
- La ventilation de la masse salariale globalement invariante
- Une rémunération brute moyenne en progression
- Les nouvelles bonifications indiciaires
- Zoom sur les primes catégorielles

3. PERSONNELS VACATAIRES

- Une baisse du nombre de vacataires
- La dépense en vacation
- Nombre d'agents par nombre d'heures effectuées en 2021 et 2022
- La pyramide des âges
- La ventilation des dépenses de vacations
- Zoom sur la formation des vacataires

4. ORGANISATION HUMAINE

- Une concentration des effectifs dans les établissements
- Les effectifs des services centraux et des CASPE
- Un partage des missions de conception et de pilotage
- Une prépondérance des agents de catégorie C

5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Une légère diminution des accidents de travail et des accidents de trajet
- L'organisation de la prévention des risques à la DASCO
- Dépenses liées à l'amélioration des conditions de travail

6. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Une augmentation des demandes de temps partiel
- Une augmentation des agents en mi-temps thérapeutique (MTT)
- Un taux d'absence en augmentation par rapport à 2021
- Les congés bonifiés
- Zoom sur les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

7. CARRIÈRE DES AGENTS

- Une baisse des recrutements directs en 2022
- Des évolutions de carrière favorisées au sein des corps monodirectionnels
- Une forte évolution des avancements d'échelon
- Zoom sur la refonte des contrats SCAP

8. RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Un dialogue social régulier riche en échanges
- 5 instances présidées par l'Adjoint en charge des affaires scolaires
- 14 grèves comptabilisées

9. FORMATION, MOBILITE ET RECONVERSION PROFESSIONNELLE DES AGENTS

- Une offre de formation en augmentation au service de la professionnalisation des agents
- Échantillon des formations les plus suivies par corps
- Répartition des stagiaires par sexe
- Accès à la formation : taux d'accès par corps et nombre de jours de formation
- Mobilité
- Reconversion professionnelle

10. POLITIQUE DISCIPLINAIRE

- Une politique disciplinaire soumise au respect d'un cadre strict
- Une légère augmentation des suspensions par rapport à 2021
- Enquêtes administratives

DONNÉES DÉTAILLÉES

BILAN SOCIAL 2022

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

EDITO

Le bilan social met en perspective les données clés de l'activité de la Direction qui illustrent, dans leur composante RH, les politiques publiques déployées par la DASCO. En plus des principales thématiques RH qui sont classiquement passées en revue (les emplois et effectifs, la rémunération, les personnels vacataires, l'organisation humaine, l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail, la carrière des agents, les relations professionnelles, la politique disciplinaire), la DASCO a fait le choix de mettre en avant les données relatives à la mobilité et la reconversion professionnelle des agent.es.

Par ailleurs, des zooms viennent mettre l'accent sur certaines actions caractéristiques de l'année 2022 pour donner à voir les sujets d'actualité, les valoriser et faire pleinement état de ce qui a été fait cette année par les équipes.

BILAN SOCIAL 2022

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉ

LES EFFECTIFS

107 911	élèves scolarisés dans les établissements scolaires du 1er degré dont 41 746 en école maternelle, 66 165 en école élémentaire
815	écoliers scolarisés dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS)
53 460	élèves scolarisés dans les établissements secondaires en collèges
841	collégiens scolarisés dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS)
23 000 000	repas servis dans les cantines
90%	des enfants scolarisés participent aux activités périscolaires

LES ÉTABLISSEMENTS

283	écoles maternelles
281	écoles élémentaires
74	écoles polyvalentes
114	collèges publics
12	lycées municipaux
1	lycée municipal pour adultes

EMPLOIS & EFFECTIFS

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes A1 à B1

10 287,5 Nombre d'ETP au Budget Supplémentaire 2022

10 664 Effectifs de la DASCO en agents titulaires (7 872) et contractuels (2 792) sur des emplois permanents

20,70% Part de la DASCO dans les effectifs de la Ville de Paris

78,50% Taux de féminisation des effectifs titulaires et contractuels de la DASCO

Une légère hausse des effectifs budgétaires

Après une phase de stabilité, les effectifs budgétaires de la DASCO sont en augmentation de 1,9% par rapport à 2021. Cette hausse est la contrepartie de la volonté politique de résorption de l'emploi précaire : 278 postes ont été créés au titre du BS 2022 soit 162 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive, 91 postes d'agents techniques des écoles dont 50 ATE spécialité gardien et 25 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes.

278

Postes liés à la
résorption de
l'emploi précaire

Ce programme de déprécarisation se déploie sur plusieurs années.

La DASCO, première direction de la collectivité parisienne en matière d'effectifs

Avec 10 664 agents (7 872 titulaires et 2 792 contractuels) représentant 9 627,5 ETP au 31 décembre 2022, la DASCO est la première direction de la collectivité parisienne en termes d'effectif et rassemble à elle seule 20,7% des agents parisiens.

Les effectifs réels sont en légère baisse par rapport à 2021, où ils étaient au 31 décembre de 9 744 agents soit un différentiel de 116 agents.

1 631 agents ont rejoint la DASCO, soit une baisse de 8,1% par rapport à 2021 marquée par 1 775 arrivées.

En 2022, 89,3% de ces mouvements (1 456), sont des recrutements et 10,7% (175) des retours d'absences.

1 721 agents ont quitté la DASCO soit une baisse de 15,2% en comparaison avec 2021 (2 030).

Les fins de contrat, représentent 20,6% des départs ; elles diminuent de 37,5%, passant de 1 299 départs en 2021 à 945 en 2022.

À contrario, les départs pour congés parentaux, et convenances personnelles augmentent de 32,9% (soit 50 agents de plus qu'en 2021).

87,2% des agents qui partent sont des femmes et 53,6% d'entre eux sont des agents techniques des écoles.

15,7%

Des départs sont
liés à des départs à
la retraite

Un nombre de départs en retraite en légère hausse : +5,04%

Au global, 271 agents sont partis à la retraite en 2022 contre 258 en 2021 soit une hausse de 5,04%.

17,3% de ces départs à la retraite sont liés à l'invalidité ou à l'atteinte de la limite d'âge.

Ces départs touchent particulièrement les corps spécifiques à la DASCO soit les agents techniques des écoles (26,9% des départs), les adjoints d'animation (20,7%), les agents spécialisés des écoles maternelles (17,7%) et les agents techniques des établissements d'enseignement (7,4%).

Une féminisation des effectifs toujours très forte

Le taux de féminisation de la DASCO au 31 décembre 2022 est de 78,5% (contre 78,2% en 2021).

Ce taux s'explique principalement par la très forte féminisation des ATE et ASEM (respectivement 90,9% et 99,4% sont des femmes).

La féminisation des effectifs contractuels est plus forte que celle des effectifs titulaires (87,5%), taux en augmentation par rapport à 2021 (86,8%).

16,2 %

Part des effectifs féminins de la DASCO dans les effectifs Ville.

Les effectifs féminins de la DASCO représentent 29,4% des effectifs féminins de la Ville et 16,2% des effectifs globaux, tandis que la part masculine de la DASCO représente 9,4 % des effectifs masculins de la Ville et seulement 4,5 % des effectifs globaux.

La DASCO participe ainsi pleinement au maintien du taux de féminisation de la Ville de Paris qui s'élève à 55,3%.

Un âge moyen des personnels en légère hausse

L'âge moyen des personnels de la DASCO est de 48 ans et 3 mois en 2022 et 48 ans en 2021. Il ne cesse de progresser depuis plusieurs années

et reste un peu supérieur à celui des agents de la Ville qui s'élève à 47 ans et 6 mois en 2022 et 47 ans et 4 mois en 2021.

L'âge moyen des personnels titulaires est légèrement supérieur à celui des contractuels avec respectivement 48,5 ans et 48 ans sur l'année 2022 et 48,2 ans et 47,6 ans sur l'année 2021.

48 ans et 5 mois

Âge moyen des agents titulaires de la DASCO

Cette hausse de l'âge moyen se traduit par une pyramide des âges dont la proportion des agents de plus de 45 ans est majoritaire et évolue constamment (1 point de plus en 2022). Ainsi on constate que :

- 15,1 % des agents titulaires ont 60 ans ou plus, contre 14,5 % en 2021.
- 65,8 % des agents titulaires ont 45 ans ou plus contre 64,8% en 2021)
- 3,8 % des agents titulaires ont moins de 30 ans, contre 4,3 % en 2021).

La spécificité des agents contractuels sur emplois permanents

Au titre de 2022, 2 792 agents ont été employés à la DASCO comme contractuels sur emplois permanents, (faible baisse de 1,13% par rapport à 2021 soit 32 agents). Ces agents représentent 47,8% du contingent des agents non titulaires sur emploi permanents de la collectivité parisienne.

Le recours à des agents contractuels à temps incomplet est rendu nécessaire pour assurer la composition des équipes d'animation dont la taille varie au cours d'une même journée selon les temps d'accueil et leur taux de fréquentation. Il est aussi rendu nécessaire pour renforcer les équipes en charge de l'entretien des écoles.

La répartition par catégorie des agents contractuels contribue à la prédominance des agents de catégorie C dans les effectifs permanents de la DASCO. Cette catégorie représente en effet 93,4% des agents non titulaires (93,1 % en 2021).

Le taux de féminisation est, également élevé pour les agents non titulaires, puisque 87,2% d'entre eux sont des femmes (86,8% en 2021).

47,8%

Des agents non titulaires sur emplois permanents de la Ville de Paris sont affectés à la DASCO

Ceci s'explique par la nature des corps sur lesquels les agents sont recrutés. Les AAAS, les agents techniques des écoles et les agents spécialisés des écoles maternelles prédominent et représentent respectivement 34,7%, 44,2% et 11,8% des contractuels,

90,7% des agents contractuels sont employés au sein des établissements du 1^{er} degré et collèges (soit 2 533 agents), les 9,3% restants (soit 259 agents) ont des fonctions dans le lycée municipal d'adultes ou bien dans les services centraux de la DASCO.

26,2%

Des agents sur emplois permanents de la DASCO sont contractuels

ZOOM SUR ...

...Le plan de déprécarisation du service des cours municipaux pour adultes (SCAP)...

La première vague de déprécarisation des formateurs vacataires du SCAP a été engagée en 2022. Trois critères ont été retenus pour effectuer la sélection des agents : l'ancienneté (6 ans d'ancienneté minimum, date d'entrée au SCAP), la pérennité de l'offre de formation et la manière de servir. Dans ce cadre, la DASCO a reçu 101 agents en entretien. Lors de ces entretiens, ont été présenté le dispositif de contractualisation: un contrat à temps non-complet et à durée déterminée de 3 ans reconductibles, la répartition du temps de travail (entre heures d'enseignement' et autres activités pédagogiques) ainsi que la rémunération nette et ce conformément aux clauses de la délibération de décembre 2021. À l'issue de ces entretiens, le service des ressources humaines de la direction des affaires scolaires a examiné chaque situation afin de garantir dans tous les cas le maintien de la rémunération des agents en comparant la rémunération horaire perçue en 2022 à celle projetée dans le cadre du contrat (rémunération en fonction de l'ancienneté et du niveau de diplôme). Suite à ces entretiens 65 agents ont accepté la contractualisation et 20 ont refusé.

Précisions sur les contrats signés :

- 65 contrats signés (date d'effet au 01/09/2023) ;
- Quotité moyenne de travail proposée : 29,2% d'un temps plein ;
- 34 agents ont bénéficié d'une augmentation de leur rémunération horaire
- 31 agent ont obtenu le maintien de la rémunération en comparaison à leur rémunération 2022 en tant que vacataire ;
- 3 agents se sont rétractés après avoir reçu leur contrat ;
- 2 agents n'ont pas donné suite après entretien ;
- 16 autres situations (déjà titulaires d'une autre administration, titre de séjour ne permettant pas de signer un contrat de 3 ans, départ à la retraite imminent).

Les contrats sont entrés en vigueur en septembre 2023. Cette vague de déprécarisation sera suivie d'une deuxième vague en septembre 2024.

RÉMUNÉRATION & COTISATIONS SOCIALES

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes D1 à D7

487,6 M€ Masse salariale globale de la DASCO

29 521 € Rémunération brute moyenne annuelle des agents permanents

27,6 % Part de cotisations patronales

68 M€ Dépenses en vacation, dont 72% liées aux activités périscolaires et extrascolaires

Évolution globale de la masse salariale de la DASCO

En 2022, la masse salariale de la DASCO a progressé de 2,84 millions d'euros soit une augmentation de 0,6% par rapport à 2021. Cette augmentation est liée à la progression de la rémunération principale des personnels permanents.

La masse salariale de la DASCO représente 19,17% de la masse salariale globale de la collectivité parisienne.

2 842 588 €

Augmentation de la masse salariale de la DASCO

Le principal poste d'augmentation concerne la rémunération principale des personnels permanents dont la progression s'élève à 2,3 M€ par rapport à 2021 soit 1% de plus.

Cette augmentation de la masse salariale s'explique par la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 soit +3,5 % (+5,3 M€), le relèvement de l'indice minimum dans la fonction publique porté à l'indice majoré 352 au lieu de l'indice majoré 343 suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} mai 2022 (près de 1M€) ainsi que la revalorisation des grilles de catégorie C correspondant à un total de 20,8 M€ pour l'ensemble de la collectivité soit un coût rapporté aux effectifs de la DASCO estimé à 5,9 M€.

Par ailleurs, les mesures de revalorisation contribuent à la hausse de la masse salariale des personnels permanents ; il s'agit notamment de la fixation des nouveaux taux de ratios promus

promouvables adoptés fin 2020 et en augmentation sur la période de 2021 à 2023.

966

Avancements de grade au choix

Ainsi, en 2022, 966 agents ont été promus au choix, dont 823 agents de catégorie C, 86 agents de catégorie B et 57 agents de catégorie A.

Le nombre de promotions prononcées est inférieur de 10% par rapport à celui de l'année précédente du fait d'une diminution du nombre d'agents remplissant les conditions de promouvabilité (1071 promus), il reste tout de même élevé dans la mesure où il est en hausse de 56% par rapport à l'année 2018 où le nombre d'agents promus s'élevait à 618. Ces taux de ratios promus-promouvables retenus pour la période de 2021 à 2023 sont en nette augmentation et traduisent la volonté de la collectivité de poursuivre l'effort d'amélioration du déroulement de carrière des agents.

79%

des promus sont des femmes

L'amélioration des ratios promus-promouvables a favorisé principalement les agents de catégorie C, ces taux sont passés à 45 % en 2021 et 2022. Ils étaient précédemment de 40 % pour l'accès au 2^{ème} grade et de 30 % pour l'accès au 3^{ème} grade.

Un effort plus important a été porté en faveur des agents spécialisés des écoles maternelles et les agents techniques des écoles. Pour ces

corps, les taux ont été portés à 60 % en 2021 et 65 % en 2022 contre 50 % en 2020.

Par ailleurs, parmi les 966 agents promus, 849 sont des femmes soit 79% des promus en raison de l'attention portée aux corps majoritairement féminins.

Pour la catégorie B, le taux minimum garanti d'accès au 2ème grade a été porté à 40% en 2021 et 2022 contre 30% en 2020. Le taux est identique pour l'accès au dernier grade, 40 % en 2021 et 2022, contre 30 % en 2020.

Une augmentation plus importante a été retenue en faveur des techniciens des services opérationnels fortement impactés par la crise sanitaire pour lesquels le taux a été porté à 45% en 2021 et 2022 pour l'accès au 2^{ème} et au 3^{ème} grade.

Ces progressions de carrière ont eu un impact immédiat sur la rémunération des agents et en particulier celle des agents de catégorie C : adjoints spécialisés des écoles maternelles (228 promotions), adjoints techniques des écoles (172 promotions), adjoints d'animation et d'action sportive (309 promotions) ; adjoints techniques des établissements d'enseignement (83 promotions).

Par ailleurs, 6 228 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon contre 4 872 agents en 2021 soit 28% de plus.

27,6%

Part des cotisations patronales pour un montant de 134 749 125 en 2022, en hausse de 0,7%.

Le montant des cotisations employeurs est en hausse de 2,2M€ (+2%) pour les personnels permanents en raison de la revalorisation du

point d'indice au 1er juillet 2022 (+3,5 %), du relèvement de l'indice minimum dans la fonction publique suite à l'augmentation du SMIC au 1er mai 2022 et de la revalorisation des grilles de catégorie C.

Par ailleurs, le montant des cotisations employeurs a diminué de 1,1M€ (-4%) pour les personnels vacataires inférieurs au mi-temps dont le nombre d'agents est passé de 9 953 à 9 461 entre 2021 et 2022 soit une baisse de l'effectif de 4,9%

La ventilation de la masse salariale globalement invariante

On peut noter que depuis 2017, la ventilation de la masse salariale entre chacune des filières demeure stable, ne dégageant aucune évolution tendancielle.

Elle est logiquement marquée par la prépondérance des filières techniques et d'animation qui représentent à elles seules 68% des effectifs de la direction. Ces filières étant à 88% composées d'agents de catégorie C, cela explique que la part de ces filières dans la rémunération globale des agents sur emplois permanents de la Direction soit limitée à 49%.

Une rémunération brute moyenne en progression

La rémunération annuelle brute moyenne des agents permanents en équivalent temps plein est passée de 28 412€ en 2021 à 29 521€ en 2022.

Ce salaire moyen reste inférieur au salaire moyen de la collectivité parisienne, ce qui s'explique par la répartition par catégorie des agents de la Direction.

Il semble également important de noter que la proportion d'agents ayant un salaire inférieur à

26 000€ annuel diminue tendancielleme nt en passant de 49,9% en 2021 à 38,9% en 2022.

La rémunération annuelle brute médiane des agents permanents en équivalent temps plein a connu également une augmentation, passant de 26 016€ en 2021 à 27 269€ en 2022.

dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPPV) et dans des zones d'éducation prioritaires (ZEP).

Les nouvelles bonifications indiciaires (NBI)

Le nombre de bénéficiaires de la NBI diminue avec une baisse de 3,3% soit 2 466 agents en 2022 contre 2 549 agents en 2021.

Les agents occupant les fonctions tels que les adjoints aux responsables de l'action éducative, les responsables des centres de loisirs, les responsables éducatifs Ville ainsi que les coordonnateurs actions collégiens et percevant à ce titre la NBI liée à l'action éducative représentent près de 51% des bénéficiaires de ce complément de rémunération et 28% concernent des agents exerçant des fonctions

ZOOM SUR ...

...Les primes catégorielles...

Dans le cadre de la campagne de primes de fin d'année 2022, un effort particulier de la Direction a été réalisé en faveur des 125 gestionnaires de ressources humaines de la DASCO (UGD et SGD). Les agents de catégorie B ou C faisant fonction de chargés de coordination, ont également bénéficié d'une attribution complémentaire, de même que les chargés d'équipement en CASPE. L'ensemble des adjoints d'animation nommés REV suppléants ont eux aussi bénéficié d'une gratification complémentaire.

Personnels Vacataires

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes C1 à C14

13 448 Personnels mobilisés en 2022 pour effectuer des vacations, dont 2 437 agents permanents par ailleurs

5,7 Millions d'heures de vacations réalisées en 2022

9 461 Personnels recrutés en vacation dont le temps de travail a été inférieur au mi-temps

1 550 Personnels recrutés en vacation dont le temps de travail a été supérieur ou égal au mi-temps

Une baisse du nombre de vacataires

Le recours à la vacation résulte de plusieurs facteurs : temps périscolaires, accompagnement des enfants à besoin éducatif particulier, remplacement des agents absents.

Si l'on comptabilise chaque agent ayant touché une rémunération en vacation au titre de 2022, la DASCO a rémunéré 13 448 collaborateurs en vacation : 11 011 d'entre eux sont vacataires (81,88%) et 2 437 (18,12%) sont des agents permanents effectuant des vacations en sus de leurs missions principales.

Si l'on exclut les agents titulaires par ailleurs du périmètre, le nombre de vacataires a diminué de 4,5% et est passé de 11 527 à 11 011.

85,9% d'entre eux ont un temps de travail inférieur à 910 heures, seuil fixé comme règle de gestion pour l'acquisition de droits sociaux étendus par la DRH. Ce taux est en baisse par rapport à 2021 (-4,9%).

Le nombre d'agents permanents ayant effectué des missions de vacations s'élève quant à lui à 2 437 agents, en hausse de 5% par rapport à l'année 2021 (+117 agents).

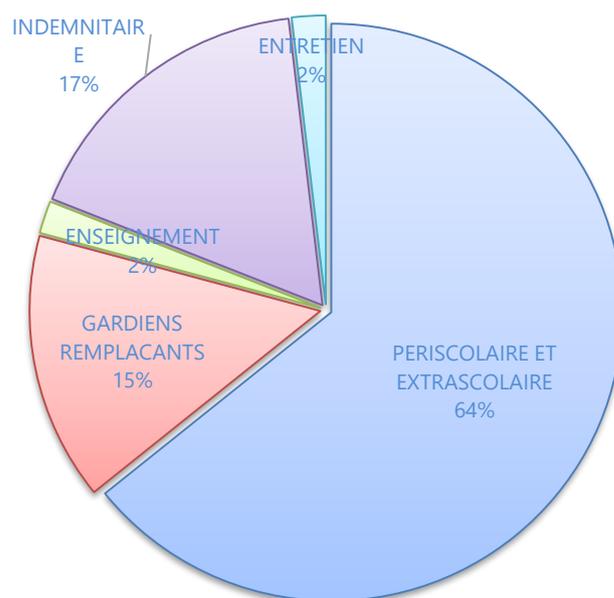
La dépense en vacation

Plus de 5,7 millions d'heures de vacation sont effectuées par l'ensemble des agents (permanents et vacataires) en 2022.

Le volume horaire des vacations liées aux activités périscolaires et extrascolaires (annexe C4) représente 64% du volume horaire total. L'activité des gardiens d'école constitue près de 15% du volume horaire total. Les indemnités versées aux directeurs d'écoles forment 17% du volume horaire global. Enfin, les cours

municipaux d'adultes représentent un volume horaire de près de 2% du volume horaire global des vacations (hors indemnités versées aux gardiens du fait de l'organisation de cours SCAP dans les écoles).

Répartition du volume d'heures par secteur d'activités



Nombre d'agents par nombre d'heures effectuées en 2021 et 2022

Le nombre de vacataires a diminué de 4,5% tandis que le nombre d'heures moyen effectuées par les vacataires a, pour sa part, diminué de 1,7%. En effet, il est passé de 414 à 403 heures annuelles, ce qui représente 34h mensuelles en moyenne (contre 35 heures en 2021).

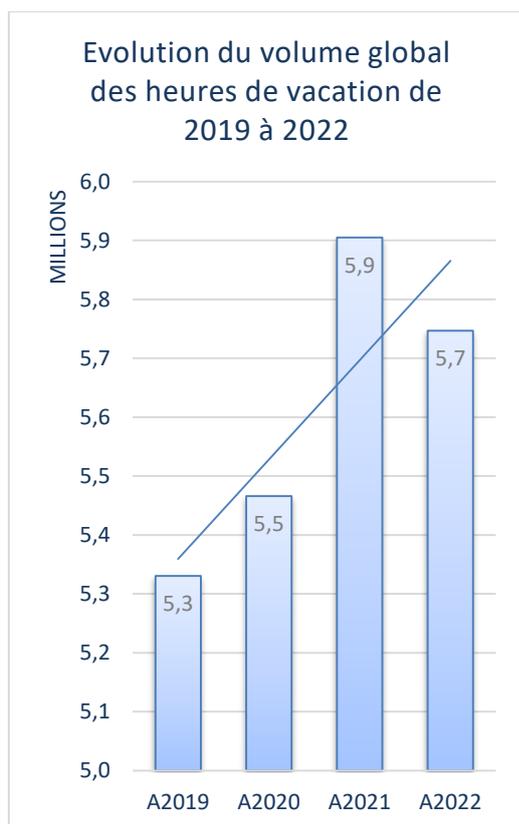
2 221 vacataires, soit près de 17%, cumulent moins de 34h sur l'année. Ce taux était quasiment identique en 2021.

La pyramide des âges

De même qu'en 2021, 57,4% des agents vacataires ont moins de 30 ans en 2022. L'âge moyen des vacataires est stable, passant de 32 ans et 1 mois à 32 ans et 2 mois entre 2021 et 2022. Il en est de même pour l'âge médian qui demeure à 26 ans en 2022. Par ailleurs, le taux de féminisation des agents vacataires est également identique, il est de 66% en 2021 et 2022.

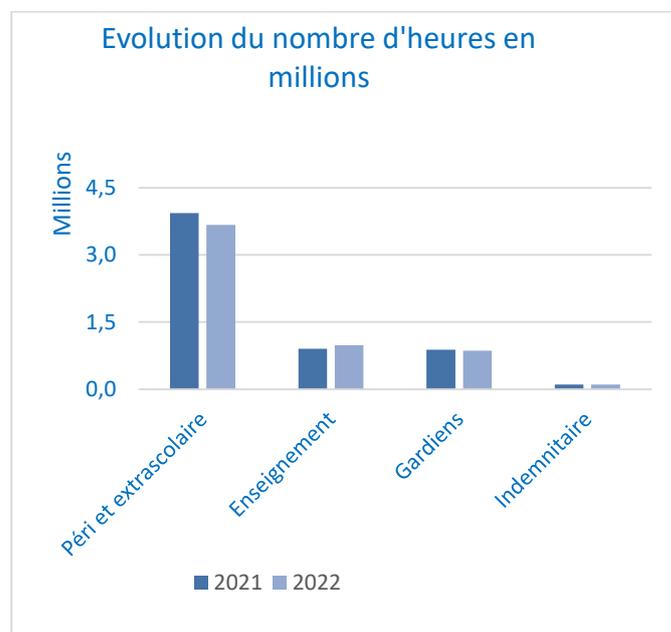
L'évolution du nombre d'heures et des dépenses de vacation

Les dépenses 2022 en vacation (hors cotisations patronales) se sont élevées à 68 millions d'euros en légère baisse de 0,1 % par rapport à l'année 2021.



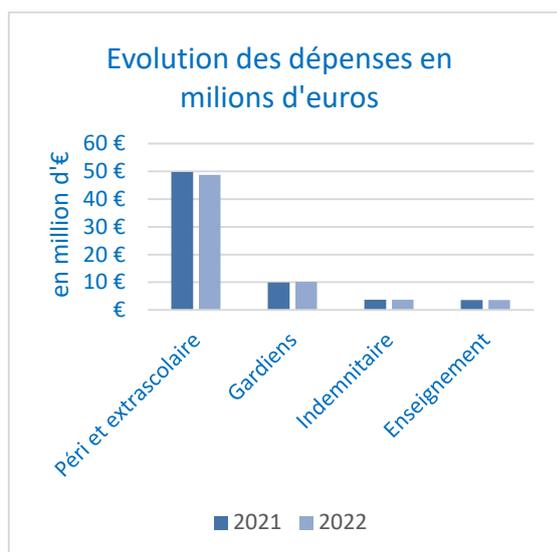
Évolution des principales dépenses de vacations en volume d'heures par secteur d'activités

Secteurs d'activités	2021	2022	Évolution 2022 / 2021
Péri et extrascolaire	3 933 411 h	3 672 278 h	-6,6%
Enseignement	903 724 h	979 697 h	8,4%
Gardiens	880 484 h	857 839 h	-2,6%
Indemnitaires	103 413 h	103 417 h	0,0%
TOTAL	5 821 033 h	5 613 230 h	-3,6%



Évolution des principales dépenses de vacations en montant par secteur d'activités

Secteurs d'activités	2021	2022	Évolution 2022/2021
Péri et extrascolaire	49 752 853 €	48 733 372 €	-2,0%
Gardiens	9 951 218 €	10 195 397 €	2,5%
Indemnitaires	3 694 954 €	3 684 861 €	-0,3%
Enseignement	3 557 144 €	3 581 902 €	0,7%
TOTAL	66 956 170 €	66 195 532 €	-1,1%



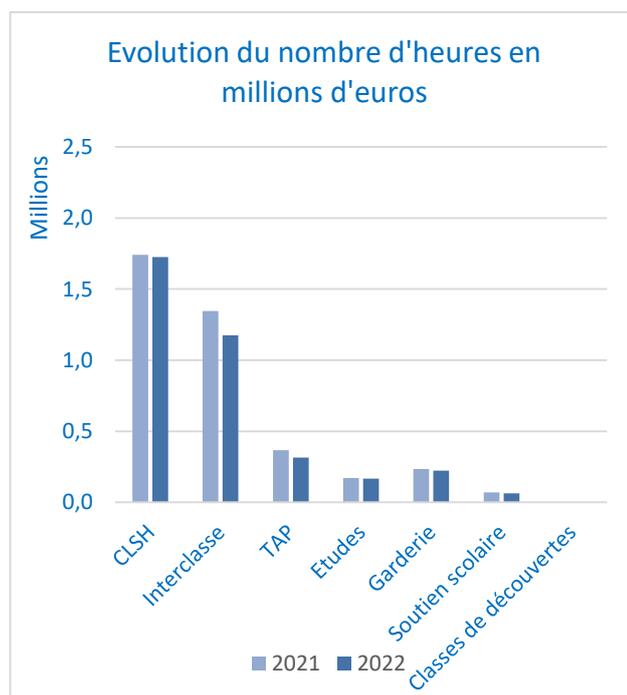
Le volume d'heures totales des principales activités de vacances en 2022 est en diminution de 3,6% par rapport à l'année précédente, la baisse de la dépense est moins élevée soit -1,1% en raison de l'augmentation des taux horaires de vacation sous l'effet de l'évolution du SMIC horaire en hausse de 5,5% sur la période.

Par ailleurs, cette baisse s'explique notamment par le plan de résorption de l'emploi précaire initiée en 2022 avec la création dans le cadre du BS de 162 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive, 50 postes d'agents techniques des écoles spécialité gardien et 25 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes.

Évolution des dépenses liées aux activités péri et extrascolaires en nombre d'heures

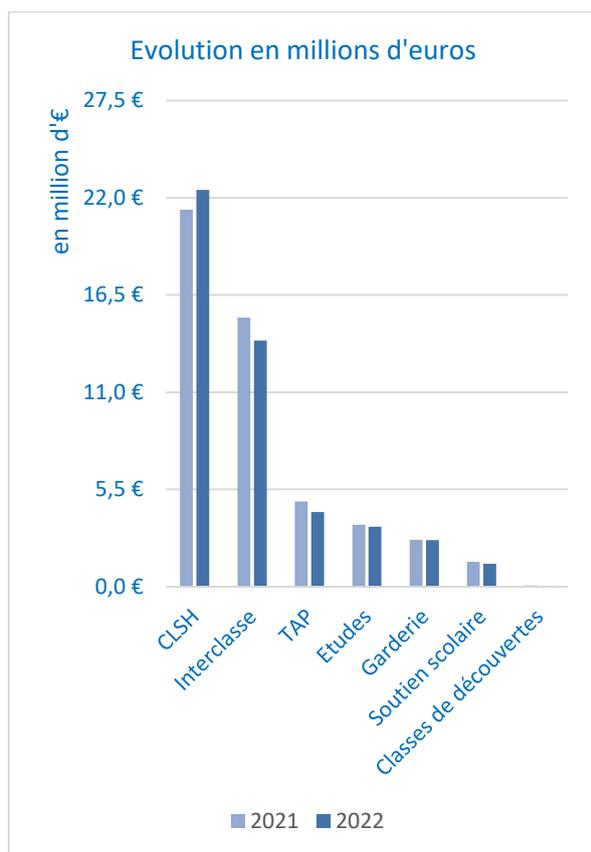
Les dépenses relatives aux activités péri et extrascolaires sont en baisse de 2,1% tandis que le volume d'heures effectuées diminue de 6,6%.

Activités	2021	2022	Évolution 2022/ 2021
CLSH	1 742 293	1 726 674	-0,9%
Interclasse	1 345 874	1 175 376	-12,7%
TAP	365 510	315 092	-13,8%
Études	171 889	165 863	-3,5%
Garderie	234 887	222 555	-5,3%
Soutien scolaire	68 967	63 744	-7,6%
Classes de découvertes	2 372	1 610	-32,1%
TOTAL	3 931 791	3 670 913	-6,6%



Évolution des dépenses liées aux activités péri et extrascolaires

Activités	2021	2022	Évolution 2022/ 2021
CLSH	21 330 022 €	22 440 813 €	5,2%
Interclasse	15 225 141 €	13 931 269 €	-8,5%
TAP	4 819 686 €	4 213 141 €	-12,6%
Études	3 508 302 €	3 385 314 €	-3,5%
Garderie	2 656 391 €	2 637 859 €	-0,7%
Soutien scolaire	1 407 607 €	1 301 008 €	-7,6%
Classes de découvertes	61 703 €	55 658 €	-9,8%
TOTAL	49 008 851 €	47 965 064 €	-2,1%

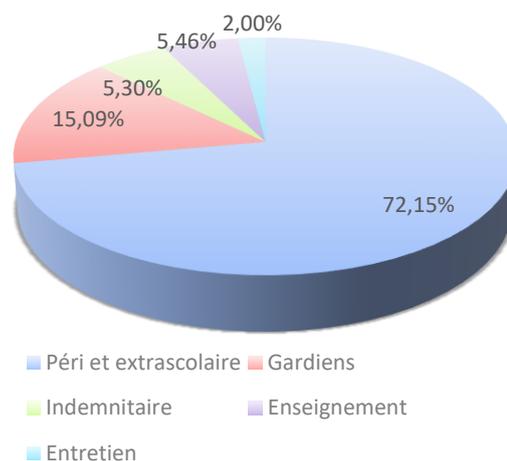


La ventilation des dépenses de vacances

Les dépenses 2022 en vacation (hors cotisations patronales) se sont élevées à 68 millions d'euros en légère baisse de 0,1 % par rapport à l'année 2021.

Au titre de 2022, la dépense en vacation est ainsi ventilée :

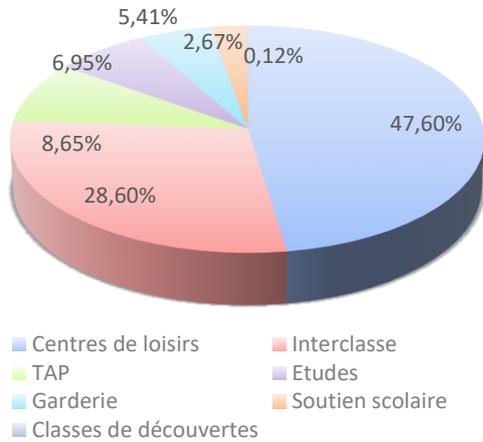
- Péri et extrascolaire 72,15%
- Gardiens 15,09%
- Indemnitaire 5,30%
- Enseignement 5,46%
- Entretien 2,00%



Les dépenses liées au péri et à l'extrascolaire sont en diminution de 2% tandis que celles des gardiens sont en augmentation de 2,5% par rapport à 2021.

La principale enveloppe, qui est dédiée au péri et à l'extrascolaire et représente 48 733 372€ se répartit ainsi :

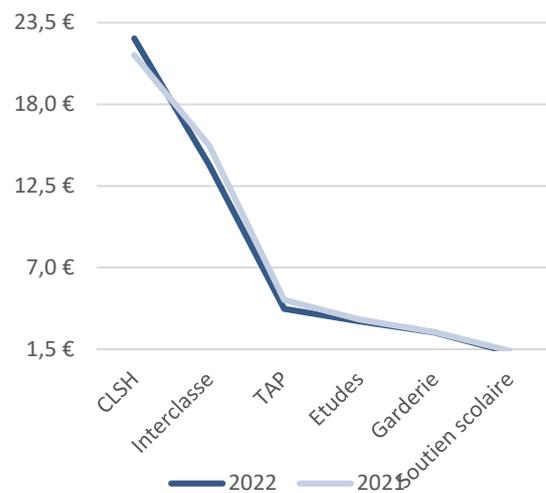
- Centres de loisirs 47,60%
- Interclasse 28,60%
- Temps d'activités périscolaires 8,65%
- Étude 6,95%
- Garderie 5,41%
- Soutien scolaire 2,67%
- Classe de découverte 0,12%



La structure de la ventilation du recours à la vacation pour les principaux temps d'activité reste proportionnellement assez stable, même si l'interclasse et les TAP perdent quelques points au profit notamment des centres de loisirs dont la part de la dépense est passée de 43% à 47,6% de 2021 à 2022.

Le domaine extrascolaire augmente de 5,2% (+1,1M€) tandis que les dépenses liées au temps périscolaire (hors mercredi) sont en nette diminution sur l'ensemble des activités :

- l'interclasse en baisse de 8,5% (-1,3 M€)
- les TAP de 12,6% (-0,6M€)
- l'étude de 3,5% (-0,1M€)
- le soutien scolaire de 7,6% (-0,1M€).

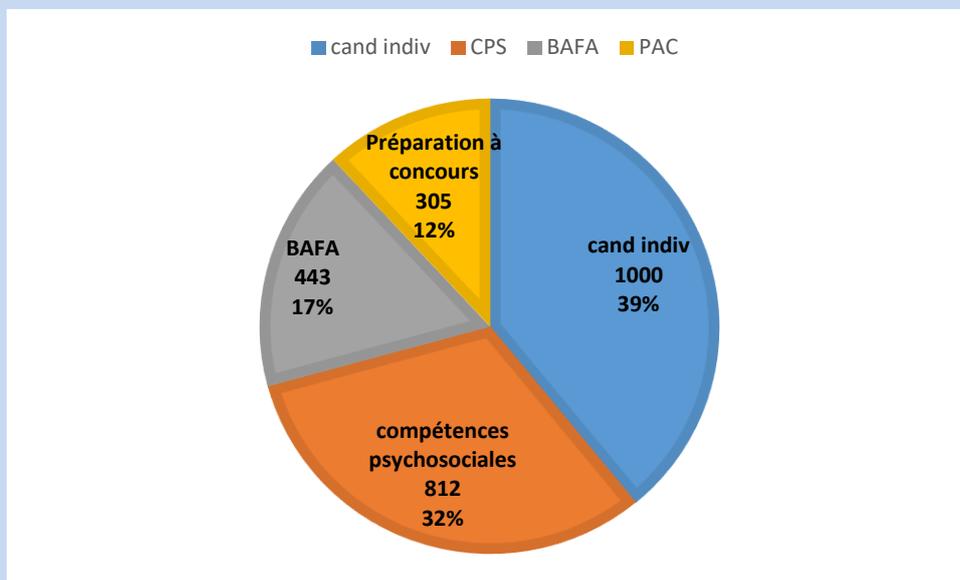


ZOOM SUR ... **...La formation des vacataires...**

En 2022 1 300 agents vacataires ont suivi au moins une formation. Certains en ayant suivi plusieurs, cela représente au total 2 560 formations suivies en 2022 sur un total de 23 265, soit 11% des formations DASCO.

Les thématiques auxquelles les vacataires s'inscrivent à titre individuel portent essentiellement sur l'éducation inclusive, la connaissance et le bien-être de l'enfant ainsi que sur les projets pédagogiques et la méthodologie.

Répartition du nombre de stagiaires selon les types de formations :



Organisation humaine

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes D1 à D6

81,02% Des effectifs de la DASCO sont affectés sur les établissements du 1^{er} degré

1 020 Agents titulaires et contractuels affectés au sein des services centraux de la DASCO, des services déconcentrés des CASPE et des centres de ressources

72,63% Des agents de catégorie B de la DASCO sont animateurs des administrations parisiennes

Une concentration des effectifs dans les établissements

La DASCO développe un ambitieux projet éducatif mis en œuvre dans l'ensemble des établissements scolaires publics de la collectivité parisienne.

Elle conçoit, pilote et met en œuvre l'organisation des temps périscolaire et extrascolaire, ainsi que de nombreuses actions sur les temps scolaires et de multiples autres activités, comme les cours d'adultes de Paris. Elle assure également l'entretien, la construction et la restructuration du patrimoine immobilier dédié à l'échelle parisienne.

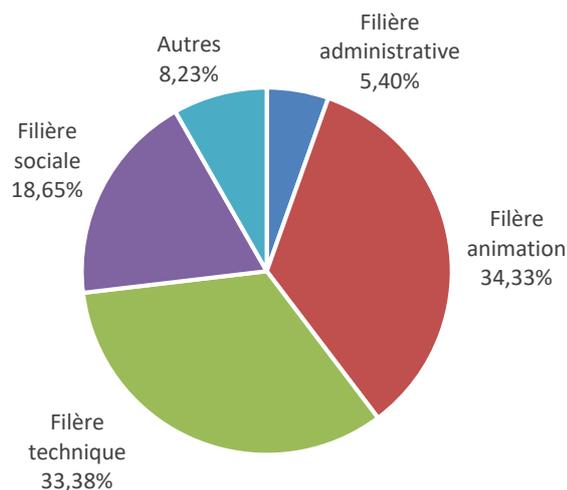
93%

Des effectifs de la DASCO font partie des corps monodirectionnels

Aujourd'hui, la sous-direction de la politique éducative (SDPE), la sous-direction des établissements scolaires (SDES), le service de la restauration scolaire (SRS) et la sous-direction des ressources (SDR) accompagnent quotidiennement les CASPE qui elles-mêmes pilotent le fonctionnement des équipes au sein de chaque établissement scolaire parisien du 1^{er} degré, au contact des élèves, des jeunes parisiens ou des adultes. Ce sont ainsi 89% des effectifs de la DASCO qui sont affectés dans les établissements scolaires et 93% de l'effectif total qui appartient aux corps monodirectionnels.

Les effectifs des services centraux et des CASPE

La part des agents de la filière administrative (5,40% des effectifs de la DASCO, chiffre en très légère augmentation en 2022), est logiquement moindre que celle des filières animation (34,33%), technique (33,38%) ou sociale (18,65%).



Les moyens dédiés aux services centraux et aux CASPE représentent respectivement 4,25% et 4,28% des effectifs de la DASCO.

8%

Des effectifs de la DASCO sont affectés aux services centraux ou aux CASPE

Près de 9 509 agents sont affectés dans les établissements scolaires (agents titulaires et contractuels confondus), chiffre en léger recul par rapport à 2021 (- 103 agents).

Un partage des missions de conception et de pilotage

La proportion des agents de catégorie A à la Ville est de 16,9% en 2022, en augmentation de 0,2 points par rapport à 2021. L'écart tend à se creuser avec la DASCO, puisque les effectifs titulaires de la catégorie A y sont stables (8,15 % au 31 décembre 2022 pour 8,21% au 31 décembre 2021). Cependant, en prenant en compte les agents contractuels ce taux passe à 9,76% d'agents permanents appartenant à la catégorie A.

84%

Des agents de catégorie A titulaires à la DASCO sont des professeurs de la Ville

Les encadrants représentent seulement 12% de la catégorie A de la direction (en légère diminution par rapport à l'an passé, 14,4%). Ce taux exclut les personnels enseignants représentés par les corps des professeurs de la Ville et des cours d'adultes de Paris.

Les agents en charge des cours d'adultes de Paris représentent quant à eux 80% des agents

non titulaires de catégorie A avec 138 agents sur 173.

La faible représentation des agents de catégorie B est également une caractéristique de l'organisation de la DASCO. À l'instar des agents de catégorie A, ce taux atteint 9,38% en 2022 (contre 9,01% en 2021) si l'on prend en compte l'ensemble des agents permanents, titulaires et contractuels.

Une prépondérance des agents de catégorie C

Si comme pour l'ensemble de la collectivité parisienne, les agents de catégorie C sont majoritaires à la DASCO, leur proportion y est encore plus importante.

En effet, les agents de la catégorie C représentent 80,85% de l'effectif global de la DASCO (59,1% à la ville).

Cette prépondérance des agents de catégorie C s'explique par le volume des agents indispensables pour mener à bien les missions de la DASCO dans les établissements scolaires, qu'elles soient techniques ou liées à la prise en charge des enfants.

HYGIENE & SECURITE

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes F1 à F4

329 290 € Dépenses liées aux achats de matériels

496 Accidents de travail

226 Accidents de trajet

Une légère diminution des accidents de travail et des accidents de trajet

La DASCO connaît une baisse sensible du nombre d'accidents de travail qui est passé de 540 en 2021 à 496 en 2022, soit une diminution de 8,1%.

Les accidents de trajet sont passés de 239 en 2021 à 226 en 2022, soit une diminution de 5,4%.

722

Agents concernés par ces accidents en 2022

L'organisation de la prévention des risques à la DASCO

Les politiques de prévention des risques professionnels de la DASCO sont pilotées par le bureau des conditions de travail et des relations sociales. Ce bureau est composé d'une cheffe ainsi que de trois pôles : le pôle prévention des risques professionnels, le pôle relations sociales et le pôle relais sociaux. Le pôle de prévention des risques comprend 16 agents dont 1 adjointe au chef de bureau, 2 conseillers de prévention, 8 assistants de prévention répartis par secteur géographique, 4 relais de prévention (rattachés à la DRH mais en temps complet à la DASCO) et un agent chargé de la gestion des visites médicales.

Le pôle de prévention des risques professionnels a pour principales missions de conseiller et d'accompagner l'ensemble des services sur les sujets de santé et de sécurité au travail : propositions d'actions pour prévenir les

inaptitudes au travail concernant les troubles musculo-squelettiques mais aussi les risques psycho-sociaux, suivi et accompagnement sur tous les sujets réglementaires, mise en œuvre des préconisations de la médecine préventive.

Dépenses liées à l'amélioration des conditions de travail : priorités 2022

ACTIVITES ADMINISTRATIVES - Campagne de dotation en matériels administratifs :

En 2022, la DASCO s'est engagée dans une campagne de dotation en matériel complémentaire des agents sur des postes administratifs, afin d'améliorer leurs situations de travail tant au bureau qu'en télétravail (CASPE, services centraux, centres ressources). Différents matériels ont été testés et proposés aux équipes des différents sites. Un guide explicatif d'aide au choix accompagnait le recensement.

Le recensement a été initié auprès des services le 20 juin 2022. Les besoins remontés sont répartis comme suit :

TYPE D'EQUIPEMENTS	NOMBRE DE DEMANDES
Fauteuil ergonomique	158
repose pieds	134
Bras articulé pour 1 écran	67
Bras articulé pour 2 écrans	113
Support clavier porte documents	119
Souris ergonomique	288
Repose poignet gel	317
Casque micro anti-bruit	250
HUB USB	269
Pavé numérique	107
Support ordinateur portable	145
Clavier	166
Assise et soutien lombaire	272

Nettoyage des poubelles – prévention des TMS - dotation en aides à la manipulation

des bacs :

Une campagne de dotation globale en positionneurs de lavage avait été réalisée en 2021 auprès de tous les gardiens des CASPE 11-12 et 18. Elle s'est accompagnée de formations individuelles sur sites. Pour mémoire, l'ensemble des gardiens des collèges avaient été dotés en 2020.

À l'issue, le BCTRS a conduit en 2022 une évaluation de cette dotation auprès d'un échantillon de 40 écoles afin d'envisager la répétition de la démarche sur les autres CASPE.

Sortie des poubelles - Prévention des TMS - dotation en rouleurs de bacs :

Par ailleurs, les dotations en positionneurs de lavage se sont accompagnées de pré-identification des sites sur lesquels une aide mécanique (rouleurs de bacs) pourrait être envisagée pour aider à la sortie des poubelles. Le BCTRS a initié une tournée sur ces sites, dans l'objectif, après étude d'implantation et validation, de mettre à disposition des aides

mécaniques sur les sites qui s'y prêtent (rouleur de bacs ou tracteurs).

De plus, en concertation avec la DPE, des tests de containers ont été mis en place sur quelques écoles : Damesme (13), Cheminets (19), E. Cotton (19), Bolivar (19), Pajol (18), Clignancourt (18) pour des bacs à 3 roues et à 4 roues de 400L.

Conditions de travail

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes G1 à G14

81% Des agents de la DASSCO sont domiciliés à Paris ou en petite couronne

528 Demandes de retour à temps plein

75 Demandes de temps partiel

+40,1% Demandes de mi-temps thérapeutique

8,89% Taux d'absence pour raisons de santé

423 Agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Une augmentation des demandes de changement de quotité : retour à temps partiel ou passage à temps partiel

Le retour à temps plein des personnels titulaires et contractuels est en hausse avec 528 demandes en 2022 contre 454 en 2021 (+16,3%).

Ce sont les filières animation et technique (agents titulaires et contractuels) qui sont principalement concernées avec un total de 357 agents de retour à temps plein.

On constate également une augmentation du nombre d'agents titulaires à temps plein formulant un changement de quotité (75 en 2022 contre 50 en 2021 soit une hausse de 50%).

Une augmentation des agents en mi-temps thérapeutique

Après avoir connu plusieurs années de baisse consécutives depuis 2016, le nombre d'agents en mi-temps thérapeutique poursuit sa courbe ascendante depuis 2019.

Après des années à la baisse (2016 : 86 agents ; 2017 : 81 agents et 2018 : 78 agents), la tendance s'est inversée en 2019 avec 177 agents, 198 en 2020, 217 en 2021. Cette hausse se confirme en 2022 avec 304 agents, soit une augmentation de 40,1% par rapport à 2021.

La simplification de la réglementation régissant la reprise du travail après une longue période de maladie peut constituer une des causes de cette hausse. Depuis 2019, les conditions d'accès au mi-temps thérapeutique sont modifiées et simplifiées ; désormais le mi-temps thérapeutique peut être demandé dès le premier jour de maladie ordinaire alors qu'il ne pouvait être auparavant prescrit qu'à la fin de la durée d'un congé longue durée ou longue maladie.

Un taux d'absence en augmentation par rapport à 2021

En 2022, le taux d'absence pour raisons de santé s'établit à 8,89%, en hausse d'un point par rapport à 2021 (7,84%). Il demeure toutefois en deçà de celui de la Ville : 9,68% en 2022.

Tous les motifs d'absence (exceptés les congés de longue durée) sont en hausse, notamment les maladies ordinaires, avec un taux de 5,19% en 2022 contre 4,52% en 2021 et les absences pour congés de longue maladie avec un taux de 1,93% contre 1,56% en 2021.

Les absences sont plus nombreuses chez les agents de 60 ans et plus (avec un taux de 11,53% , contre 8,89% pour l'ensemble des agents).

La catégorie C affiche un taux d'absence pour raisons de santé légèrement supérieur avec 9,94%.

Parmi les corps de catégorie C, les AAAS avec 9,22% ainsi que les AAC avec 14,05%, ont un taux supérieur à la moyenne des corps de la DASCO (8,89%). Cependant, dans la filière animation, on souligne le faible taux d'absence des AAP (catégorie B) avec 4,86%.

La filière technique de la DASCO affiche un taux d'absences inférieur à celui de de la collectivité parisienne : 7,91% contre 9,62%.

Les congés bonifiés

264 agents ont bénéficié de congés bonifiés en 2022 cumulant un total de 13 827 jours. En 2021, on comptait 30 636 jours : cette baisse est liée à la réforme des congés bonifiés, qui supprime la bonification de 30 jours.

Les agents de la catégorie C représentent la quasi-totalité de ce dispositif avec un taux de représentation de 91,63%.

ZOOM...

...Sur les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)...

En avant-propos

- Les données au 31/12/2022 sont issues d'un référentiel mis à disposition des directions : (Indicarr).
- Les données se basent sur un effectif global DASCO de 10 241 agents titulaires ou contractuels.
- Les données ne prennent en compte que les agents effectivement déclarés.
- Une personne dite bénéficiaire de l'obligation d'emploi peut être dans l'une des situations suivantes :
 - o reconnue travailleur handicapé (RQTH) :
 - o avoir été victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et percevoir une rente d'incapacité permanente :
 - o percevoir une pension d'invalidité à condition que cette invalidité réduise les capacités de travail d'au moins 2/3 :
 - o être bénéficiaire de la carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité :
 - o être bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) :
 - o percevoir une allocation temporaire d'invalidité (ATI) :
 - o être fonctionnaire en période de préparation au reclassement ou contractuel en reclassement.

423 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 3,97% de l'effectif DASCO.

1- Nombre d'agents BOE par catégorie :

Catégorie	Effectif total	% Effectif total	Part agent DASCO
A	28,0	6,62%	2,69%
B	26,0	6,15%	2,6%
C	369,0	87,23%	4,28%
Total	423,0	100,0%	3,97%

La grande majorité des agents BOE sont de catégorie C (87,23%), et représentent 4,28% de l'ensemble des agents de la direction de cette catégorie.

2- Nombre d'agents BOE par statut

Statut	Effectif total	% Effectif total	Part agent DASCO
CONTRACTUEL	30,0	7,09%	1,07%
TITULAIRE	393,0	92,91%	4,99%
Total	423,0	100,0%	3,97%

La grande majorité des agents BOE sont titulaires (92,91%), et représentent 4,99% de l'ensemble des agents titulaires de la direction.

3- Nombre d'agents BOE par corps de métiers

Corps	Effectif total	% Effectif total	Part agent DASCO
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	11,0	2,6%	1,14%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	94,0	22,22%	36,58%
ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	50,0	11,82%	2,54%
ADJOINTS TECHNIQUES	2,0	0,47%	20,0%
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLIS D'ENSEIGN	77,0	18,2%	10,1%
AGENTS SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	61,0	14,42%	3,07%
AGENTS TECHNIQUES DE LA PETITE ENFANCE	1,0	0,24%	100,0%
AGENTS TECHNIQUES DES ECOLES	73,0	17,26%	2,74%
ANIMATEURS ANIMATRICES ADMINISTRATIONS PAR	10,0	2,36%	1,38%
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	4,0	0,95%	3,45%
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	1,0	0,24%	11,11%
CHEFS D'EXPLOITATION	1,0	0,24%	20,0%
INGENIEUR ET ARCHITECTE ADMINISTRATIONS PAR.	1,0	0,24%	4,35%
PERSONNELS DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	1,0	0,24%	11,11%
PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS	20,0	4,73%	2,73%
PROFESSEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	2,0	0,47%	1,74%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS ADMIST.PARIS.	12,0	2,84%	6,78%
TECHNICIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	1,0	0,24%	2,33%
TECHNICIENS SUPERIEURS ADMINIS. PARISIENNES	1,0	0,24%	2,94%
Total	423,0	100,0%	3,97%

4- Le temps de travail des agents BOE de la direction

Type de temps de travail	Effectif total	% Effectif total	% Type agent
Temps plein	378,0	89,36%	4,88%
Temps partiel	29,0	6,86%	3,18%
Temps incomplet	16,0	3,78%	0,8%
Total	423,0	100,0%	3,97%

5- Moyenne d'âge et ancienneté des agents BOE par catégorie

Catégorie	Moyenne âge	Ancienneté moyenne
A	52,3	22,6
B	51,8	24,2
C	51,6	17,0
Total	51,7	17,8

La moyenne d'âge des agents BOE de la direction est de presque 52 ans, soit 4 ans de plus que la moyenne des agents de la direction (48 ans). L'ancienneté moyenne est en outre supérieure d'un peu plus de 2 ans pour les agents BOE (18 ans) que la moyenne des agents de la DASCO.

Carrière des agents

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes H1 à H7

393 Titularisations après un stage

966 Promotions (avancements de grades aux choix)

31 Promotions de corps (toutes filières confondues)

Forte hausse des titularisations suite à un stage (+64,4%)

393 agents stagiaires au 31 décembre 2021 ont été titularisés en 2022. Ce chiffre augmente fortement par rapport à 2021 +64,4% (+154 titularisations) et concerne essentiellement les corps monodirectionnels représentant 95,2% de ces titularisations.

-9,4%

Une baisse des recrutements directs en 2022

L'objectif de maîtrise des effectifs se place dans un contexte de baisse continue des effectifs scolaires (19 000 enfants de moins au global sur une dizaine d'année).

Les recrutements directs sont en baisse (1 456) contre (1 607) en 2021, soit 151 recrutements de moins.

La DASCO maintient toutefois son effort de recrutement sur les corps monodirectionnels avec l'arrivée de 981 ATE, 199 ASEM et 119 AAAS soit un total de 1 299 agents représentant 89,2 % des recrutements.

Les autres recrutements concernent essentiellement les agents techniques des établissements d'enseignement (109 agents) représentant 7,49% du total des recrutements.

Des évolutions de carrière favorisées au sein des corps monodirectionnels

Dans un souci de spécificité des missions, les corps monodirectionnels sont essentiels pour répondre aux enjeux propres des directions qui

les emploient. Cette spécialisation limite cependant de fait les possibilités de mouvement des agents qui les composent et donc freine potentiellement les évolutions dans la carrière des agents.

Il est donc essentiel pour les directions concernées de proposer aux agents de ces corps un déroulé de carrière comparable à l'ensemble des corps de la Ville de Paris.

C'est dans cet objectif que la DASCO construit ses recrutements et s'efforce de structurer ces corps en filière, permettant aux agents d'envisager des déroulés de carrières attrayants.

Au cours de l'année 2022, ce sont 169 contractuels qui sont devenus stagiaires (principalement des ASEM et ATE).

Concernant les promotions de corps, ce sont au total 31 agents toutes filières confondues qui en ont bénéficié en 2022, contre 24 en 2021.

Ainsi, au total 99 agents ont intégré une catégorie supérieure par concours ou par promotion. 9 agents de catégorie B ont évolué vers la catégorie A et 90 agents de la catégorie C ont évolué vers la catégorie B.

Une forte évolution des avancements d'échelon

La DASCO a pu voir cette année une baisse du nombre d'avancements de grade au choix avec 966 agents concernés contre 1 071 l'an passé soit une baisse de 9,8%.

En revanche, une forte hausse de plus de 100% est à noter concernant les avancements d'échelon passant de 2 908 en 2021 à 6 228 en 2022.

ZOOM SUR ...

...La refonte des contrats du SCAP...

Dans le cadre de la transposition de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la Ville de Paris a dû prendre une nouvelle délibération cadre portant règlement d'emploi des agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes au sein du Service des Cours d'Adultes de Paris.

Cette délibération du Conseil de Paris de décembre 2021 fixe le service annuel de ces personnels à **810 heures** et précise la prise en compte des différents types d'heures effectuées au titre du contrat. Au cours de l'année 2022, les contrats des 127 agents contractuels chargés d'enseignement au sein du SCAP ont ainsi été pris en référence à cette délibération, en retenant systématiquement une durée indéterminée.

Relations Professionnelles

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Annexes I1 à I4

2 **Comités techniques**

3 **FS-SSCT**

28 **Audiences**

Un dialogue social riche en échanges

Le scrutin des élections professionnelles s'est déroulé du 1^{er} décembre 2022 au 8 décembre 2022 avec un bureau de vote électronique institué pour chacun des 21 scrutins et un bureau de vote électronique centralisateur veillant au bon déroulement des opérations de vote.

Le taux de participation globale s'établit à plus de 33 %.

Le dialogue social s'est poursuivi à un rythme soutenu tout au long de l'année 2022. Celui-ci s'est décliné dans le cadre des instances formelles, des séances d'agenda social, des commissions techniques, des groupes de travail et lors d'échanges plus informels très réguliers.

En 2022, la DASCO a organisé cinq instances présidées par l'adjoint en charge des affaires scolaires : deux réunions du comité social territorial (CST) ainsi que trois réunions de la formation spécialisée en charge de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Onze avis ont été rendus, dont huit favorables et vingt-huit points ont été présentés en communication. Seuls le bilan Social 2020 et le temps de travail ont recueilli un avis défavorable, le bilan de formation 2020 ne dégageant aucune majorité.

Dans le prolongement du CHSCT, des groupes de travail ont été arrêtés en début d'année sur différents sujets : une réunion sur le document unique de prévention des risques professionnels, une autre sur le registre santé et sécurité au travail, deux réunions sur les visites du CHSCT (suivi de l'année et programmation future) et un groupe de travail avec un prestataire ergonomiste. Neuf visites CHSCT ont aussi été organisées sur l'ensemble du territoire parisien, en présence des représentants du

personnel, conformément à une programmation définie en début d'année.

Par ailleurs, l'école des métiers a programmé six groupes de travail tout au long de l'année pour échanger de manière spécifique sur la formation des différents corps de la DASCO.

La DASCO a aussi poursuivi les réunions de l'agenda social (12 au total), traditionnellement programmées tous les quinze jours. Elles ont permis d'échanger sur le plan de déprécarisation, sur l'Arsenal de l'animation (avec 4 bilatérales supplémentaires spécifiques sur le sujet) et ont en outre été l'occasion de présenter les bilans sur les logements scolaires, les centres de loisirs, les espaces nature et découverte ainsi qu'un nouvel outil de gestion (instant'anim) permettant de rapprocher l'offre et la demande de vacances.

Le service des cours d'adultes de Paris a organisé cinq réunions sur la refonte de son règlement de service.

Des saisines par mail ou par téléphone ont été adressées par les représentants du personnel. Elles ont permis de régler des problématiques ponctuelles étayées par quatre audiences spécifiquement dédiées aux situations individuelles. Seize autres audiences ont été organisées sur différentes thématiques d'actualité (deux sur les UGD, deux autres sur action collègue.).

Trois audiences de courtoisie ont été proposées par la direction pour échanger avec chaque organisation syndicale à la rentrée de septembre.

En 2022, 14 grèves ont été comptabilisées (dont neuf ont fait l'objet d'un recensement et quatre ont suscité des audiences de négociations). Quelques grèves se sont tenues sur plusieurs jours d'affilée (du 23 mai au 7 juillet pour celle des UGD). Le taux de grévistes s'est situé aux

alentours de 10 % pour quatre d'entre elles (lors des journées du 27 janvier, du 29 septembre, du 18 octobre et du 10 novembre - portant principalement sur des revendications salariales) et a atteint 13% le 13 janvier sur des problématiques scolaires, particulièrement suivies par le personnel d'animation avec un taux de grévistes de 30% dans ce corps.

Aucune commission administrative paritaire (CAP) n'a été réunie en 2022 à la DASCO dans un contexte de resserrement des attributions de cette instance (loi de transformation de la fonction publique).

Formation, mobilité et reconversion professionnelle des agent.es

LES CHIFFRES CLÉS 2022

23 265 Nombre de stagiaires dont 4 603 stagiaires en formation initiale, soit + 26% par rapport à 2021

4,5 Nombre moyen de jours de formation par agent

345 Nombre de formations DASCOS, soit 14% de formations en plus par rapport à 2021

326 Nombre d'agent.e.s DASCOS accompagné.e.s dans le cadre de la reconversion

Une offre de formation en augmentation au service de la professionnalisation des agents

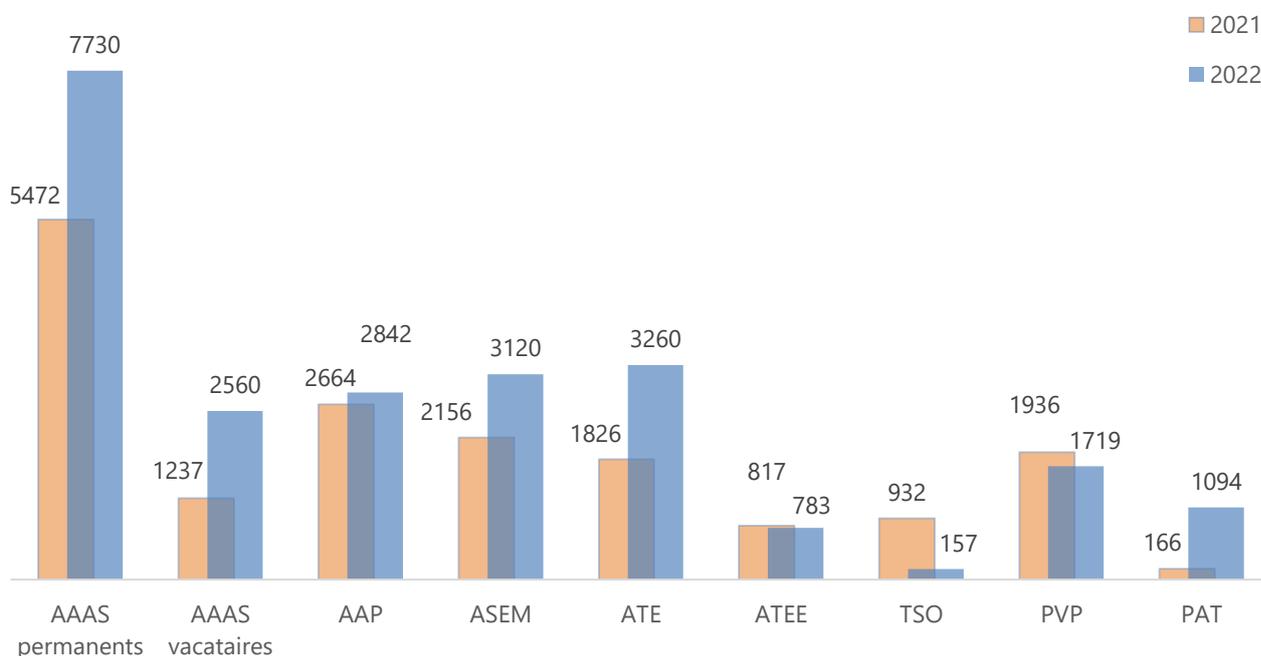
Le nombre de stagiaires formés est en augmentation de 26% par rapport à 2021 et de 10% par rapport à 2019 (avant la crise sanitaire). 7 504 agents ont été formés en 2022 (5 608 en 2021).

345 formations différentes DASCO ont eu lieu en 2022 contre 297 en 2021.

85% de l'offre porte sur des formations DASCO, cette offre est donc attractive et complémentaire par rapport aux formations de la DRH.

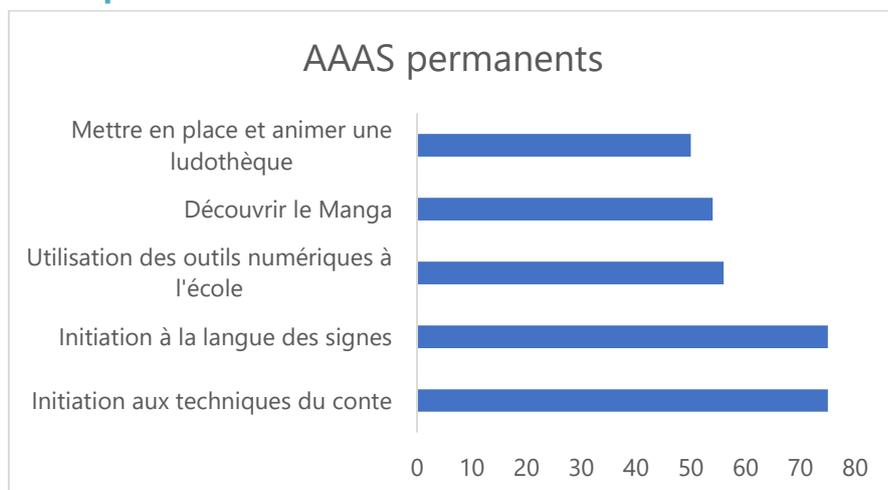
La politique de formation 2022 se décline selon plusieurs modalités et ambitions qui accompagneront jusqu'en 2026 la mise en œuvre du PEDT et de l'Arsenal de l'animation. Restent prépondérantes les formations individuelles, la professionnalisation via les BAFA/BAFD et l'évolution professionnelle via les préparations concours. La formation territorialisée s'affirme au travers des projets CASPE et du dispositif de développement des compétences psycho-sociales et représente 21% des stagiaires formés. Certains besoins sont particulièrement pris en compte pour répondre à des enjeux spécifiques métier et au PEDT.

Nombre de stagiaires par statut



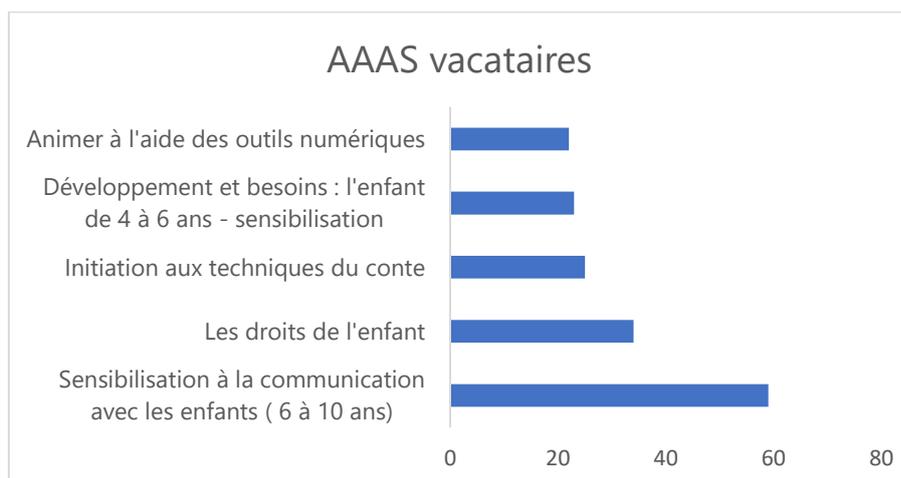
Échantillon des formations les plus suivies par corps pour l'année 2022

AAAS permanents



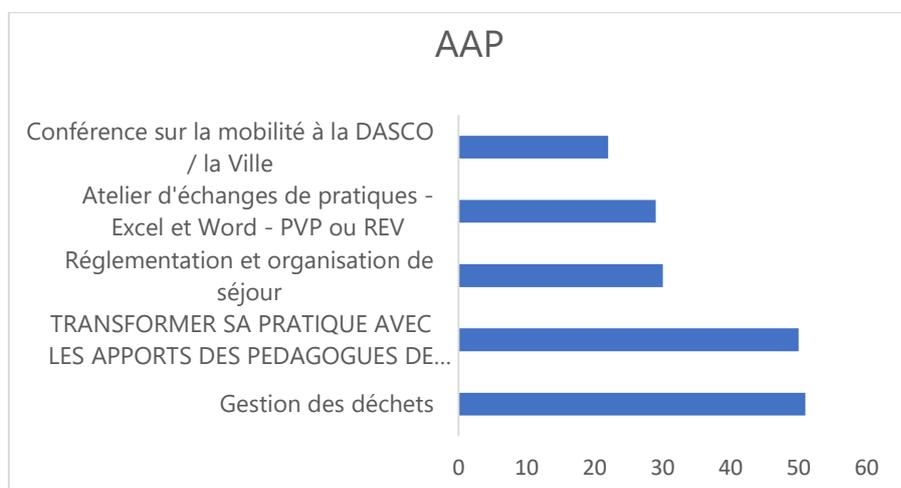
Les AAAS choisissent les formations qui développent leurs compétences métier et favorisent leur capacité à déployer des activités pédagogiques. Le succès de la formation « initiation à la langue des signes », qui renforce les compétences d'inclusion, montre bien le besoin dans ce domaine.

AAAS vacataires



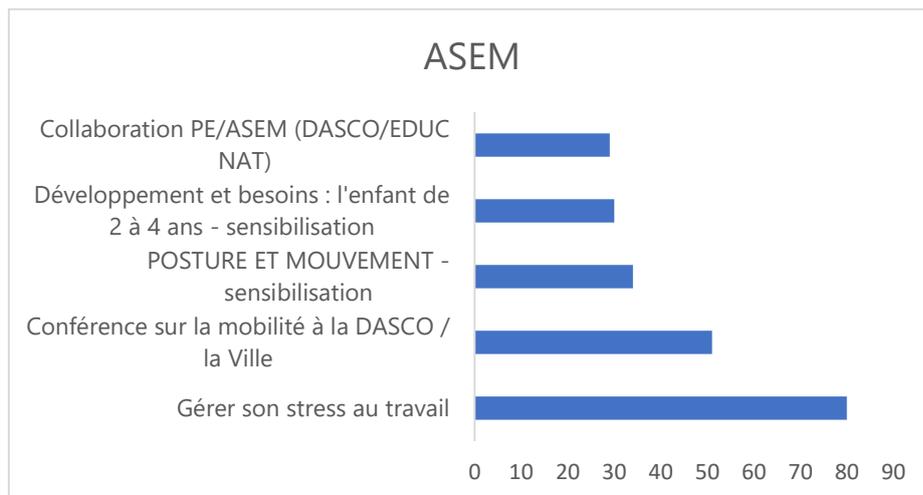
Les AAAS vacataires ont largement suivi une formation de sensibilisation à la communication avec des enfants accueillis en école élémentaire. L'ensemble de ces formations constitue un socle de professionnalisation pour les vacataires.

AAP



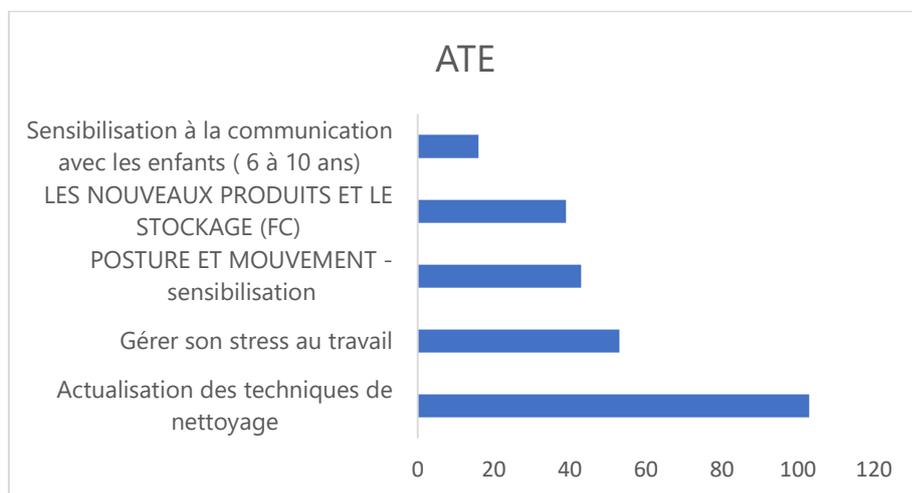
Les AAP ont essentiellement plébiscité des formations métier autour de la pédagogie.

ASEM



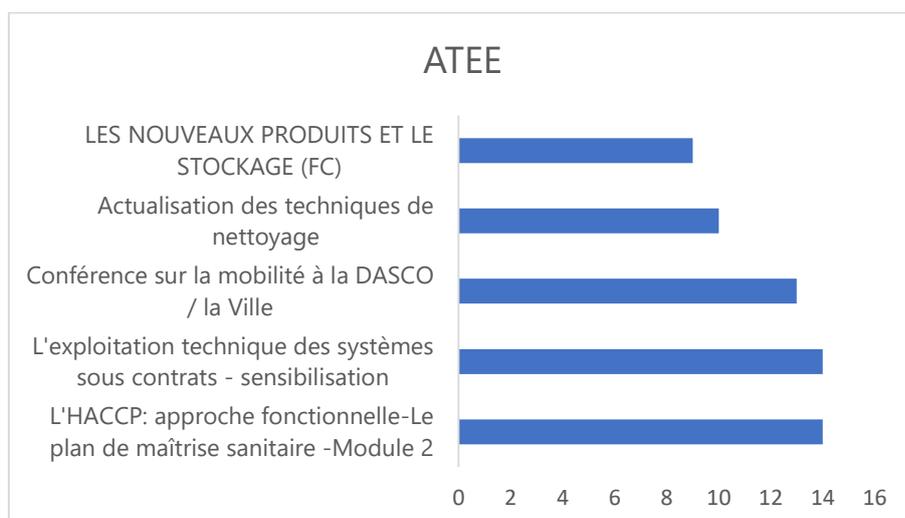
Les ASEM optent pour les formations autour de la connaissance des enfants. Ils ont en outre été nombreux à participer aux conférences sur la mobilité et les possibilités de reconversion professionnelle offertes aux ASEM à la Ville.

ATE



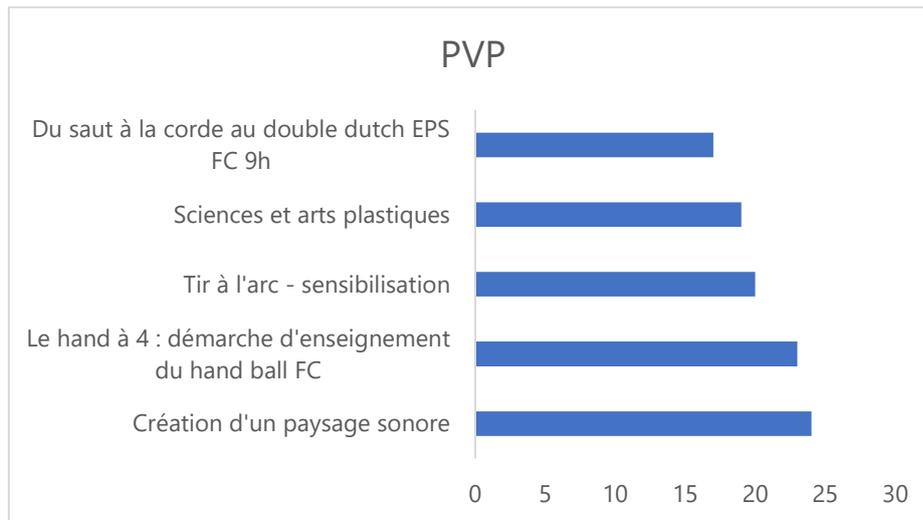
Les ATE participent principalement à des formations techniques nécessaires à leur pratique quotidienne.

ATEE



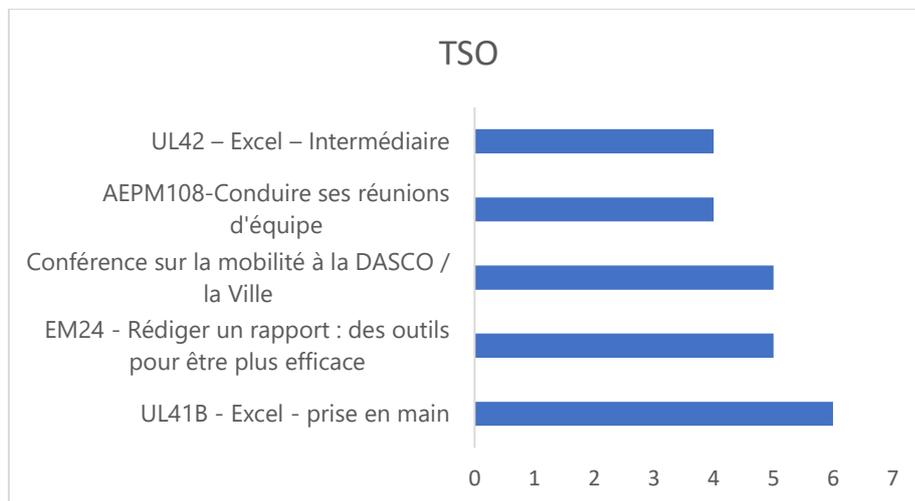
Les ATEE suivent prioritairement des formations techniques nécessaires à l'exercice de leur métier.

PVP



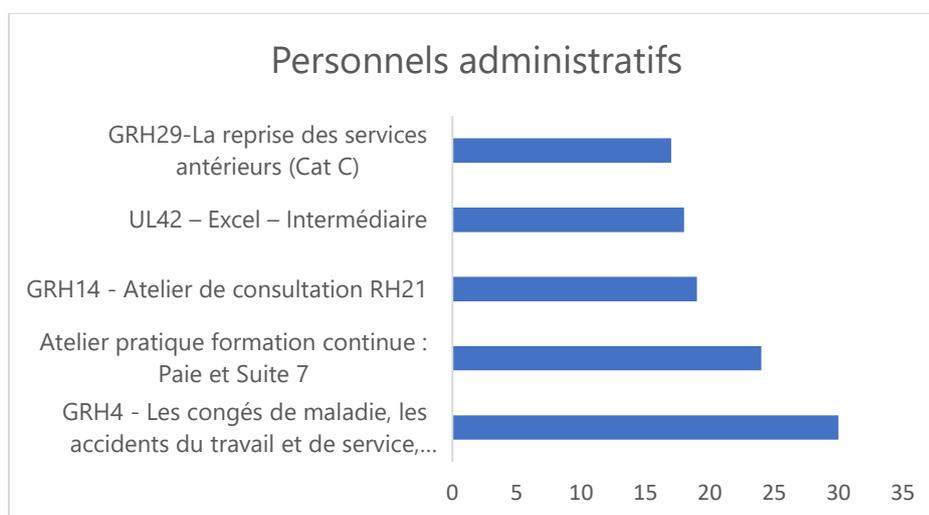
Le top 5 des formations choisies par les PVP sont des formations métiers spécifiques à chacune des 3 disciplines (arts plastiques, éducation musicale et EPS). Les formations concernant les compétences transversales sont moins prisées par les PVP.

TSO

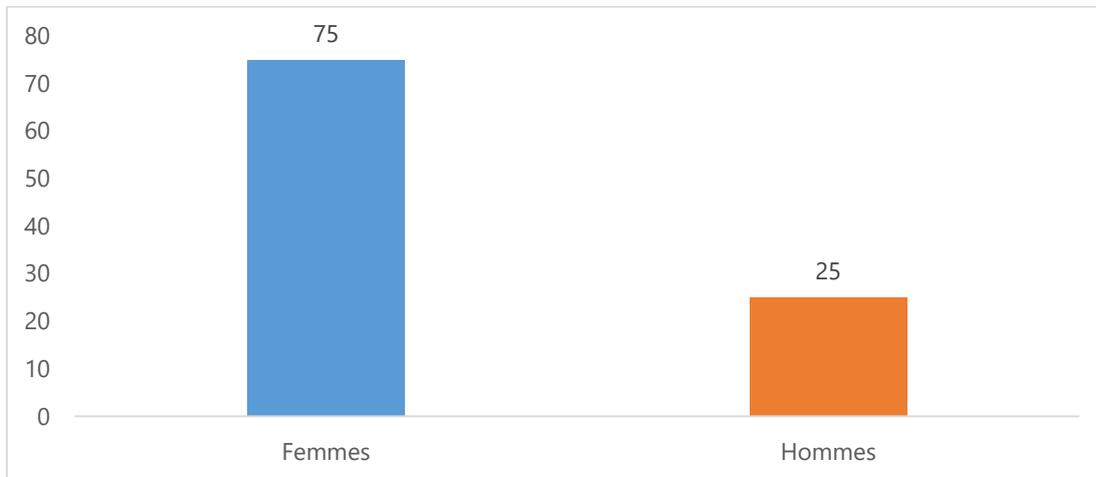


Les chargés de coordination et les personnels administratifs suivent principalement des formations proposées par la DRH, en lien avec leur métier.

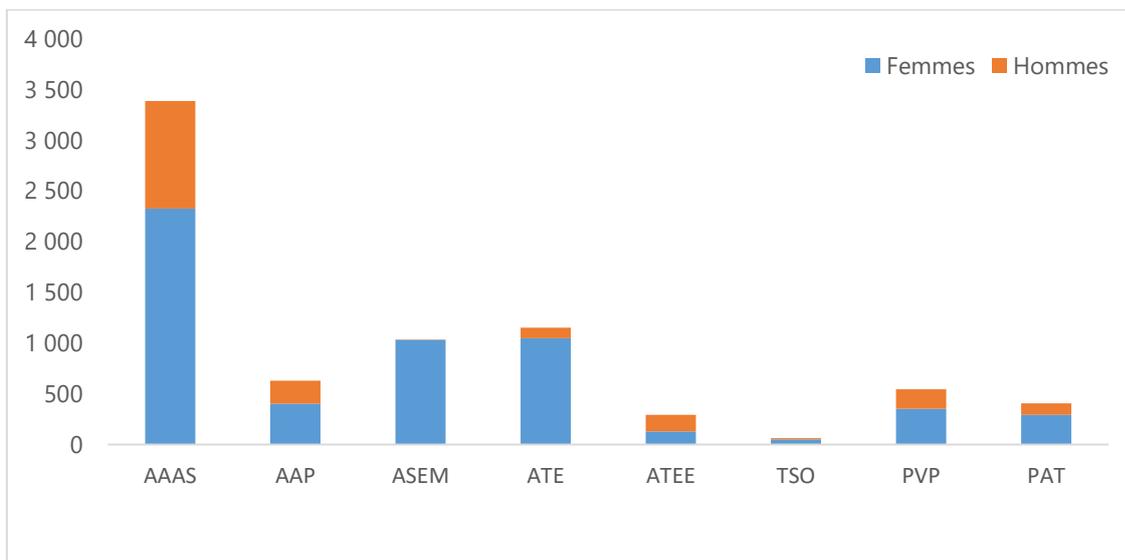
Personnels administratifs



Répartition des stagiaires par sexe et par corps



75% des stagiaires sont des femmes, ce qui est en cohérence avec la prédominance des femmes dans les métiers de la DASCO (taux de féminisation de 77,25%).

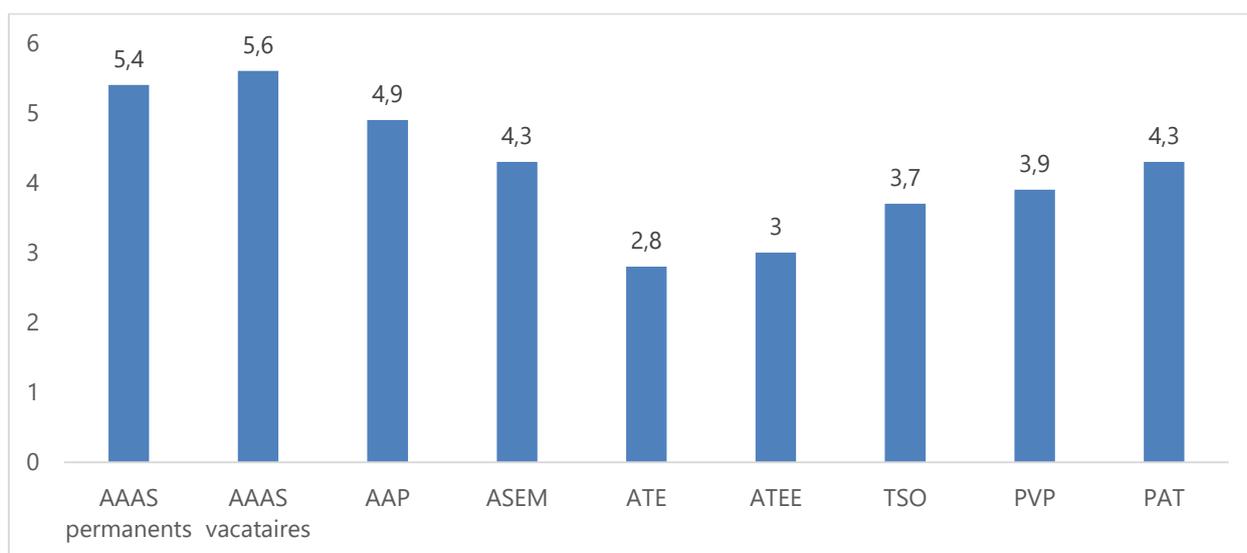


Accès à la formation – taux d'accès par corps et nombre jours de formation

Taux d'accès à la formation par corps

	AAAS permanents	AAAS vacataires	AAP	ASEM	ATE	ATEE	TSO	PVP	PAT
Inscrits à une formation	2 086	1 300	627	1 021	1 114	291	61	541	373
Effectif réel 2022	3 407	9 353	830	2 128	2 888	816	87	890	516
Taux d'accès	61,2%	13,9%	75,5%	48,0%	38,6%	35,7%	70,1%	60,8%	72,3%

Nombre de jours de formation par agent formé



Chaque agent formé dispose en moyenne de 4,5 jours de formation. Ce chiffre reflète l'effort réalisé pour permettre d'accéder à la formation professionnelle, quel que soit le statut de l'agent.

Mobilité

En 2022, un volet complet de l'offre de formation individuelle a été consacré à la mobilité choisie.

Il est notamment composé d'une conférence générique sur la mobilité et de conférences sur la découverte des métiers de la DASCO pour permettre aux agents qui le souhaitent de participer aux dispositifs Passerelle.

Le dispositif Passerelle

Il se décline en 4 étapes :

- 1/ une conférence en présence de professionnels du métier, co-animée avec le centre de transition professionnelle (CTP),
- 2/ des visites « découverte du métier »,
- 3/ une phase de constitution du dossier (Lettre de motivation + CV),
- 4/ le passage des agents en entretien avec le comité de sélection du CTP

Le dispositif Passerelle a permis à 25 agents DASCO d'obtenir une mobilité vers d'autres métiers au sein de la DASCO ou vers d'autres directions de la Ville. Il est complémentaire des départs en détachement sur d'autres corps.

	ASEM	AAAS	ATE ATEE	Total
Passerelle AAAS	1	-	1	2
Passerelle ASEM	-	5	2	7
Passerelle ATE	3	1		4
Passerelle ATEE	1		2	3
Passerelle DAC vers AASM	-	-	1	1
Passerelle DFPE APS	-	-	1	1
Passerelle DFPE ATEPE	4	1	-	5
Passerelle DPE éboueur	-	-	1	1
Passerelle ATP	-	-	1	1
TOTAL	9	7	9	25

Le compte personnel de formation (CPF)

Une conférence a été organisée pour accompagner les agents qui souhaitent mobiliser leur CPF. En 2022, deux campagnes ont été menées (mars et octobre) pour le dépôt des dossiers (exclusivement sur FMCR).

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 17 décembre 2019, le CPF est désormais alimenté de 25 heures par an dans la limite de 150 heures (cas général). La participation financière de la Ville s'élève au maximum à 1 500 € par agent.

Agents de catégorie	Nombre de dossiers CPF validés
A	4
B	2
C	7

Reconversion professionnelle

Le plan d'action en faveur de la prévention des inaptitudes et de la reconversion pour raisons de santé a été adopté par la Ville lors du CHSCT central du 13 juin 2017. En complémentarité de la prévention des inaptitudes, la politique de reconversion vise à proposer un reclassement aux agents ayant une inaptitude avérée pour occuper la fonction pour laquelle ils ont été recrutés ou à prévenir les risques d'usure professionnelle.

La DASCO s'inscrit pleinement dans la démarche, pilotée par la DRH, autour des trois objectifs suivants : sensibiliser les agents à la deuxième carrière et aux parcours de reconversion, renforcer l'accompagnement des agents tout au long de leur parcours de reconversion et élargir les débouchés pour la reconversion.

La référente Reconversion de la DASCO, au sein du Campus Attractivité Carrière de l'École des Métiers de la DASCO, met en œuvre ces objectifs et centralise les procédures et les informations destinées à déboucher sur le reclassement des agents en reconversion.

Plus spécifiquement les objectifs poursuivis par la DASCO sont les suivants : identifier les publics (au moment du recueil de formation, et en collaboration avec le Bureau des conditions de travail et des relations sociales de la DASCO et du centre de transition professionnelle (CTP) de la DRH) ; participer à la diversification des débouchés à l'externe et en interne à la DASCO (parcours métier DASCO ; parcours UGD ; découvertes métier et passerelle vers les métiers de la DASCO et ceux d'autres Directions de la Ville) ; identifier des « nouveaux métiers » et des postes doux et veiller à l'intégration et à l'accompagnement des agents accueillis dans le cadre d'un dispositif de reconversion.

Les tendances et les chiffres 2022

En 2022, 62 agents de la DASCO sont entrés dans le dispositif de reclassement pour raisons de santé, dont 31 ont été déclarés inaptes à leurs fonctions (contre 79 agents dont 47 inaptes en 2021). L'année 2022 compte moins de décisions de reclassement que l'année précédente, année de sortie de la crise sanitaire.

326 agents de la DASCO ont été accompagnés en 2022, ont suivi une action de reclassement organisée par la DRH (Mission reconversion du CTP) ou ont suivi une action de formation. Grâce à un suivi personnalisé et régulier, un certain nombre d'agents ont pu trouver une issue favorable de reconversion. Ainsi, **le nombre d'agents en préconisation d'aménagement de poste et en reconversion est en baisse de 18% par rapport à 2021.**

Agents bénéficiaires d'un accompagnement ou d'une action de reclassement en 2022 par corps

AAAS	AAP	AAP	ATE	ATEE	ASEM	PVP	ALG	PCMA	TOTAL
81	12	12	82	43	106	0	1	1	326

93 agents sortis du dispositif de reclassement

Sur ces 326 agents, 93 agents sont en effet sortis du dispositif de reclassement en 2022, soit 14 de plus qu'en 2021 :

- 8 inaptitudes levées, un détachement hors ville, 31 détachements suite à immersion professionnelle,
- 6 recrutements par l'agence de soutien, un détachement par le dispositif nouveau métier
- 10 détachements dans le cadre des dispositifs passerelle
- 13 départs à la retraite
- 8 retraites invalidité
- 3 inaptitudes à toutes fonctions, un reclassement suite à mobilité
- 7 fins de contrat
- une disponibilité
- une radiation, un retour dans la direction d'origine (DFPE) et un décès.

Quelques actions conduites en 2022

Rendez-vous Médecine statutaire (SMS), Comité médical (CM) ou Service de la médecine préventive (SMP)	26 SMS 24 CM 43 SMP
Entretiens au Campus Attractivité Carrière avec agents	109
Bilans d'évaluation au maintien dans l'emploi (BEME) organisés par le CMC	31
Formations d'adjoint.e administratif.ve organisées par la DRH pour des agents de la DASCO	121

La politique disciplinaire

LES CHIFFRES CLÉS 2022

18 suspensions ont été prises

17 enquêtes administratives ont été réalisées

77 jours : durée moyenne d'une enquête administrative

Une politique disciplinaire soumise au respect d'un cadre strict

Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire qui se déroule en 4 étapes : la rédaction d'un rapport circonstancié, une convocation exposant les faits reprochés et les droits de la défense ; l'entretien disciplinaire et la décision du niveau de la sanction.

Il existe quatre groupes de sanctions.

Les sanctions du premier groupe sont prises par la direction dont relève l'agent.

Les sanctions des deuxième, troisième et quatrième groupes font l'objet d'une saisine de la CAP réunie en formation de conseil de discipline pour les agents titulaires ou de la Commission consultative Paritaire pour les agents contractuels.

En 2022, 76 sanctions du premier groupe ont été prononcées à la DASCO dont 35 blâmes et 41 avertissements. Sur les 76 sanctions qui ont été prises, 58 concernent la filière animation et 13 la filière des personnels de service soit une augmentation de 33,3% par rapport à l'année précédente.

En 2022, 6 agents sont passés en conseil de discipline contre 7 en 2021, soit une baisse de 14%.

Une légère augmentation des suspensions par rapport à 2021

La suspension de fonctions est une mesure conservatoire prise par l'administration qui décide d'écarter momentanément du service un

agent qui est susceptible d'avoir commis une faute grave. Cette mesure d'éloignement est prise dans l'intérêt du service public et de l'agent dans l'attente du règlement de sa situation.

L'agent suspendu de ses fonctions est temporairement retiré du service, pour une durée limitée à 4 mois pour les agents titulaires. A l'issue des 4 mois, l'agent titulaire est rétabli dans ses fonctions sur un plan administratif avec récupération de son régime indemnitaire dans l'attente de l'aboutissement de la procédure disciplinaire. Si l'agent fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours, la suspension peut être prolongée au-delà des 4 mois. Dans le cas inverse, si la matérialité des fautes reprochées à l'agent n'est pas démontrée par l'enquête administrative et en cas de classement sans suite de l'autorité judiciaire, l'agent est réaffecté.

Il appartient donc à l'administration, après avoir prononcé la suspension de fonctions, d'ouvrir une enquête administrative sur la base de laquelle une procédure disciplinaire pourra être diligentée en cas de fautes sanctionnables.

A la DASCO, 18 suspensions ont été prises en 2022 contre 16 en 2021.

En 2022, sur les 18 suspensions qui ont été prononcées, 17 suspensions concernent la filière de l'animation.

La répartition des motifs de suspension :

- 3 suite à des faits concernant des adultes
- 15 suite à des faits concernant des enfants (2 pour comportement inapproprié, 4 pour de la maltraitance physique ou morale, 9 pour des faits à caractère sexuel)

Au total, se sont tenus pour des agents de la DASCO, 6 conseils de disciplines au cours desquels ont été prononcées :

- 3 sanctions du groupe 3 : 3 exclusions temporaires de fonctions
- 3 sanctions du groupe 4 : 2 révocations et un licenciement d'un agent en CDI

Enquêtes administratives

L'enquête vise à établir si des faits reprochés sont avérés ou non et s'ils sont sanctionnables.

A la DASCO, le nombre d'enquêtes administratives a baissé en 2022 de 50% (17 en 2022 contre 34 en 2021).

Cependant, la complexité croissante des enquêtes nécessite un investissement plus important qui se mesure notamment par un nombre d'auditions en hausse de plus d'un tiers.

FICHES MÉTIERS

ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE (AAAS)

- filière animation – Catégorie C

ANIMATEUR (AAP)

- filière animation – Catégorie B

AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ASEM)

- filière sociale – Catégorie C

AGENT TECHNIQUE DES ÉCOLES (ATE)

- filière technique – Catégorie C

ADJOINT TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATEE)

- filière ouvrière – Catégorie C

AGENTS CONTRACTUELS DU SERVICE DES COURS D'ADULTES DE PARIS (SCAP)

- filière culturelle – Catégorie A

PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS

- filière culturelle – Catégorie A

ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE (AAAS)

- filière animation – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2022	ETP 2022	Effectifs budgétaires BS 2022	Écart ETP 2022/ budgétaires
Contractuel	967	592,7	750	+157,3
Titulaire	1 967	1 882,9	2 119,0	+236,1
Total agents	2 934	2 475 ,6	2 869,0	+393,4

→ Diplômes exigés

Être titulaire au moins d'un titre ou diplôme de niveau V (BEP, CAP, ...) et être titulaire du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur la liste mentionnée au 1° de l'article R.227-12 du code de l'action sociale et des familles.

→ Recrutement

35 recrutements externes

45 recrutements internes

→ Taux d'absentéisme

Effectifs titulaires

	RS
2021	8,36%
2022	10,64%

Effectifs contractuels

	RS
2021	12,93%
2022	15,63%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	1 400	47,72%
1 enfant	536	18,27%
2 enfants	559	19,05%
3 enfants	303	10,33%
4 enfants	103	3,51%
Plus de 4 enfants	33	1,12%

→ Domiciliation

Paris	1 673	57,02%
Petite couronne	862	29,38%
Grande couronne	332	11,32%
Province	67	2,28%

→ Profil

27,5%

du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

44,1 ans

Âge moyen des contractuels

48,3 ans

■ Nombre de femmes ■ Nombre d'hommes

Age	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Age >= 65 ans	45	10
Age >=60 ans et < 65 ans	237	52
Age >=55 ans et < 60 ans	319	81
Age >=50 ans et < 55 ans	354	81
Age >=45 ans et < 50 ans	285	100
Age >=40 ans et < 45 ans	255	107
Age >=35 ans et < 40 ans	227	158
Age >=30 ans et < 35 ans	228	201
Age >=25 ans et < 30 ans	87	92
Age >= 20 ans et < 25 ans	10	5
Age < 20 ans		0

Titulaire	67,04%
Contractuel	32,96%

Femmes	69,77%
Hommes	30,23%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen titulaire*	36 893 €
Coût annuel moyen titulaire**	37 858 €
Coût annuel moyen contractuel**	19 113€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2022 (données décembre 2022)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	1 780 €	21 360 €
Rémunération principale indice le plus haut	2 246€	26 952€
Contractuels	Mensuel	Annuel
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 056€	12 672€

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2021	72 321 272	-0,77%
2022	71 763 049	
Masse salariale contractuels (hors vacances)		%
2021	18 950 311	+1,94%
2022	19 318 066	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des adjoints d'animation et d'action sportive

Délibération 2007 DRH 27 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée par délibération 2008 DRH 30 des 7 et 8 juillet 2008 - Délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016 – Délibération 2022 DRH 38 du 7 juin 2022

ANIMATEUR (AAP)

- filière animation – Catégorie B

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2022	ETP 2022	Effectifs budgétaires BS 2022	Écart ETP 2022/ budgétaires
Contractuel	1	1		- 1
Titulaire	726	710,9	712	+1,1
Total agents	727	711,9	712	+0,1

Diplômes exigés

Titre ou diplôme professionnel dans le domaine de l'animation ou de l'action éducative, classé au moins au niveau IV (ex : BEATEP, BPJEPS), ou d'une équivalence reconnue par la CEACAP

→ Recrutement

18 recrutements internes
27 recrutements externes

→ Mission

Un AAP dans une école est un responsable éducatif ville (REV) qui exerce les fonctions de directeur d'un accueil collectif de mineurs. Cette responsabilité est générale et concerne plus particulièrement : le respect de la réglementation, la direction pédagogique de l'ACM, la gestion des ressources humaines, le contrôle de l'application des règles de sécurité (livret de sécurité, règlement de service des gardiens, règlement DDCS etc.) et de la conduite éducative des animateurs, la communication.

→ Taux d'absentéisme

	RS
2021	4,59%
2022	6,07%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	270	37,14%
1 enfant	176	24,21%
2 enfants	176	24,21%
3 enfants	77	10,59%
4 enfants	20	2,75%
Plus de 4 enfants	8	1,10%

Domiciliation

Paris	351	48,28%
Petite couronne	241	33,15%
Grande couronne	121	16,64%
Province	14	1,93%

→ Profil

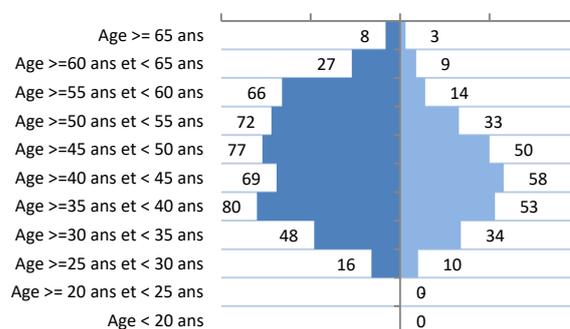
6,8%

du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

44,8 ans

■ Nombre de femmes ■ Nombre d'hommes



Titulaire	99,86%
Contractuel	0,14%

Femmes	63,69%
Hommes	36,31%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen titulaire*	43 465 €
Coût annuel moyen titulaire**	44 740€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2022 (données décembre 2022)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	1 881€	22 572€
Rémunération principale indice le plus haut	2 740 €	32 880 €

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2021	30 058 546	6,44%
2022	31 995 553	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des animateurs

Délibération 2013 DRH 60 des 8 9 et 10 juillet 2013 modifiée par délibération 2013 DRH 93 des 16 17 et 18 décembre 2013 et la délibération 2016-82 du 15 novembre 2016. Délibération 2022-38 du 7 juin 2022.

AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ASEM)

- filière sociale – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2022	ETP 2022	Effectifs budgétaires BS 2022	Écart ETP 2022/ budgétaires
Contractuel	328	327,7	-	-327,7
Titulaire	1 659	1 635,5	1 975	+339,5
Total agents	1 987	1 963,2	1 975	+11,8

→ Diplômes exigés

Titulaire du CAP petite enfance, ou équivalence reconnue par le C E A C A P

→ Recrutement

Pas de recrutement

→ Taux d'absentéisme

RS	
2021	7,64%
2022	8,43%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	424	21,34%
1 enfant	314	15,80%
2 enfants	497	25,01%
3 enfants	465	23,40%
4 enfants	202	10,17%
Plus de 4 enfants	85	4,28%

→ Domiciliation

Paris	851	42,83%
Petite couronne	636	32,01%
Grande couronne	422	21,24%
Province	78	3,93%

→ Profil

18,6%

du personnel de la DASCO

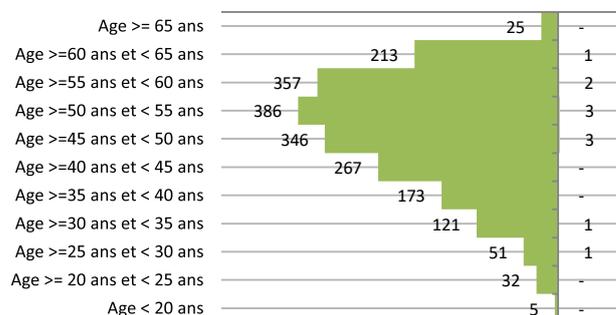
Âge moyen des titulaires

49,4 ans

Âge moyen des contractuels

42,2 ans

■ Nombre de femmes ■ Nombre d'hommes



Titulaire	83,49%
Contractuel	16,51%

Femmes	99,45%
Hommes	0,55%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen titulaire*	38 756 €
Coût annuel moyen titulaire**	39 759€
Coût annuel moyen contractuel**	24 074€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2022 (données décembre 2022)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	1 880 €	22 560 €
Rémunération principale indice le plus haut	2 385€	28 620 €

Contractuels	Mensuel	Annuel
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 790€	21 480€

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2021	61 373 771	+4,99%
2022	64 436 402	
Masse salariale contractuels (hors vacances)		%
2021	9 407 522	-8,17%
2022	8 638 899	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des agents spécialisés des écoles maternelles de la Commune

Délibération 2007 DRH 26 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée par délibération 2008 DRH 30 des 7 et 8 juillet 2008
 Délibération 2013 DRH 54 des 8, 9 et 10 juillet 2013 / Délibération 2016-77 du 15 novembre 2016
 Délibération 2017-39 du 11 mai 2017.

AGENT TECHNIQUE DES ÉCOLES (ATE)

- filière technique – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2022	ETP 2022	Effectifs budgétaires BS 2022	Écart ETP 2022/ budgétaires
Contractuel	1 235	806,8	-	-806,8
Titulaire	1 436	1 430,1	2 296	+865,9
Total agents	2 671	2 236,9	2 196	59,1

→ Diplômes exigés

Sans obligation de diplôme

→ Recrutement

Pas de recrutement

→ Taux d'absentéisme

RS	
2021	7,95%
2022	7,98%

→ Spécialités

Spécialité		
sans spécialité	1 846	65,11%
maternel	377	14,11%
gardien (ne) d'école	370	13,85%
gardien (ne) d'école non logée	78	2,92%
sous total gardien	448	16,77%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	662	24,78%
1 enfant	421	15,76%
2 enfants	561	21,00%
3 enfants	512	19,17%
4 enfants	276	10,33%
Plus de 4 enfants	239	8,95%

→ Domiciliation

Paris	1 703	63,76%
Petite couronne	631	23,62%
Grande couronne	280	10,48%
Province	57	2,13%

→ Profil

25,1%

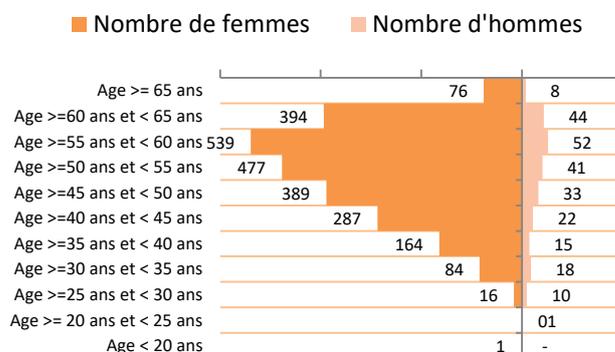
du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

53,4 ans

Âge moyen des contractuels

48,8 ans



Titulaire	53,76%
Contractuel	46,24%

Femmes	90,86%
Hommes	9,14%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen titulaire*	37 501 €
Coût annuel moyen titulaire**	38 285€
Coût annuel moyen contractuel**	16 862€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2022 (données décembre 2022)

Titulaires	Mensuel	Annuel =
Rémunération principale indice le plus bas	1 894 €	22 728 €
Rémunération principale indice le plus haut	2 263 €	27 156 €

Contractuels	Mensuel	Annuel =
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 159 €	13 908€

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes

Délibération 2007 DRH 16 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée par délibération 2008 DRH 30 des 7 et 8 juillet

Délibération 2016-77 du 15 novembre 2016

ADJOINT TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATEE)

- filière ouvrière – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2022	ETP 2022	Effectifs budgétaires BS 2022	Écart ETP 2022/ budgétaires
Contractuel	76	75,9	-	-75,9
Titulaire	685	681,0	775	+94
Total agents	761	756,9	775	+ 18,1

→ Diplômes exigés

Sans condition de diplôme pour les ATEE 1^{ère} classe spécialité entretien et accueil.
Pour les ATEE de 2^{ème} classe : diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente conformément au décret n°2007-196 du 13 février 2007.

→ Nombre d'enfants

0 enfant	230	30,22%
1 enfant	122	16,03%
2 enfants	169	22,21%
3 enfants	136	17,87%
4 enfants	59	7,75%
Plus de 4 enfants	45	5,91%

→ Taux d'absentéisme

	RS
2021	6,32%
2022	6,18%

→ Spécialités

entretien et accueil	602	79,11%
Métiers du bâtiment - spécialités	61	8,02%
lingerie	1	0,13%
magasinage des ateliers	2	0,26%
maintenance des bâtiments	50	6,57%
restauration	21	2,76%
sans spécialité	24	3,15%

→ Domiciliation

Paris	331	43,50%
Petite couronne	252	33,11%
Grande couronne	141	18,53%
Province	37	4,86%

→ Profil

7,1%

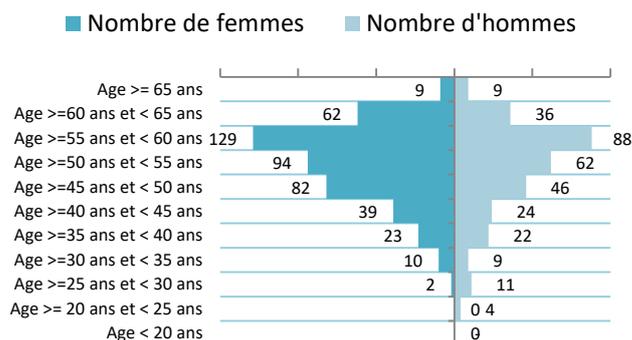
du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

51,9 ans

Âge moyen des contractuels

47,1 ans



Titulaire	90,01%
Contractuel	9,99%

Femmes	59,13%
Hommes	40,87%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen titulaire*	38 916€
Coût annuel moyen titulaire**	39 165€
Coût annuel moyen contractuel**	21 458 €

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2022 (données décembre 2022)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	1 909 €	22 908€
Rémunération principale indice le plus haut	2 462€	29 544 €

Contractuels	Mensuel	Annuel
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 877 €	22 524€

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2021	26 049 628	+ 0,33%
2022	26 135 355	
Masse salariale contractuels (hors vacances)		%
2021	1 841 934	+11,58%
2022	2 055 207	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable aux adjoints techniques des établissements d'enseignements

Délibération 2007 DRH 21-G des 16 et 17 juillet 2007 : fixant les spécialités

Délibération 2010 DRH 4G du 8 février 2010 : fixant l'accès au grade

Délibération 2018-43 du 11 Juillet 2018 fixant le statut particulier

AGENTS CONTRACTUELS DU SERVICE DES COURS D'ADULTES DE PARIS (SCAP)

- filière culturelle – Catégorie A

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2022	ETP 2022	Effectifs budgétaires BS 2022	Écart ETP 2022/ budgétaires
Professeur contractuel	115	40,6	72	+31,37
Coordinateur contractuel	10	10	10	0
Total agents	125	50,6	82	+31,37

→ Diplômes exigés

Sans niveau de diplôme défini par un texte mais sont assimilés à la catégorie A. La licence ou la maîtrise de la matière enseignée est appréciée.

→ Recrutement

Sur entretien

→ Taux d'absentéisme

Professeur	RS
2021	5,60%
2022	5,29%

Coordinateur	RS
2021	1,97%
2022	0,99%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	91	72,80%
1 enfant	17	13,60%
2 enfants	14	11,20%
3 enfants	1	0,80%
4 enfants	1	0,80%
Plus de 4 enfants	1	0,80%

→ Domiciliation

Paris	72	57,60%
Petite couronne	37	29,60%
Grande couronne	12	9,60%
Province	4	3,20%

→ Profil

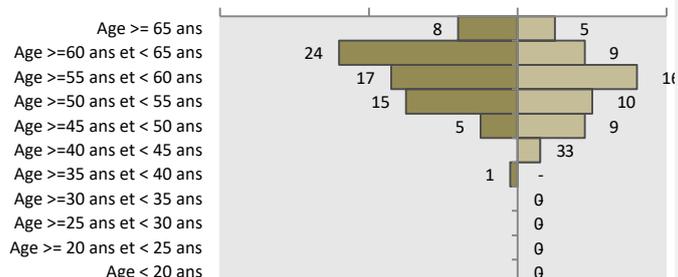
1,2%

du personnel de la DASCO

Âge moyen

56,4 ans

■ Nombre de femmes ■ Nombre d'hommes



Titulaire	0%
Contractuel	100%

Femmes	58,40%
Hommes	41,60%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen coordinateur*	59 894 €
Coût annuel moyen coordinateur	41 830€
Coût annuel moyen professeur CMA*	48 351 €
Coût annuel moyen Professeur CMA**	54 226€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2022 (données décembre 2022)

Contractuels	Mensuel	Annuel
Professeur des CMA		
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 046€	12 552€
Coordinateur des CMA		
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	3 339€	40 068€

Masse salariale contractuels (hors vacances)		%
Professeur et coordinateur		
2021	2 953 996	-14,36%
2022	2 529 738	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des agents contractuels du SCAP

Délibération 2021 DASCO 155 DRH du 22 décembre 2021 fixant le règlement d'emploi

Délibération DRH – 35 DASCO du 22 et 23 mars 2022 : fixation des conditions de détermination de la rémunération

PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS

- filière culturelle – Catégorie A

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2022	ETP 2022	Effectifs budgétaires BS 2022	Écart ETP 2022/ budgétaires
Contractuel				
Titulaire	732	711,1	729,5	+18,4
Total agents	732	711,1	729,5	+18,4

→ Diplômes exigés

Titulaires d'un master et / ou justifiant d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master. Pour la spécialité « éducation physique et sportive » : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives, ou d'une équivalence reconnue

conformément aux dispositions de décret n°2007-196 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

→ Taux d'absentéisme

	RS
2021	3,86%
2022	3,95%

→ Nombre enfants

0 enfant	185	25,27%
1 enfant	137	18,72%
2 enfants	302	41,26%
3 enfants	86	11,75%
4 enfants	17	2,32%
Plus de 4 enfants	5	0,68%

→ Spécialité

Arts plastiques	205
éducation musicale	179
éducation physique	348

→ Recrutement

Pas de recrutement

→ Domiciliation

Paris	267	36,48%
Petite couronne	240	32,79%
Grande couronne	177	24,18%
Province	48	6,56%

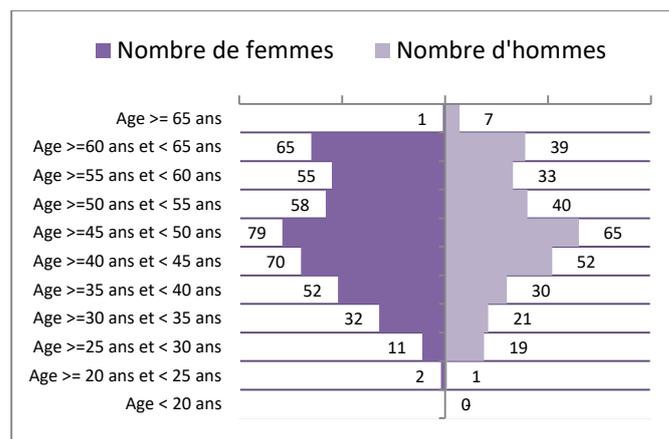
→ Profil

6,9%

du personnel de la DASCO

Âge moyen

47,2 ans



Titulaire	100%
Contractuel	0%

Femmes	58,06%
Hommes	41,94%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen titulaire*	58 254 €
Coût annuel moyen titulaire**	57 892 €

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2022 (données décembre 2022)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	2 290 €	27 480€
Rémunération principale indice le plus haut	4 888€	58 656 €

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2021	40 187 199	+1,10%
2022	40 628 684	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier du corps des professeurs de la Ville de Paris

Délibération D 2143-1° des 10 et 11 Décembre 1990 modifiée par délibération D993 du 08 juillet 1991

Délibération 1997 DRH 46-1° du 17 novembre 1997 / Délibération 1999 DRH 63 des 13 et 14 décembre

Délibération 2001 DRH 27 des 24 et 25 septembre 2001 / Délibération 2002 DRH 69 des 8 et 9 juillet

Délibération 2009 DRH 16 des 29 et 30 septembre 2009 / Délibération 2011 DRH 64 des 12 13 et 14 décembre

Délibération 2018-12 du 27 mars 2018 / Délibération 2022 DRH 70 du 14 octobre

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14**PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS**

Au 31 décembre 2022

Table des corps par filière

Filière	Corps
Filière administrative	
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS
	ADMINISTRATEURS
	ATTACHÉS D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
	CHEFS DE SERVICES ADMINISTRATIFS
	CHARGÉS DE MISSION CADRES MOYENS
	DIRECTEURS, DIRECTEURS GÉNÉRAUX
	EXPERTS DE HAUT NIVEAU
	SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS
	SOUS-DIRECTEURS
Filière animation	
	ADJOINTS D'ANIMATION CONTRACTUEL
	ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE
	ANIMATEURS ANIMATRICES
Filière culturelle	
	ASSISTANTS SPÉCIALISÉS DES BIBLIOTHÈQUES ET DES MUSÉES
	PROFESSEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES
	PROFESSEURS ATELIERS BEAUX ARTS
	COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES
Filière technique	
	ADJOINTS TECHNIQUES
	ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
	AGENTS DE LOGISTIQUE GÉNÉRALE
	AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE
	AGENTS TECHNIQUES DES ÉCOLES
	AGENTS TECHNIQUES DE LA PETITE ENFANCE
	AGENTS TECHNIQUES CAT IV A CAT B
	CHEFS D'EXPLOITATION
	INGÉNIEURS CADRE SUPÉRIEUR
	INGÉNIEURS ET ARCHITECTES
	PERSONNELS DE MAÎTRISE
	TECHNICIENS DES SERVICES OPÉRATIONNELS
	TECHNICIENS SUPÉRIEURS
Filière sociale	
	AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES
	AGENTS TECHNIQUES DE LA PETITE ENFANCE
	CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS
Filière sportive	
	CONSEILLERS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'ANIMATION
Hors filière	
	PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS

Regroupement par type de structure

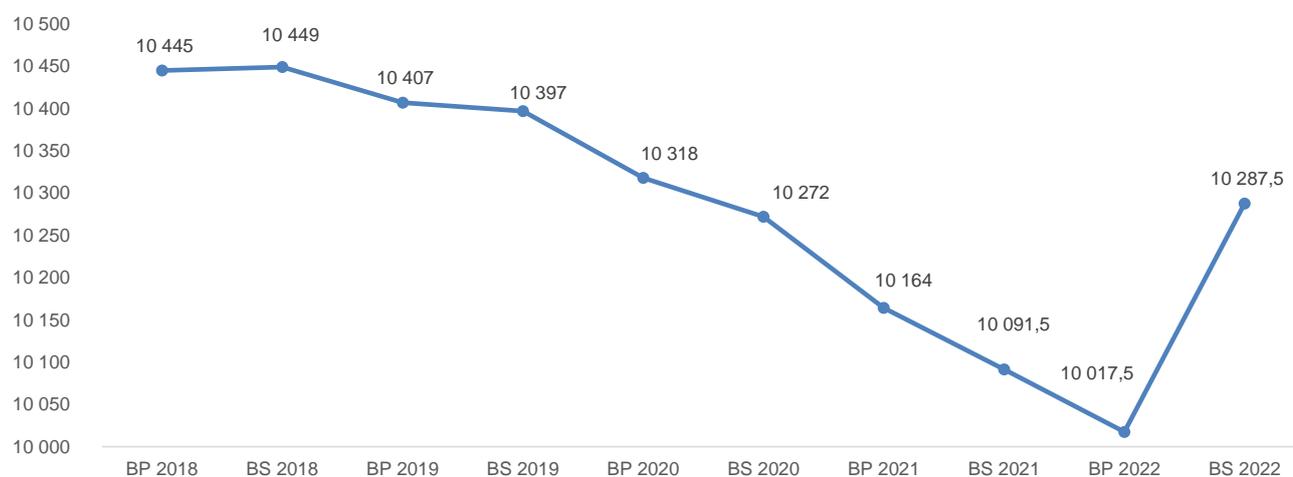
Établissements du 1er degré	comprend l'ensemble des personnels présents dans les écoles maternelles et élémentaires (dont les professeurs de la Ville hors PVP en services administratifs) et dans les centres de loisirs hospitaliers.
Collèges	comprend les personnels présents dans les collèges.
Services administratifs	comprend les personnels des sous-directions et des CASPE.

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14**PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A1- Évolution des emplois budgétaires

	BP 2018	BS 2018	BP 2019	BS 2019	BP 2020	BS 2020	BP 2021	BS 2021	BP 2022	BS 2022
Effectifs Ville	9 665	9 645	10 407	10 397	10 318	10 272	10 164	10 091,5	10 017,5	10 287,5
Effectifs Département	780	804								
Total général	10 445	10 449	10 407	10 397	10 318	10 272	10 164	10 091,5	10 017,5	10 287,5

***Par type de mouvement et par budget depuis 2018***

Type de mouvement	BP 2018	BS 2018	BP 2019	BP 2020	BS 2020	BP 2021	BS 2021	BP 2022	BS 2022	Total
ARE/CEJ			1							1
Nouveaux équipements	15		22	11,5		23		30		101,5
Nouvelles missions					1			2		3
Renforcements	13		13	4	11	1		4		46
ésorption de l'emploi précaire					2,5	10			278	290,5
Transferts			5				48,5	9		62,5
Transformations	1	24						1		26
Total général	29	24	41	15,5	14,5	34	48,5	46	278	530,5

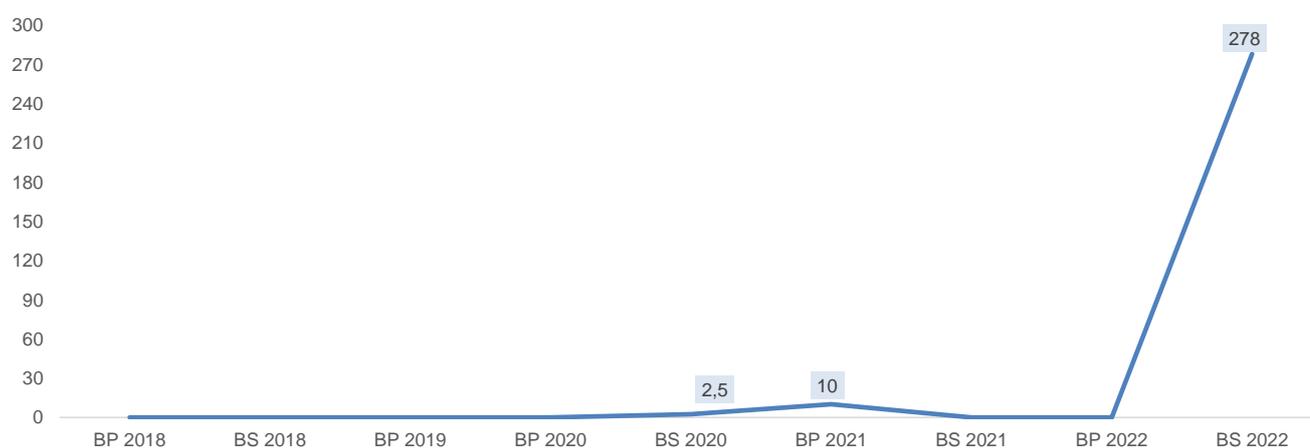
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

Résorption de l'emploi précaire depuis 2018

Budgets	Postes de contractuels	Postes de titulaires
BP 2018/BS 2018		
BP 2018/BS 2018		
BS 2020		+2,5 postes techniciens supérieurs
BP 2021	-7040 heures de vacances adjoints d'animation contractuels	+10 postes d'adjoints d'animation contractuels
BS 2022		+162 postes d'adjoints d'animation contractuels +50 postes d'agents techniques des écoles (gardiens) +41 postes d'agents techniques des écoles (passage en contrat de 12 mois) +25 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes



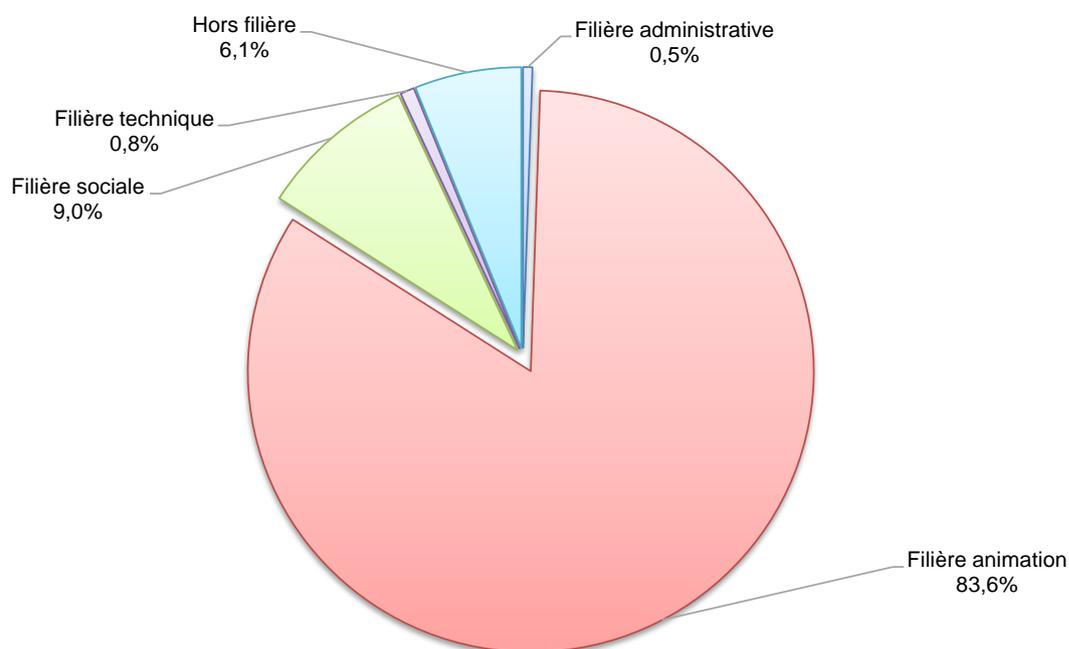
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

au 31 décembre 2022

ANNEXE A2 - Répartition des redéploiements depuis 2018

Filière	Corps ou emploi	Total
Administrative	Adjoint administratifs d'administrations parisiennes	-2
Total filière administrative		-2
Animation	Adjoint d'animation et d'action sportive	-265
	Adjoint d'animation et d'action sportive contractuel	-41
	Animateurs Animatrices	-9
Total filière animation		-315
Sociale	Agents spécialisés des écoles maternelles	-34
Total filière sociale		-34
Technique	Agents techniques des écoles	-3
	Total filière technique	
	Professeurs de la Ville de Paris	-23
Total hors filière		-23
Total général		-377

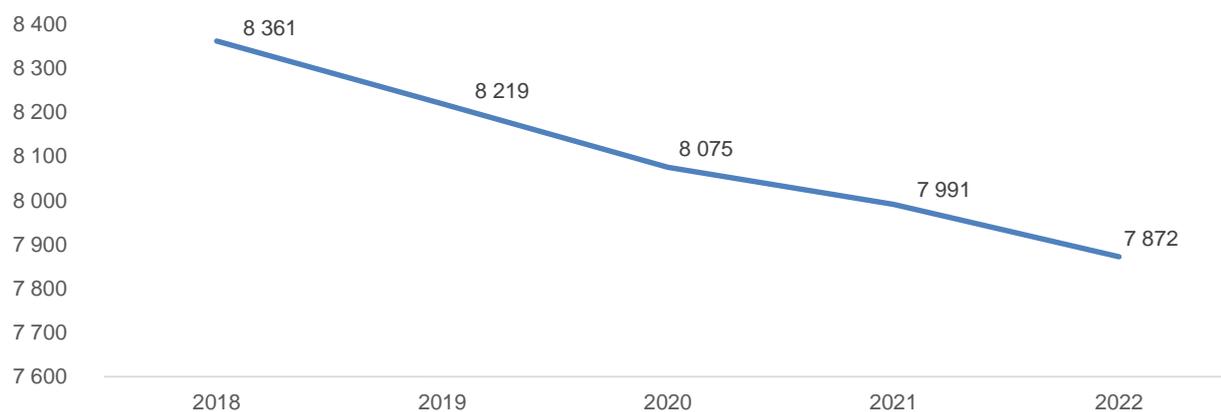


EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14**RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION**

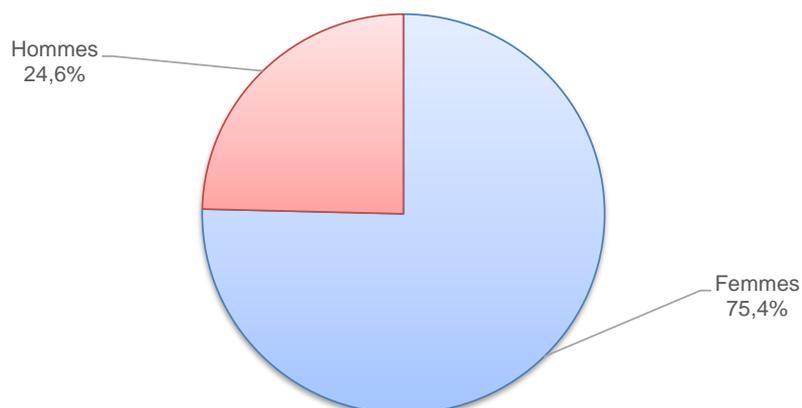
Au 31 décembre 2022

ANNEXE A3 - Évolution du nombre d'agents sur les cinq dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2018
Nombre d'agents	8 361	8 219	8 075	7 991	7 872	-5,85%
Nombre d'ETP	8 174,6	8 041,0	7 902,6	7 821,6	7 714,0	-5,63%



2022						Évolution / 2022	
Nombre d'agents			Nombre d'ETP			% en nombre agents	% en ETP
Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombres ETP		
5 934	1 938	7 872	5 802,9	1 911,1	7 714,0	-1,49%	-1,38%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14**PERSONNELS TITULAIRES**

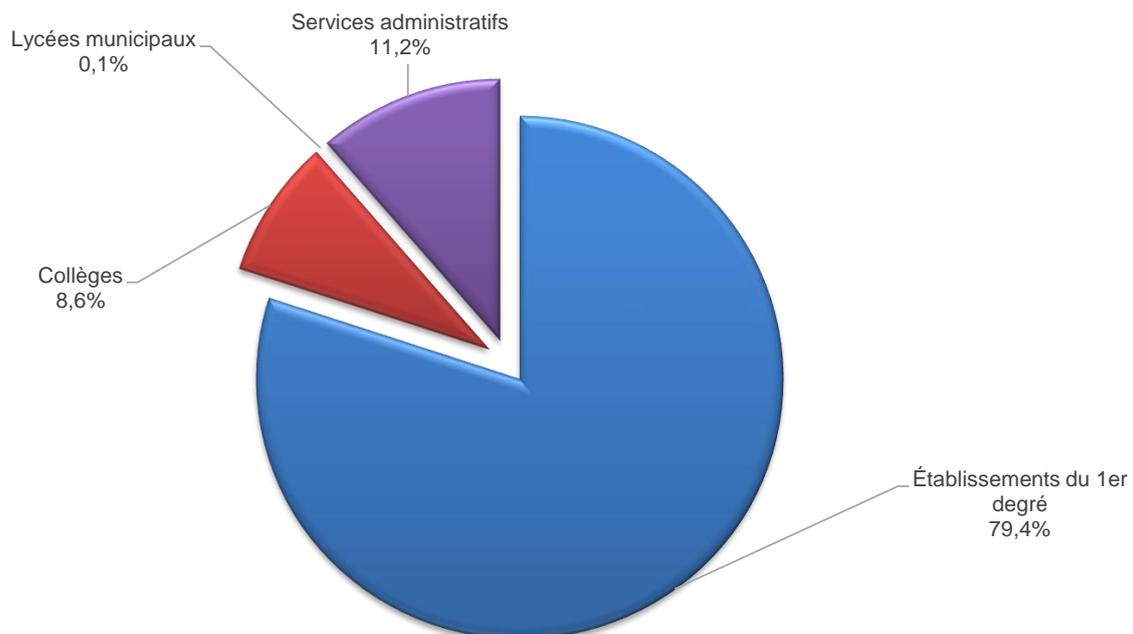
Au 31 décembre 2022

ANNEXE A4 - Répartition par structures de personnel

Structures	Nombre d'agents			Nombre d'ETP			
	Nombre agents 2021	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre ETP 2022
Établissements du 1er degré*	6 335	4 902	1 395	6 297	4 780,0	1 369,3	6 149,3
Collèges	704	384	290	674	381,4	289,4	700,5
Lycées municipaux	12	5	-	5	4,8	-	4,8
Services administratifs**	940	643	253	896	636,7	252,4	889,1
Total général	7 991	5 934	1 938	7 872	5 802,9	1 911,1	7 714,0

* personnels de terrain dont professeurs de la Ville (hors PVP en services administratifs) et personnels des centres de loisirs hospitaliers.

** personnels des sous-directions, des CASPE et des centres de ressources.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

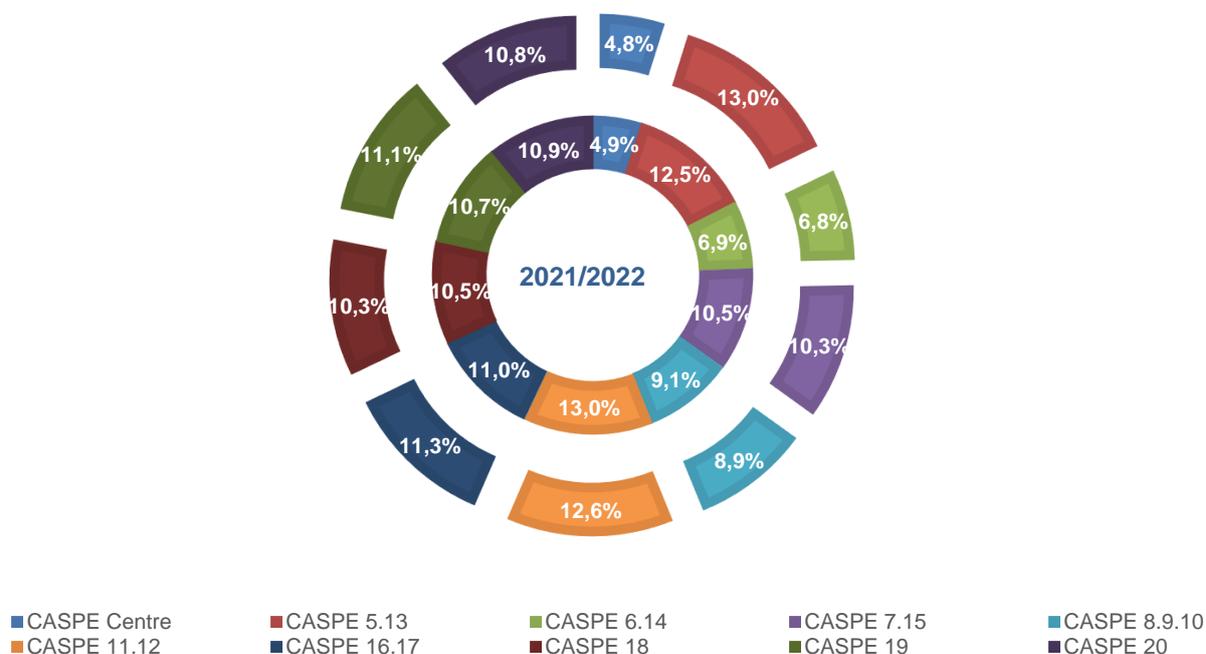
PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A5 - Répartition par CASPE

CASPE*	Nombre d'agents			Nombre d'ETP			Évolution en % nombre agents	
	Nombre agents 2021	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre ETP 2022
CASPE Centre	275	207	51	258	203,1	49,2	252,3	-6,2%
CASPE 5.13	695	549	147	696	531,5	143,8	675,3	0,1%
CASPE 6.14	382	285	81	366	279,4	79,8	359,2	-4,2%
CASPE 7.15	586	426	124	550	415,8	120,4	536,2	-6,1%
CASPE 8.9.10	507	393	83	476	381,5	80,7	462,2	-6,1%
CASPE 11.12	722	531	142	673	517,1	139,2	656,3	-6,8%
CASPE 16.17	610	495	111	606	485,2	108,9	594,1	-0,7%
CASPE 18	581	446	105	551	439,8	103,5	543,3	-5,2%
CASPE 19	596	485	111	596	474,3	109,1	583,4	0,0%
CASPE 20	603	471	104	575	461,4	102,5	563,9	-4,6%
Total général	5 557	4 288	1 059	5 347	4 189,1	1 037,1	5 226,2	-3,8%

* hors services administratifs.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

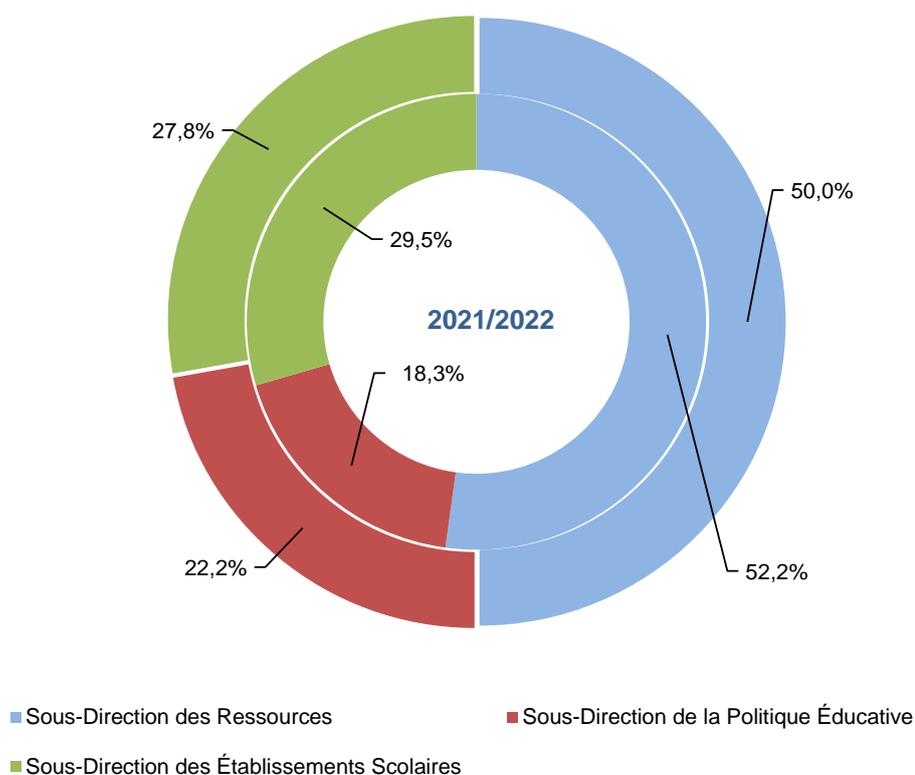
PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A6 - Personnels administratifs des sous-directions

Sous-direction*	Nombre agents 2021	Nombre d'agents		Nombre agents 2022	Nombre ETP		Nombre ETP 2022	Évolution en %
		Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
Sous-Direction des Ressources	145	86	29	115	85,2	29,0	114,2	-20,7%
Sous-Direction de la Politique Éducative	51	36	15	51	35,0	15,0	50,0	0,0%
Sous-Direction des Établissements Scolaires	82	43	21	64	41,9	20,7	62,6	-22,0%
Total général	278	165	65	230	162,1	64,7	226,8	-17,3%

*regroupent tous les personnels issus de la filière administrative dans les sous-directions.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

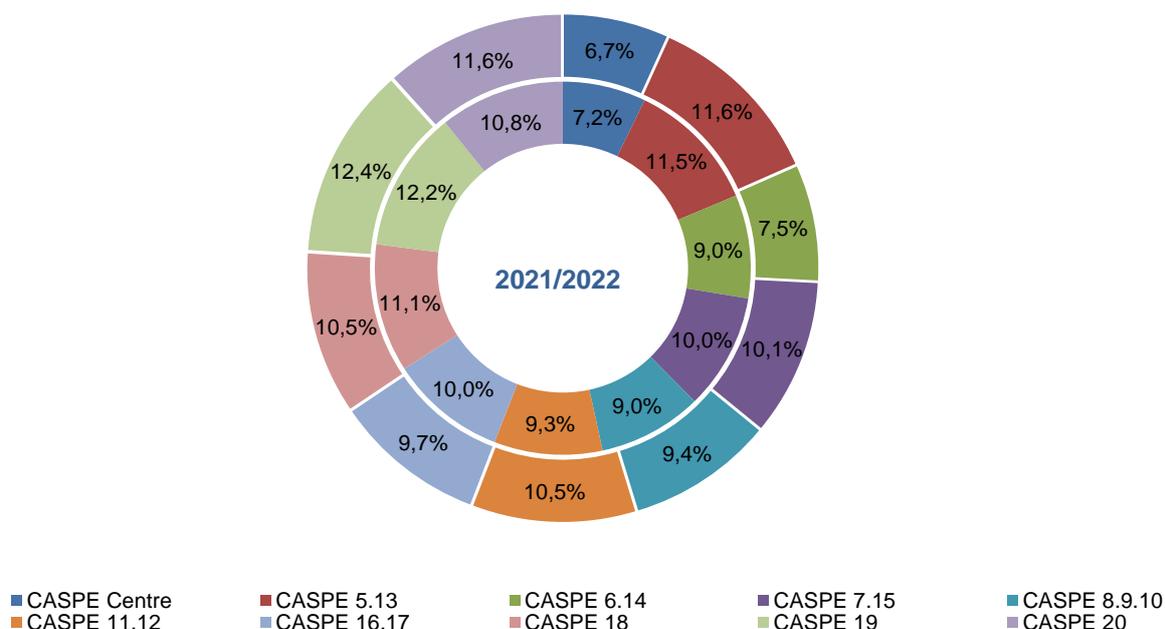
PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A7- Personnels administratifs des CASPE

CASPE*	nombre d'agents			nombre ETP			Nombre ETP 2021	Évolution en %
	Nombre agents 2021	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes		
CASPE Centre	20	14	4	18	13,8	4,0	17,8	-10,0%
CASPE 5.13	32	23	8	31	22,8	8,0	30,8	-3,1%
CASPE 6.14	25	15	5	20	15,0	4,9	19,9	-20,0%
CASPE 7.15	28	19	8	27	19,0	8,0	27,0	-3,6%
CASPE 8.9.10	25	20	5	25	20,0	5,0	25,0	0,0%
CASPE 11.12	26	21	7	28	20,4	7,0	27,4	7,7%
CASPE 16.17	28	21	5	26	20,6	5,0	25,6	-7,1%
CASPE 18	31	19	9	28	18,8	9,0	27,8	-9,7%
CASPE 19	34	27	6	33	27,0	6,0	33,0	-2,9%
CASPE 20	30	28	3	31	28,0	3,0	31,0	3,3%
Total général	279	207	60	267	205,4	59,9	265,3	-4,3%

*regroupent tous les personnels issus de la filière administrative des CASPE



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A8 - Répartition par catégorie

2021

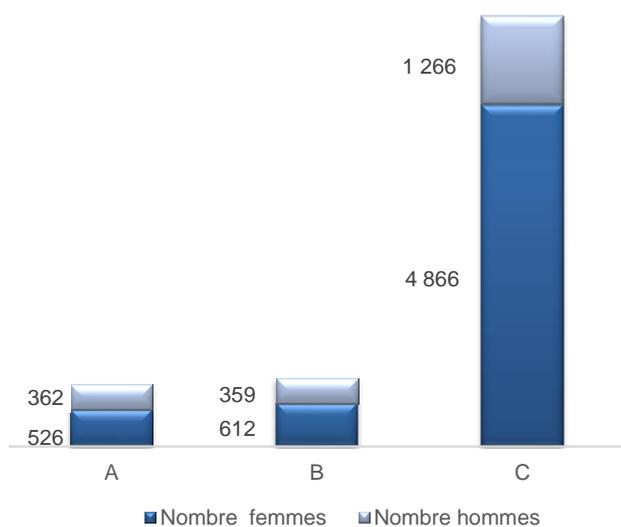
Catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents
A	526	507,7	362	358,5	888	866,2
B	612	599,2	359	355,6	971	954,8
C	4 866	4 758,5	1 266	1 242,1	6 132	6 000,6
Total général	6 004	5 865,4	1 987	1 956,2	7 991	7 821,6

2022

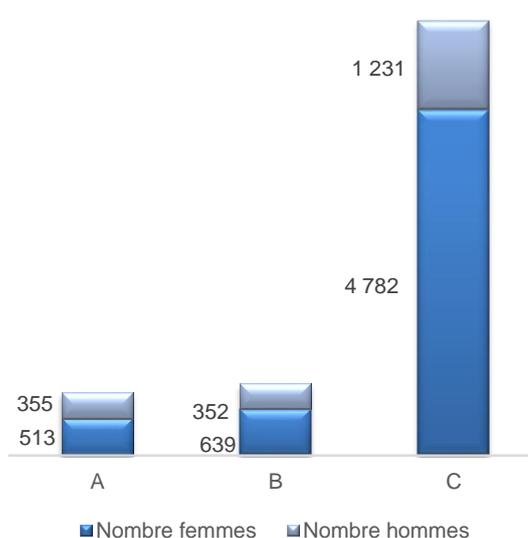
Evolution 2021/ 2022

Catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents	% en nombre d'agents	% en ETP
A	513	494,8	355	352,1	868	846,9	-2,25%	-2,23%
B	639	625,5	352	348,8	991	974,3	2,06%	2,04%
C	4 782	4 682,6	1 231	1 210,2	6 013	5 892,8	-1,94%	-1,80%
Total général	5 934	5 802,9	1 938	1 911,1	7 872	7 714,0	-1,49%	-1,38%

2021



2022



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A9 - Répartition par filière et par corps de personnel

Filière/Corps	nombre d'agents				nombre ETP		Évolution en %	
	Nombre agents 2021	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre ETP 2022
Filière administrative	525	402	136	538	397,3	135,6	532,9	2,48%
Directeurs, directeurs généraux	2	1	1	2	1,0	1,0	2,0	0,00%
Sous-directeurs	2	2	-	2	2,0	-	2,0	0,00%
Administrateurs	9	4	3	7	4,0	3,0	7,0	-22,22%
Attachés d'administrations parisiennes	77	60	23	83	59,9	23,0	82,9	7,79%
Chefs de services administratifs	10	6	3	9	6,0	3,0	9,0	-10,00%
Experts de haut niveau	1	2	-	2	2,0	-	2,0	100,00%
Secrétaires administratifs	175	121	55	176	119,6	55,0	174,6	0,57%
Adjoints administratifs	249	206	51	257	202,8	50,6	253,4	3,21%
Filière animation	2 806	1 724	969	2 693	1 647,5	946,3	2 593,8	-4,03%
Adjoints d'animation et d'action sportive	2 096	1 261	706	1 967	1 196,4	686,5	1 882,9	-6,15%
Animateurs Animatrices	710	463	263	726	451,1	259,8	710,9	2,25%
Filière culturelle	2	1	-	1	1,0	-	1,0	-50,00%
Assistants spécialisés des bibliothèques et des mus	2	1	-	1	1,0	-	1,0	-50,00%
Filière technique	2 235	1 724	504	2 228	1 715,5	503,2	2 218,7	-0,31%
Adjoints techniques	12	1	7	8	1,0	7,0	8,0	-33,33%
Adjoints techniques des établissements d'enseigne	704	395	290	685	391,8	289,2	681,0	-2,70%
Agents de logistique générale	1	-	-	-	-	-	-	-100,00%
Agents d'accueil et de surveillance	1	1	-	1	1,0	-	1,0	0,00%
Agents techniques des écoles	1 419	1 268	167	1 435	1 263,1	167,0	1 430,1	1,13%
Chefs d'exploitation	5	1	4	5	0,8	4,0	4,8	0,00%
Ingénieurs cadres supérieurs	1	1	1	2	1,0	1,0	1,0	100,00%
Ingénieurs et architectes	12	4	5	9	3,8	5,0	8,8	-25,00%
Personnels de maîtrise	13	1	8	9	1,0	8,0	9,0	-30,77%
Techniciens des services opérationnels	43	41	2	43	41	2	43,0	0,00%
Techniciens supérieurs	23	11	20	31	11	20	31,0	34,78%
Eboueurs	1	-	-	-	-	-	-	-100,00%
Filière sociale	1 650	1 651	10	1 661	1 627,5	10,0	1 637,5	0,67%
Conseillers sociaux éducatifs	1	1		1	1,0	-	1,0	0,00%
Agents spécialisés des écoles maternelles	1 646	1 649	10	1 659	1 625,5	10,0	1 635,5	0,79%
Agents techniques de la petite enfance	3	1	-	1	1,0	-	1,0	-66,67%
Filière sportive	19	7	12	19	7,0	12,0	19,0	0,00%
Conseillers des A.P.S. et de l'animation	19	7	12	19	7,0	12,0	19,0	0,00%
Hors filière	754	425	307	732	407,1	304,0	711,1	-2,92%
Professeurs de la Ville de Paris	754	425	307	732	407,1	304,0	711,1	-2,92%
Total général	7 991	5 934	1 938	7 872	5 802,9	1 911,1	7 714,0	-1,49%

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A10 - Répartition des agents occupant un emploi d'encadrement supérieur

Emplois	Femmes	Hommes	Total agents	Contractuels	Titulaires	Corps et grade
Directeur(trice)	1		1		1	1 directrice
Directeur(trice) adjoint		1	1		1	1 directeur adjoint
Sous-directeur(trice)	3		3		3	3 sous-directrices
Adjoint(e) au sous-directeur(trice)	1	1	2		2	2 administrateurs
Chef(fe) de service	5	3	8		8	2 administratrices, 1 chef de service administratif, 1 ingénieur cadre supérieur, 3 attachés hors classe et 1 attaché principal
Adjoint(e) au chef(fe) de service	2		2	1	1	1 agent contractuel de catégorie A, 1 attaché principal
Chef(fe) de bureau	14	8	22	4	18	12 attachés dont 7 attachés principaux et 2 attachés hors classe, 3 ingénieurs et architectes, 2 chefs de service administratif, 1 conseiller des activités physiques et sportives, 4 agents contractuels de catégorie A
Adjoint(e) au chef(fe) de bureau	10	6	16	1	15	1 ingénieur et architecte contractuel, 12 attachés dont 2 attachés principaux, 1 SA et 2 agents contractuels de catégorie A
Chef(fe) de CASPE	7	3	10	2	8	6 chef(fe)s de service administratif, 1 attaché hors classe, 1 attaché principal et 2 agents contractuels de catégorie A
Adjoint(e) Chef(fe) de CASPE	7	3	10	1	9	6 attaché(e)s principaux, 3 attaché(e)s et 1 agent contractuel de catégorie A
Chef(fe) de pôle de CASPE	20	10	30	1	29	19 attaché(e)s dont 11 attaché(e)s principaux, 1 agent contractuel de catégorie A, 5 conseillers des activités physiques et sportives, 1 chef d'exploitation, 1 animatrice 1 secrétaire administratif de classe exceptionnelle et 2 ingénieurs et architecte
Total général	70	35	105	10	95	

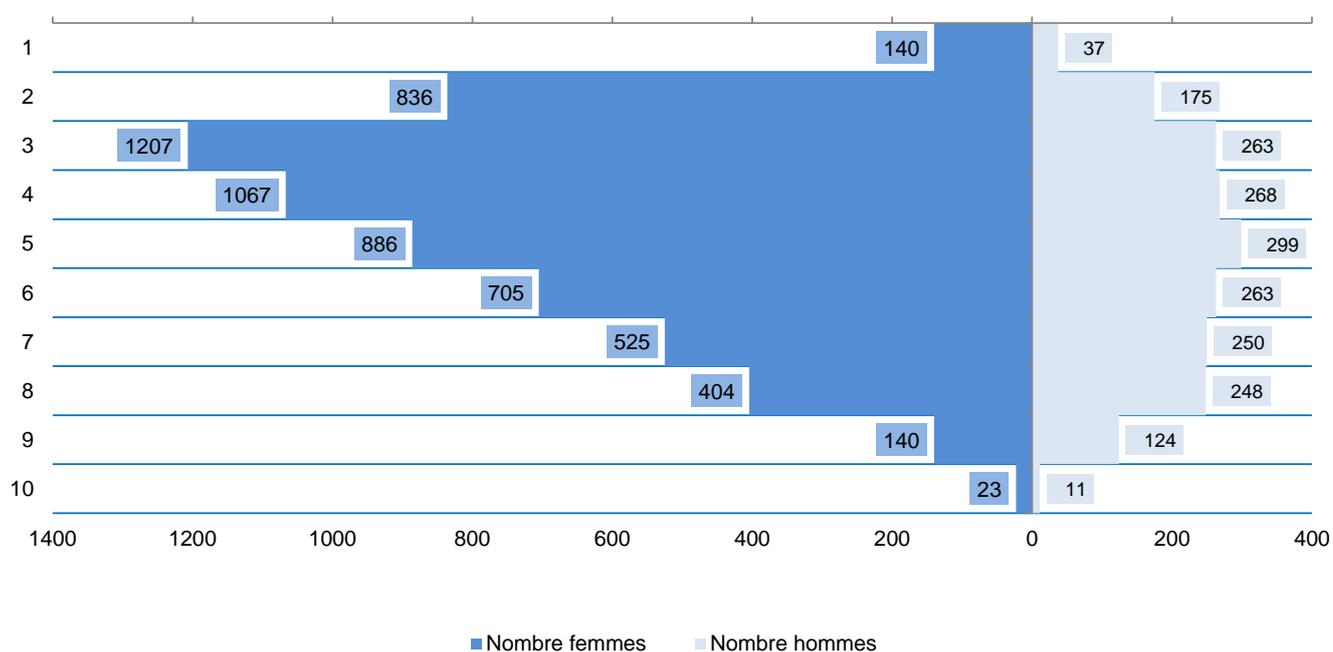
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A11 - Répartition des agents par tranche d'âge et par filière

	2021			2022		
	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Evolution 2022/2021 (en %)	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	150	140	37	177	18,0%	2,25%
Age >=60 ans et < 65 ans	1 010	836	175	1 011	0,1%	12,84%
Age >=55 ans et < 60 ans	1 483	1 207	263	1 470	-0,9%	18,67%
Age >=50 ans et < 55 ans	1 317	1 067	268	1 335	1,4%	16,96%
Age >=45 ans et < 50 ans	1 218	886	299	1 185	-2,7%	15,05%
Age >=40 ans et < 45 ans	986	705	263	968	-1,8%	12,30%
Age >=35 ans et < 40 ans	814	525	250	775	-4,8%	9,85%
Age >=30 ans et < 35 ans	669	404	248	652	-2,5%	8,28%
Age >=25 ans et < 30 ans	313	140	124	264	-15,7%	3,35%
Age >= 20 ans et < 25 ans	30	23	11	34	13,3%	0,43%
Age > 20 ans	1	1	-	1	0,0%	0,01%
Total général	7 991	5 934	1 938	7 872	-1,5%	100,00%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

Filière administrative

Tranche d'âge	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	16	5	21	3,9%
Age >=60 ans et < 65 ans	53	18	71	13,2%
Age >=55 ans et < 60 ans	88	21	109	20,3%
Age >=50 ans et < 55 ans	66	29	95	17,7%
Age >=45 ans et < 50 ans	65	28	93	17,3%
Age >=40 ans et < 45 ans	57	22	79	14,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	29	8	37	6,9%
Age >=30 ans et < 35 ans	18	2	20	3,7%
Age >=25 ans et < 30 ans	8	2	10	1,9%
Age >= 20 ans et < 25 ans	1	1	2	0,4%
Age > 20 ans	1	-	1	0,2%
Total des agents	402	136	538	100,0%

Filière culturelle*

Hors filière**

Tranche d'âge	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	-	-	-	0,0%	1	7	8	1,1%
Age >=60 ans et < 65 ans	-	-	-	0,0%	65	39	104	14,2%
Age >=55 ans et < 60 ans	-	-	-	0,0%	55	33	88	12,0%
Age >=50 ans et < 55 ans	-	-	-	0,0%	58	40	98	13,4%
Age >=45 ans et < 50 ans	-	-	-	0,0%	79	65	144	19,7%
Age >=40 ans et < 45 ans	1	-	1	100,0%	70	52	122	16,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	-	-	-	0,0%	52	30	82	11,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	-	-	-	0,0%	32	21	53	7,2%
Age >=25 ans et < 30 ans	-	-	-	0,0%	11	19	30	4,1%
Age >= 20 ans et < 25 ans	-	-	-	0,0%	2	1	3	0,4%
Total des agents	1	-	1	100,0%	425	307	732	100,0%

*Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées.

** Professeurs de la Ville de Paris.

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

tranche d'âge	Filière animation				Filière sportive*			
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	30	10	40	1,5%	1	-	1	5,3%
Age >=60 ans et < 65 ans	165	47	212	7,9%	1	1	2	10,5%
Age >=55 ans et < 60 ans	241	71	312	11,6%	1	4	5	26,3%
Age >=50 ans et < 55 ans	260	92	352	13,1%	1	2	3	15,8%
Age >=45 ans et < 50 ans	241	128	369	13,7%	1	4	5	26,3%
Age >=40 ans et < 45 ans	237	147	384	14,3%	1		1	5,3%
Age >=35 ans et < 40 ans	235	184	419	15,6%	1	1	2	10,5%
Age >=30 ans et < 35 ans	224	199	423	15,7%	-	-	-	0,0%
Age >=25 ans et < 30 ans	82	86	168	6,2%	-	-	-	0,0%
Age >= 20 ans et < 25 ans	9	5	14	0,5%	-	-	-	0,0%
Total des agents	1 724	969	2 693	100,0%	7	12	19	100,0%

* Conseillers des activités physiques et sportives.

tranche d'âge	Filière technique*				Filière sociale**			
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	67	15	82	3,7%	25	-	25	1,5%
Age >=60 ans et < 65 ans	344	69	413	18,5%	208	1	209	12,6%
Age >=55 ans et < 60 ans	493	132	625	28,1%	329	2	331	20,0%
Age >=50 ans et < 55 ans	348	102	450	20,2%	333	3	336	20,3%
Age >=45 ans et < 50 ans	237	71	308	13,8%	269	-	269	16,2%
Age >=40 ans et < 45 ans	123	42	165	7,4%	217		217	13,1%
Age >=35 ans et < 40 ans	61	25	86	3,9%	141	-	141	8,5%
Age >=30 ans et < 35 ans	39	26	65	2,9%	91	-	91	5,5%
Age >=25 ans et < 30 ans	12	16	28	1,3%	27	-	27	1,6%
Age >= 20 ans et < 25 ans	-	6	6	0,3%	10	1	11	0,7%
Age > 20 ans	-	-	-	0,0%	1	-	1	0,1%
Total des agents	1 724	504	2 228	100,0%	1 651	7	1 658	100,0%

* Dont agents techniques des écoles, adjoints techniques des établissements d'enseignement...

** Agents spécialisés des écoles maternelles.

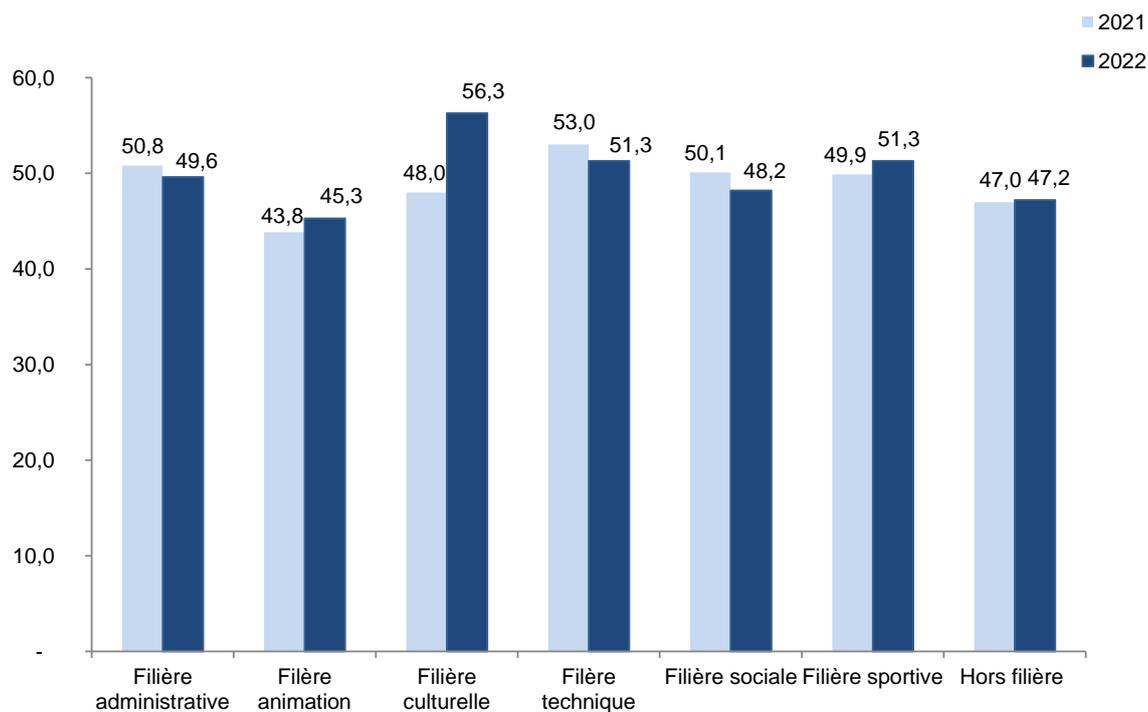
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A12 - Age des agents par filière

Filière	2021		2022		Évolution en % Âge moyen des agents
	Âge moyen agents	Âge moyen femmes	Âge moyen hommes	Âge moyen agents	
Filière administrative	50,8	49,7	49,4	49,6	-2,37%
Filière animation	43,8	46,9	41,8	45,3	3,35%
Filière culturelle	48,0	56,9	55,4	56,3	17,29%
Filière technique	53,0	51,7	52,0	51,3	-3,21%
Filière sociale	50,1	48,2	47,3	48,2	-3,79%
Filière sportive	49,9	51,9	51,0	51,3	2,82%
Hors filière	47,0	47,6	46,8	47,2	0,51%
Toutes filières	48,2	49,2	45,0	48,4	0,41%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

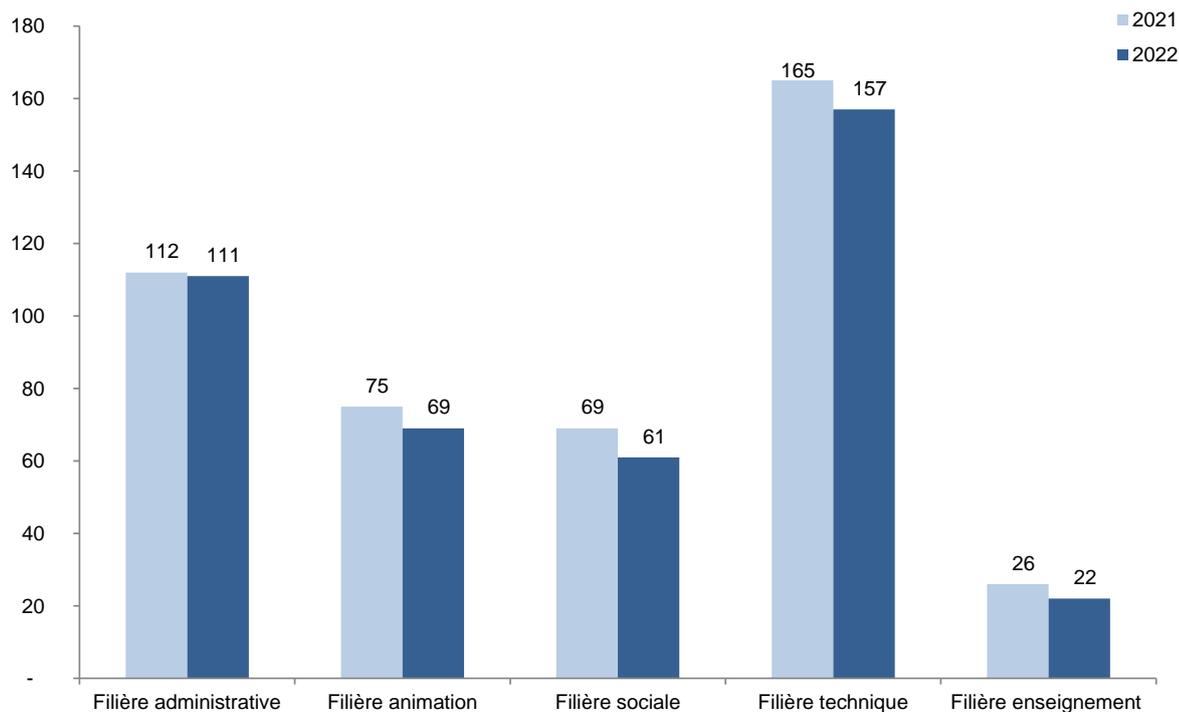
PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A13 - Dossier suivi par le référent handicap

Par filière

Filière	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Filière administrative	90	22	112	89	22	111	-0,9%
Filière animation	62	13	75	52	17	69	-8,7%
Filière sociale	69	-	69	61	-	61	-13,1%
Filière technique	115	50	165	110	47	157	-5,1%
Filière enseignement	12	14	26	11	11	22	-18,2%
Total général	348	99	447	323	97	420	-6,4%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

Par corps

Corps	2021			2022		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Adjointes d'animation contractuels	11	1	12	10	1	11
Adjointes administratifs	80	15	95	78	16	94
Adjointes d'animation et d'action sportive	41	7	48	35	13	48
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	49	29	78	44	33	77
Adjointes techniques	-	2	2	-	2	2
Animatrices Animatrices	2	3	5	7	3	10
Agents spécialisés des écoles maternelles	69	-	69	61	-	61
Agents techniques des écoles	63	12	75	64	8	72
Agents techniques de la petite enfance	2		2	1	-	1
Attachés d'administrations parisiennes	2	2	4	2	3	5
Eboueurs	-	1	1	-	1	1
Chefs exploitation	1		1	1	-	1
Ingénieurs et architectes	-	1	1	-	1	1
Personnels de maîtrise	-		-	-	1	1
Professeurs de la Ville de Paris	12	12	24	10	10	20
Professeurs des cours municipaux d'adultes	-	2	2	1	1	2
Secrétaires administratifs d'administrations parisiennes	8	5	13	9	3	12
Techniciens supérieurs	-	3	3	-	1	1
Techniciens des services opérationnels	-	2	2	-	-	-
Vacataires	8	2	10	-	-	-
Total général	348	99	447	323	97	420

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE A14 - Répartition des agents titulaires et contractuels par nationalité

Nationalité	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Française	1 451	286	1 737	1 352	262	1 614	-7,1%
Espace économique européen	47	9	56	43	8	51	-8,9%
Union économique européenne	7	1	8	11	2	13	62,5%
Autres Pays	946	77	1 023	1 030	84	1 114	8,9%
Total personnels contractuels	2 451	373	2 824	2 436	356	2 792	-1,1%
Française	5 888	1 966	7 854	5 781	1 913	7 694	-2,0%
Espace économique européen	82	12	94	82	14	96	2,1%
Union économique européenne	3	-	3	6	-	6	100,0%
Autres Pays	31	9	40	65	11	76	90,0%
Total personnels titulaires	6 004	1 987	7 991	5 934	1 938	7 872	-1,5%
Total général	8 455	2 360	10 815	8 370	2 294	10 664	-1,4%

Par corps

Corps	2 021			2 022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Adjoints d'animation contractuel	211	29	240	210	33	243	1,3%
Adjoints d'animation et d'action sportive	10	3	13	11	4	15	15,4%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	22	8	30	30	7	37	23,3%
Agents spécialisés des écoles maternelles	163	-	163	198	-	198	21,5%
Agents techniques des écoles	560	40	600	635	45	680	13,3%
Animateurs Animatrices	-	1	1	2	1	3	200,0%
Attachés d'administrations parisiennes	1	-	1	1	-	1	0,0%
Chargés de mission cadre moyen	1	-	1	1	-	1	0,0%
Professeurs des cours municipaux d'adultes	9	5	14	7	5	12	-14,3%
Autres pays	977	86	1063	1095	95	1190	11,9%
Adjoints d'animation contractuel	10	1	11	10	1	11	0,0%
Adjoints d'animation et d'action sportive	26	8	34	27	8	35	2,9%
Adjoints administratifs	1	-	1	1	-	1	0,0%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	3	2	5	3	2	5	0,0%
Agents spécialisés des écoles maternelles	33	-	33	32	-	32	-3,0%
Agents techniques des écoles	36	-	36	33	-	33	-8,3%
Animateurs Animatrices	5	2	7	5	2	7	0,0%
Attachés d'administrations parisiennes	1	-	1	1	1	2	100,0%
Coordinateurs CMA	1	-	1	1	1	2	100,0%
Professeurs de la Ville de Paris	4	1	5	3	1	4	-20,0%
Professeurs des cours municipaux d'adultes	7	7	14	7	6	13	-7,1%
Sécrétaires administratifs	2	-	2	2	-	2	0,0%
Espace économique européen	129	21	150	125	22	147	-2,0%

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

Corps	2 021			2 022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Adjointes d'animation contractuel	578	154	732	566	147	713	-2,6%
Adjointes administratives	203	45	248	205	51	256	3,2%
Adjointes d'animation et d'action sportive	1 318	733	2 051	1 223	694	1 917	-6,5%
Adjointes techniques		14	14	1	9	10	-28,6%
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	423	308	731	415	301	716	-2,1%
Administrateurs	6	3	9	4	3	7	-22,2%
Agents de logistique générale	1	-	1	-	-	-	-100,0%
Agents d'accueil et de surveillance	1	-	1	1	-	1	0,0%
Agents de service des écoles	1	-	1	1	-	1	0,0%
Agents spécialisés des écoles maternelles	1 782	12	1 794	1 735	11	1 746	-2,7%
Agents techniques CAT IV A, IV B	-	-	-	-	1	1	
Agents techniques de la petite enfance	3		3	1		1	-66,7%
Agents techniques des écoles	1 805	203	2 008	1 754	198	1 952	-2,8%
Animatrices Animatrices	439	264	703	456	261	717	2,0%
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées	2	-	2	1	-	1	-50,0%
Attachés d'administrations parisiennes	71	30	101	78	35	113	11,9%
Chargés de mission cadre moyen	3	1	4	2	1	3	-25,0%
Chefs de services administratifs	7	3	10	6	3	9	-10,0%
Chefs d'exploitation	1	4	5	1	4	5	0,0%
Conseillers des A.P.S. et de l'animation	8	11	19	7	12	19	0,0%
Conseillers sociaux éducatifs	1	-	1	1	-	1	0,0%
Coordinateurs CMA	6	5	11	5	3	8	-27,3%
Directeurs, directeurs généraux	1	1	2	1	1	2	0,0%
Eboueurs	-	1	1	-	-	-	-100,0%
Experts de haut niveau	1	-	1	2	-	2	100,0%
Ingénieurs cadres supérieurs	1	-	1	1	1	2	100,0%
Ingénieurs et architectes	12	13	25	12	11	23	-8,0%
Personnels de maîtrise	2	11	13	1	8	9	-30,8%
Professeurs ateliers des beaux arts	1	-	1	1	-	1	0,0%
Professeurs de la Ville de Paris	434	315	749	422	306	728	-2,8%
Professeurs des cours municipaux d'adultes	61	41	102	53	37	90	-11,8%
Sécrétaires administratifs	114	60	174	120	55	175	0,6%
Sous-directeurs	2	-	2	2	-	2	0,0%
Techniciens des services opérationnels	39	4	43	41	2	43	0,0%
Techniciens supérieurs	12	16	28	14	20	34	21,4%
Française	7 339	2 252	9 591	7 133	2 175	9 308	-3,0%
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	2	1	3	2	1	3	0,0%
Agents spécialisés des écoles maternelles	5	-	5	12	-	12	140,0%
Agents techniques des écoles	3	-	3	3	1	4	33,3%
Union économique européenne	10	1	11	17	2	19	72,7%
Total général	8 455	2 360	10 815	8 370	2 294	10 664	-1,4%

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B1 - Synthèse des personnels sous contrat

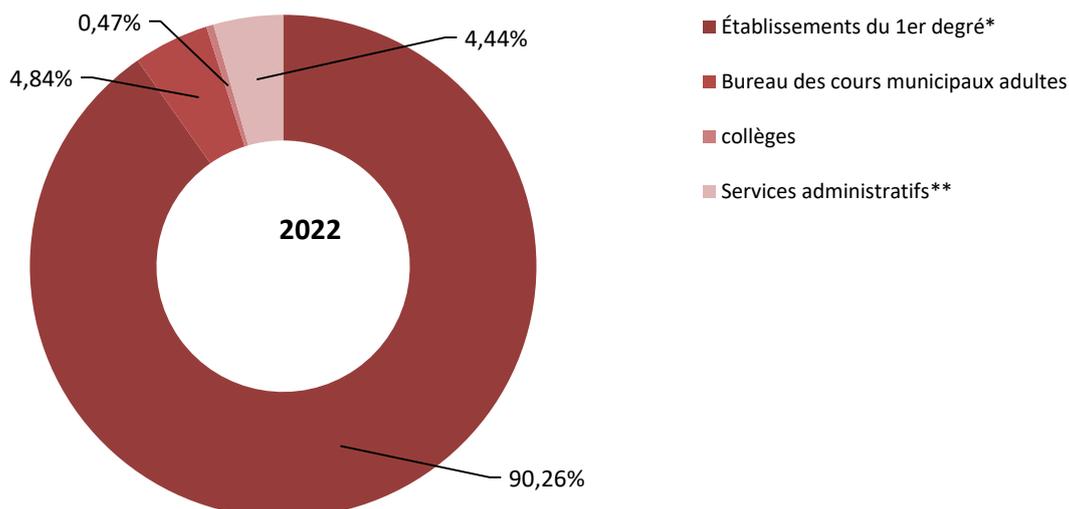
2022						Évolution / 2021	
nombre d'agents			ETP			% en nombre d'agents	% en ETP
femmes	hommes	nb agents	femmes	hommes	nb ETP		
2 436	356	2 792	1 663,4	250,1	1 913,5	-1,13%	-0,46%

ANNEXE B2 - Répartition par structures de personnel

Structures	nombre d'agents			ETP			Évolution en %	
	2021	Nombre femmes	Nombre hommes	Nb agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre ETP 2022
Établissements du 1er degré*	2 548	2 265	255	2 520	1 538,1	181,2	1 719,3	-1,1%
Collèges	13	5	8	13	5	8	12,6	0,0%
Bureau des cours municipaux adultes	150	79	56	135	36,5	23,9	60,4	-10,0%
Services administratifs**	113	87	37	124	84,2	36,9	121,1	9,7%
Total général	2 824	2 436	356	2 792	1 663,4	250,1	1 913,5	-1,1%

* ainsi que les centres de loisirs hospitaliers.

** personnels des sous-directions et des CASPE.

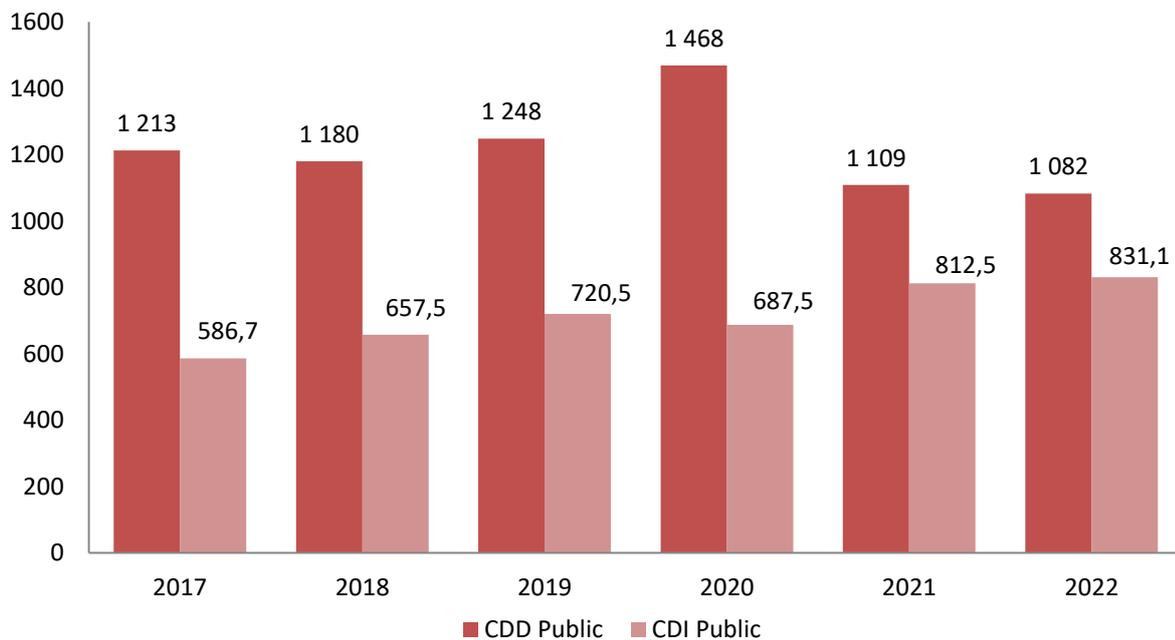


EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B3 - Évolution du type de contrat sur les six dernières années

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2017 en %
CDD Public	1 212,9	1 180,2	1 248,4	1 468,4	1 108,8	1 082,4	-10,8%
CDI Public	586,7	657,5	720,5	687,5	812,5	831,1	41,7%
TOTAL	1 799,6	1 837,7	1 968,9	2 155,9	1 921,3	1 913,5	6,3%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B4 - Répartition par tranche de quotité de travail (CDD)

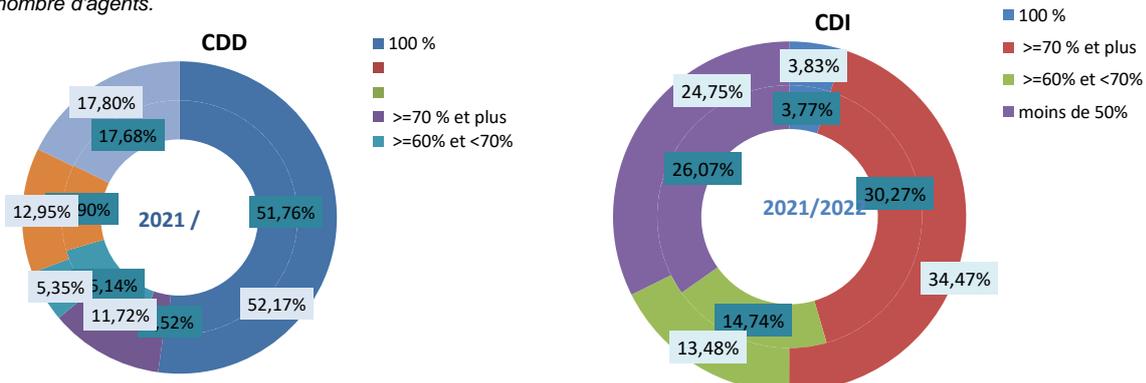
Temps travail	2021	2022						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
100 %	735	637	637,0	84	84,0	721	724,0	-1,9%
>=70 % et plus	50	153	109,1	9	6,5	162	115,6	224,0%
>=60% et <70%	215	66	43,2	8	5,3	74	48,4	-65,6%
>=50% et <60%	169	168	94,1	11	6,2	179	100,3	5,9%
moins de 50%	251	241	95,1	5	2,0	246	97,1	-2,0%
Total général	1 420	1 265	978,4	117	103,9	1 382	1 082,4	-2,7%

* en nombre d'agents.

ANNEXE B5 - Répartition par tranche de quotité de travail (CDI)

Temps travail	2021	2022						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
100 %	53	38	38,0	16	16,0	54	54,0	1,9%
>=70 % et plus	425	389	287,3	97	72,0	486	359,3	14,4%
>=60% et <70%	207	154	102,0	36	23,8	190	125,8	-8,2%
>=50% et <60%	353	289	155,5	42	22,4	331	177,8	-6,2%
moins de 50%	366	301	102,2	48	11,9	349	114,0	-4,6%
Total général	1 404	1 171	684,9	239	146,1	1 410	831,0	0,4%

* en nombre d'agents.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B6 - Répartition par temps de travail (CDD public)

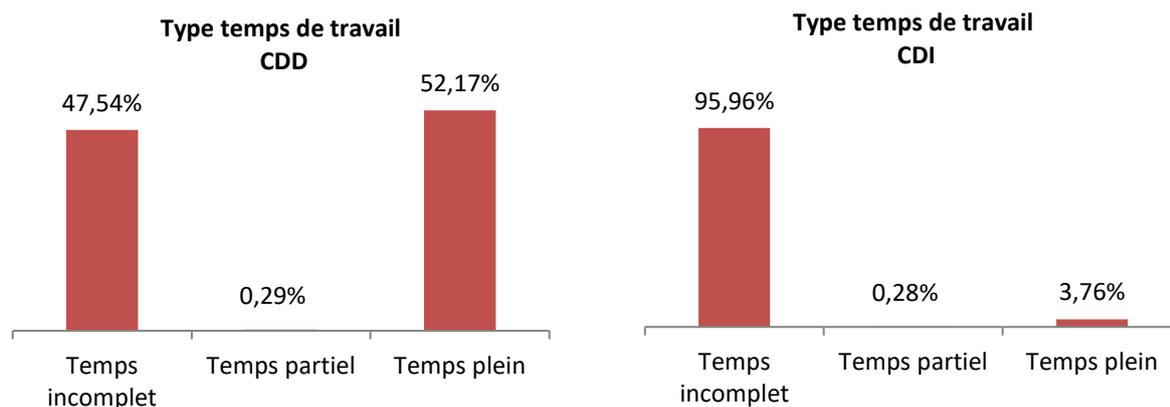
Type temps de travail	2021	2022						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
Temps incomplet	681	624	338,8	33	20,0	657	358,7	-3,5%
Temps partiel	4	4	2,7	-	-	4	2,7	0,0%
Temps plein	735	637	637,0	84	84,0	721	721,0	-1,9%
Total général	1 420	1 265	978,5	117	104,0	1 382	1 082,4	-12,6%

* en nombre d'agents.

ANNEXE B7 - Répartition par temps de travail (CDI public)

Type temps de travail	2021	2022						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
Temps incomplet	1 344	1 130	645,2	223	130,1	1 353	775,3	0,7%
Temps partiel	7	4	2,8	-	-	4	2,8	-42,9%
Temps plein	53	37	37,0	16	16,0	53	53,0	0,0%
Total général	1 404	1 171	685,0	239	146,1	1 410	831,1	-12,6%

* en nombre d'agents.



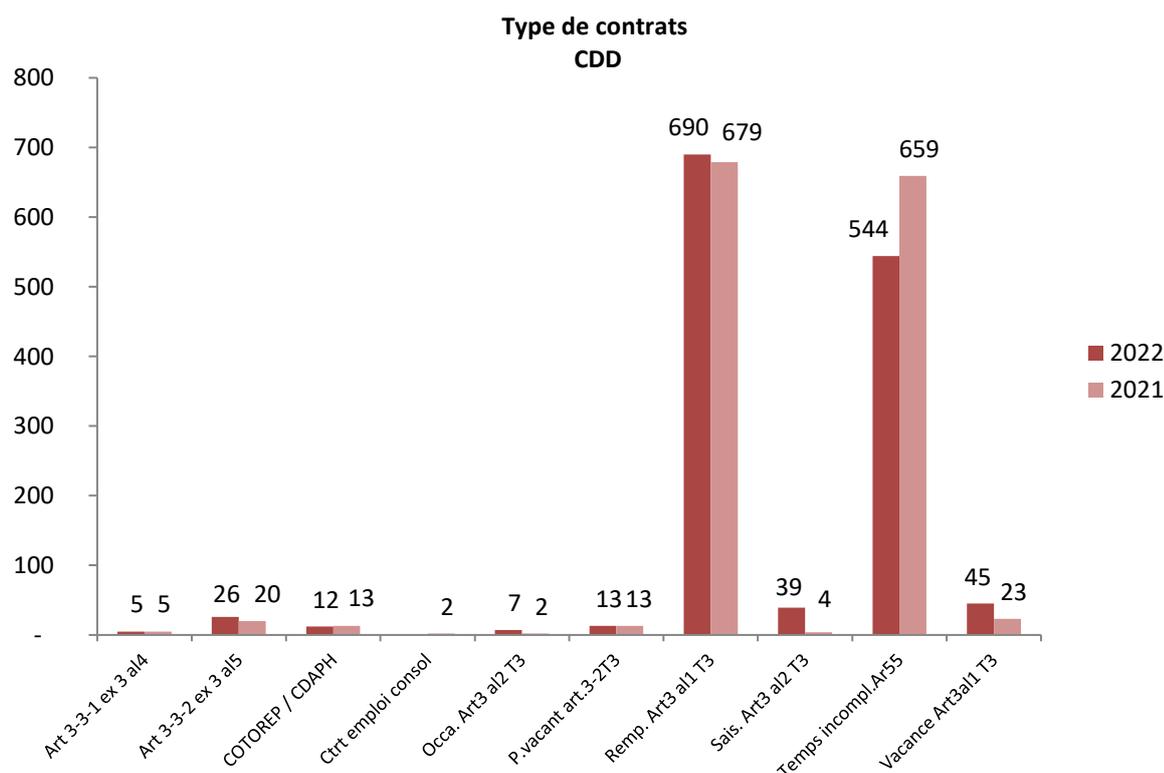
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B8 - Répartition par type de contrats (CDD public)

Type de contrats	2021	2022						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
Art 3-3-1 ex 3 al4	5	4	4,0	1	1,0	5	5,0	0,0%
Art 3-3-2 ex 3 al5	20	18	18,0	8	8,0	26	26,0	30,0%
COTOREP / CDAPH	13	8	8,0	4	4,0	12	12,0	-7,7%
Ptrt emploi consol	2							
Occa. Art3 al2 T3	2	5	3,6	2	2,0	7	5,6	250,0%
P.vacant art.3-2T3	13	2	2,0	11	11,0	13	13,0	0,0%
Remp. Art3 al1 T3	679	631	592,3	59	57,3	690	649,6	1,6%
Sais. Art3 al2 T3	4	36	30,2	3	2,2	39	32,4	875,0%
Temps incompl.Ar55	659	517	276,7	27	16,5	544	293,2	-17,5%
Vacance Art3al1 T3	23	43	42,6	2	2,0	45	44,6	95,7%
Autre		1	1,0			1	1,0	
Total général	1 420	1 265	978,5	117	104,0	1 382	1 082,4	-2,7%

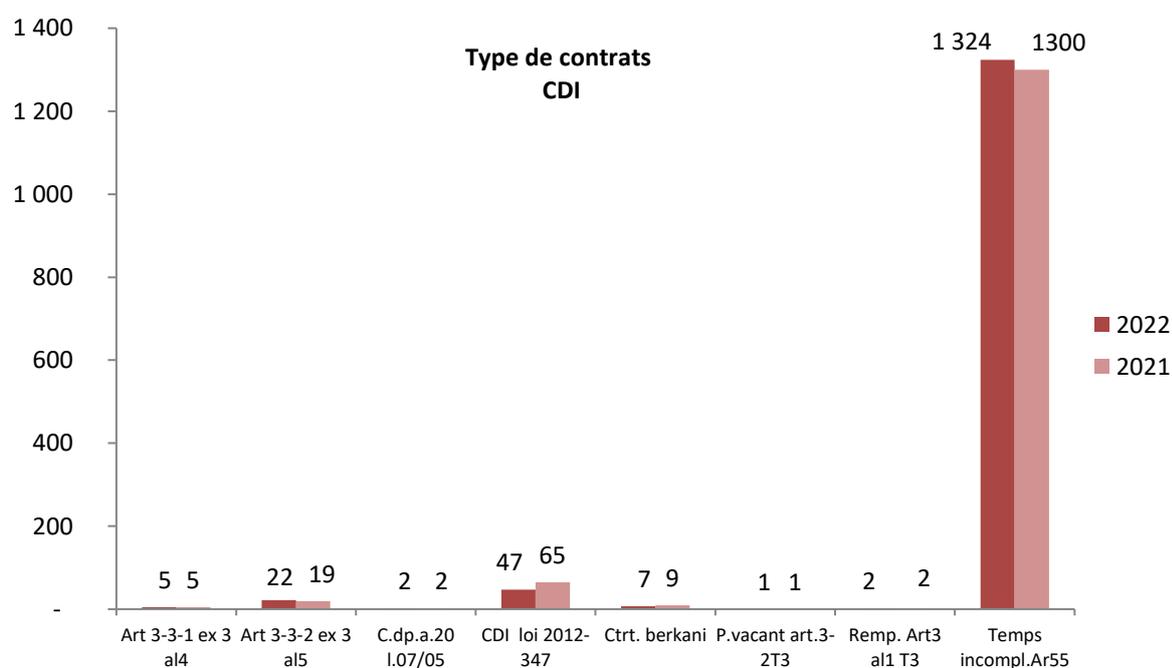


EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B9 - Répartition par type de contrats (CDI public)

Type de contrats	2021	2022						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
Art 3-3-1 ex 3 al4	5	2	2,0	3	3,0	5	5,0	0,0%
Art 3-3-2 ex 3 al5	19	10	9,8	12	12,0	22	21,8	15,8%
C.dp.a.20 l.07/05	2	2	1,7			2	1,7	0,0%
CDI loi 2012-347	65	43	32,3	4	3,6	47	35,9	-27,7%
Contr. berkani	9	7	3,9			7	3,9	-22,2%
P.vacant art.3-2T3	1	1	1,0			1	1,0	0,0%
Remp. Art3 al1 T3	2	2	2,0			2	2,0	0,0%
Temps incompl.Ar55	1 300	1 104	632,2	220	127,5	1 324	759,7	1,8%
Total général	1 403	1 171	685,0	239	146,1	1 410	831,1	0,5%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

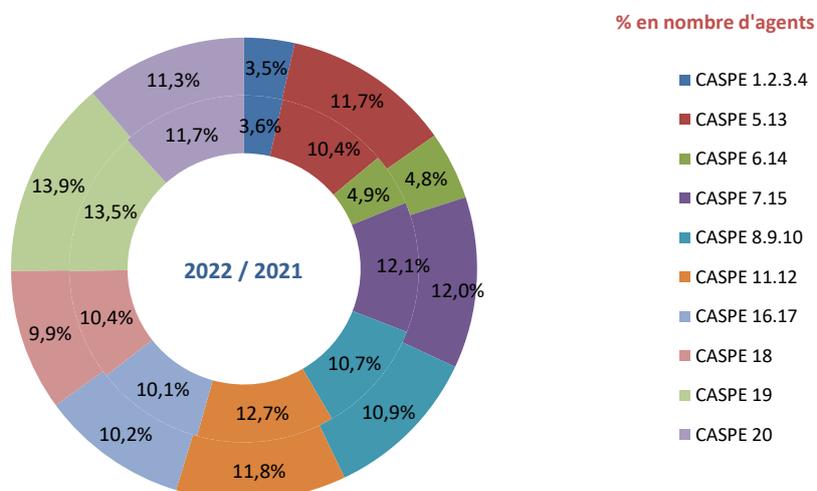
PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B10.1 - Répartition des CDI par CASPE

Caspe	2021		2022				Évolution ETP en %
	Nombre CDI	ETP CDI	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
CASPE 1.2.3.4	44	25,71	35	9	44	26,3	2,2%
CASPE 5.13	128	78,70	128	20	148	94,4	19,9%
CASPE 6.14	60	34,58	45	15	60	36,9	6,6%
CASPE 7.15	150	95,38	114	37	151	100,1	5,0%
CASPE 8.9.10	132	76,01	129	9	138	79,4	4,4%
CASPE 11.12	157	89,85	132	17	149	85,6	-4,7%
CASPE 16.17	125	71,23	110	19	129	73,6	3,3%
CASPE 18	128	79,75	111	14	125	78,0	-2,2%
CASPE 19	167	92,83	160	15	175	97,2	4,8%
CASPE 20	144	83,82	121	21	142	83,2	-0,7%
Total général	1 235	727,86	1 085	176	1 261	754,64	3,7%

* hors services administratifs.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

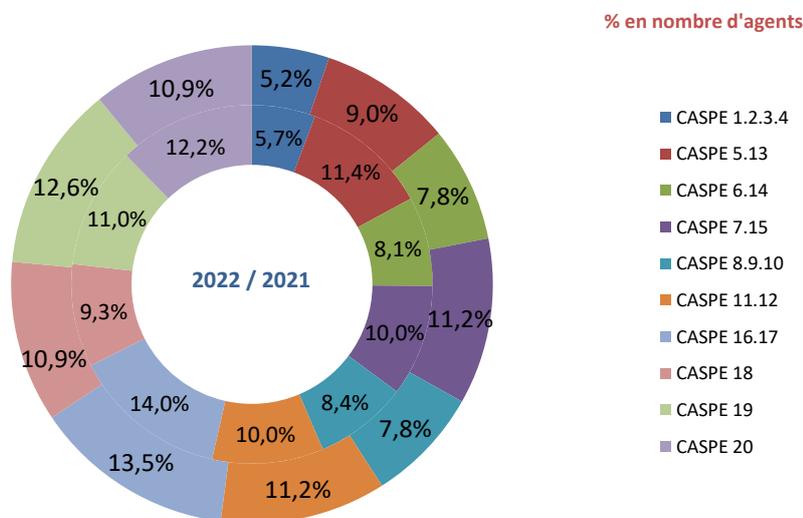
PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B10.2 - Répartition des CDD par CASPE

Caspe	2021		2022				Évolution etp en %
	Nombre CDD	ETP CDD	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
CASPE 1.2.3.4	75	45,94	62	4	66	42,4	-7,7%
CASPE 5.13	151	117,84	110	4	114	87,3	-26,0%
CASPE 6.14	107	86,63	97	2	99	78,5	-9,4%
CASPE 7.15	133	103,66	128	15	142	106,7	2,9%
CASPE 8.9.10	111	73,52	94	5	99	70,9	-3,6%
CASPE 11.12	132	101,60	130	12	142	112,0	10,2%
CASPE 16.17	185	151,71	167	5	172	137,4	-9,4%
CASPE 18	123	99,88	124	15	139	114,6	14,7%
CASPE 19	145	104,52	151	9	160	116,4	11,4%
CASPE 20	162	128,33	126	13	139	106,4	-17,1%
Total général	1 324	1 013,63	1 189	84	1 272	972,46	-4,1%

* hors services administratifs.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

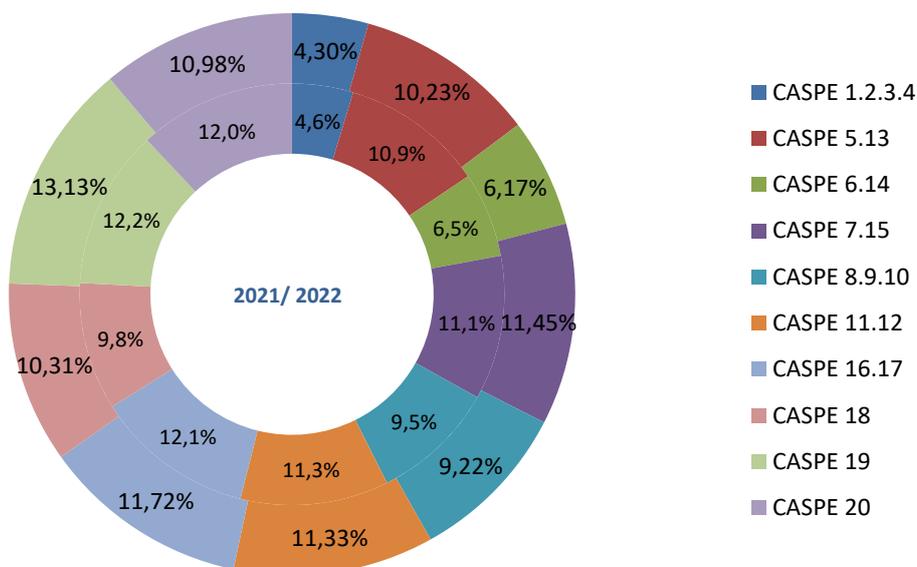
PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B11 - Répartition par CASPE

Caspe	2020		2021		2022			
	Nombre agents	Nombre agents	Évolution en %	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre ETP	Évolution en %
CASPE 1.2.3.4	135	119	-11,9%	97	13	110	68,7	-7,6%
CASPE 5.13	301	279	-7,3%	238	24	262	181,6	-6,1%
CASPE 6.14	183	167	-8,7%	142	16	158	115,3	-5,4%
CASPE 7.15	295	283	-4,1%	242	51	293	206,8	3,5%
CASPE 8.9.10	276	243	-12,0%	222	14	236	150,3	-2,9%
CASPE 11.12	339	289	-14,7%	261	29	290	197,6	0,3%
CASPE 16.17	321	311	-3,1%	276	24	300	210,0	-3,5%
CASPE 18	288	251	-12,8%	235	29	264	192,6	5,2%
CASPE 19	340	312	-8,2%	311	25	336	214,7	7,7%
CASPE 20	330	306	-7,3%	247	34	281	189,6	-8,2%
Total général	2 808	2 560	-8,8%	2 271	259	2 530	1 727,2	-1,2%

* hors services administratifs.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

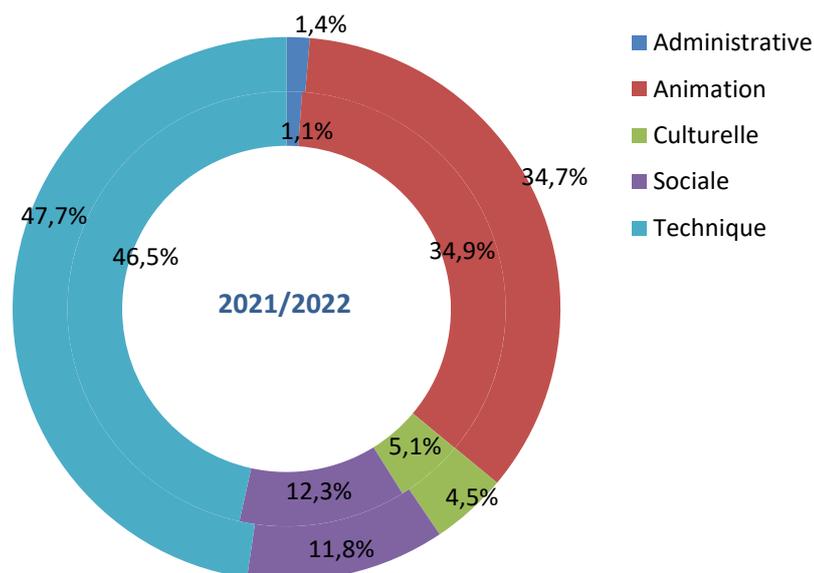
PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B12 - Répartition par filière de personnel

Filières	2021	2022				Nombre agents	Nombre ETP	Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes			
Administrative	32	24	23,7	14	13,9	38	37,6	18,8%
Animation	986	786	474,4	182	119,3	968	593,7	-1,8%
Culturelle	143	74	31,7	52	19,9	126	51,6	-11,9%
Sociale	348	327	326,7	1	1,0	328	327,7	-5,7%
Technique	1 314	1 225	806,9	107	95,9	1 332	902,8	1,4%
Hors filière	1	-	-	-	-	-	-	
Total général	2 824	2 436	1 663,4	356	250,0	2 792	1 913,4	-1,1%

* en nombre d'agents.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B13 - Répartition par filière et par corps

Filière administrative	2021			2022			Évolution en %	
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents		Nombre ETP
Adjoint administratif	-	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
Attaché des administrations parisiennes	26	20	20,0	13,0	13,0	33,0	33,0	0,3
Chargé de mission cadre moyen	5	3	2,7	1,0	0,9	4,0	3,6	- 0,2
Chargé de mission cadre supérieur	-	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
Secrétaire administrative	1	1	1,0	-	0,0	1,0	1,0	-
Total filière administrative	32	24	23,7	14	13,9	38	37,6	18,8%
Filière animation								
Adjoint d'animation contractuel	983	786	474,4	181	118,3	967	592,7	-1,6%
Adjoint d'animation et d'action sportive	2	0	0,0	0	0,0	0	-	-100,0%
Animateur d'administrations parisiennes	3	0	0,0	1	1,0	1	1,0	-66,7%
Total Filière animation	988	786	474,4	182	119,3	968	593,7	-2,02%
Filière culturelle								
Coordinateur des CMA	12	6	6,0	4	4,0	10	10,0	-16,7%
Professeur ateliers beaux arts	1	1	1,0	0	0,0	1	1,0	
Professeur des cours municipaux d'adultes	130	67	24,7	48	15,9	115	40,6	-11,5%
Total filière culturelle	143	74	31,71	52	19,91	126	51,62	-11,89%
Filière sociale								
Agent spécialisé des écoles maternelles	348	327	326,7	1	1,0	328	327,7	-5,7%
Total filière sociale	348	327	326,71	1	1	328	327,71	-5,75%
Filière technique								
Adjoint technique des établissements d'enseignement	65	55	54,9	21	21,0	76	75,9	16,9%
Adjoint technique	2	0	0,0	2	2,0	2	2,0	0,0%
Agent technique des écoles	1 229	1159	741,9	77	65,9	1236	807,8	0,6%
Agent technique cat IV A cat B		0	0,0	1	1,0	1	1,0	
Ingénieur et architecte	13	8	7,8	6	6,0	14	13,8	7,7%
Technicien supérieur	5	3	2,3	0	0,0	3	2,3	
Total filière technique	1314	1225	806,9	107	95,9	1332	902,8	1,37%

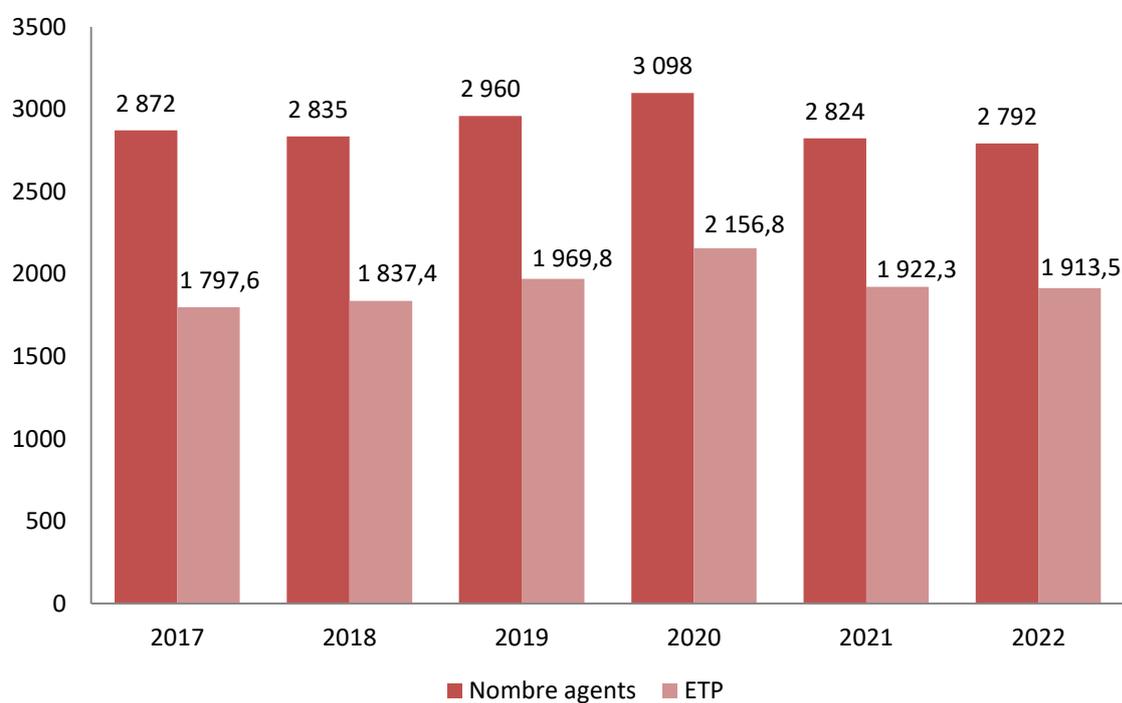
* en nombre d'agents.

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B14 - Évolution du nombre d'agents sur les six dernières années

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2017 en %
Nombre agents	2 872	2 835	2 960	3 098	2 824	2 792	-2,8%
ETP	1 797,6	1 837,4	1 969,8	2 156,8	1 922,3	1 913,5	6,4%



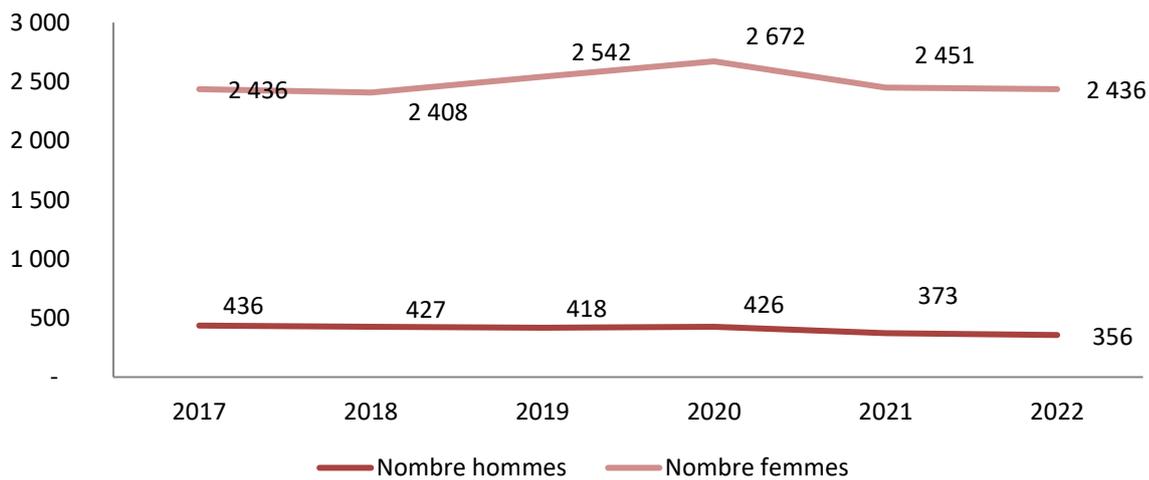
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B15 - Évolution du nombre d'agents sur les six dernières années

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2017 en %
Nombre hommes	436	427	418	426	373	356	-18,3%
Nombre femmes	2 436	2 408	2 542	2 672	2 451	2 436	0,0%
Total	2 872	2 835	2 960	3 098	2 824	2 792	-2,8%

* en nombre d'agents.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B16 - Répartition par catégorie de la fonction publique et par sexe

2021

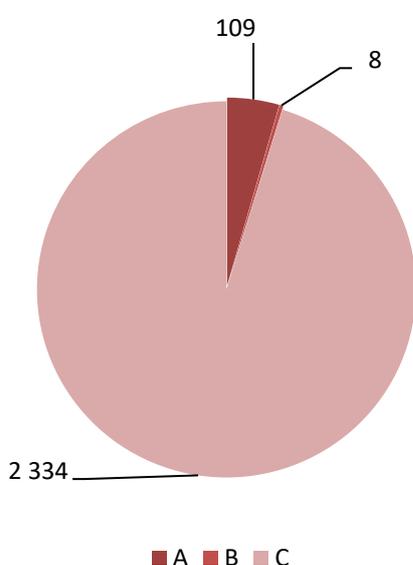
catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents
A	109	62,0	73	37,5	182	96,4
B	8	6,9	4	3,9	12	12,6
C	2 334	1 593,1	296	218,8	2 630	2 047,8
Total général	2 451	1 662,1	373	260,2	2 824	1 922,3

2022

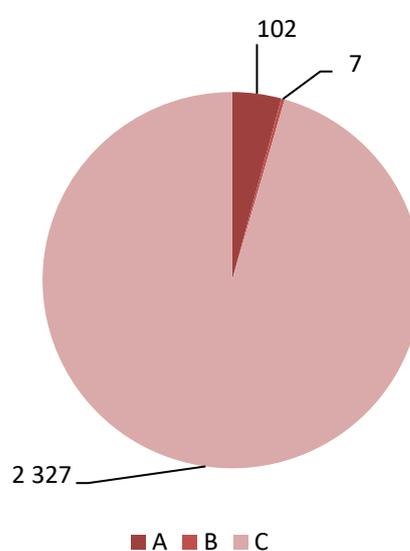
2022/ 2021

catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents	Évolution en % (nb agents)	Évolution en % (ETP)
A	102	59,5	71	38,9	173	98,4	-4,9%	2,1%
B	7	6,0	3	2,9	10	8,9	-16,7%	-29,2%
C	2 327	1 597,9	282	208,2	2 609	1 806,1	-0,8%	-11,8%
Total général	2 436	1 663,4	356	250,1	2 792	1 913,4	-1,13%	-0,5%

2021



2022

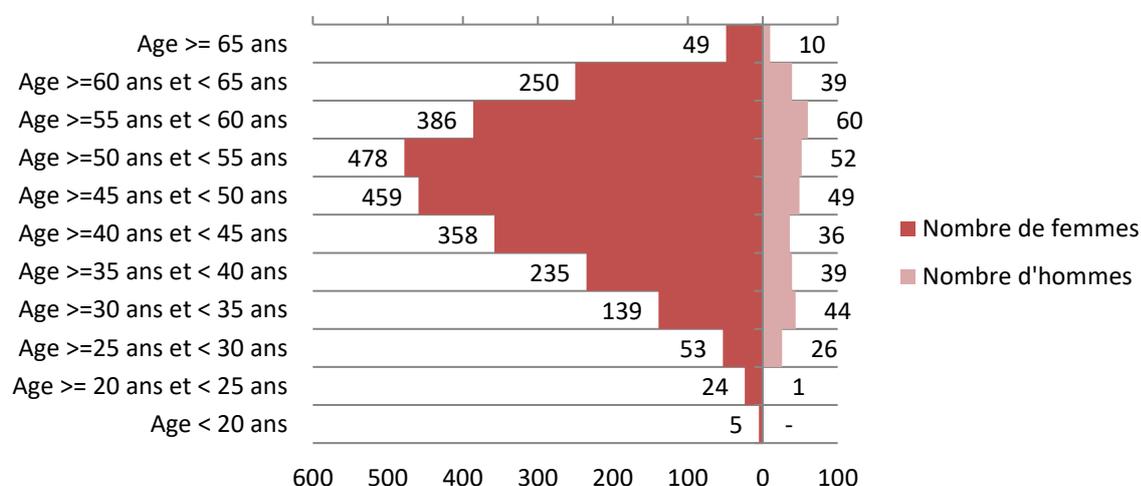


EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B17 - Répartition des agents par tranche d'âge et par sexe

	2021			2022			Part dans les effectifs (en %)	Évolution agents en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents		
Age >= 65 ans	40	13	53	49	10	59	2,1%	11,3%
Age >=60 ans et < 65 ans	244	33	277	250	39	289	10,4%	4,3%
Age >=55 ans et < 60 ans	386	71	457	386	60	446	16,0%	-2,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	446	56	502	478	52	530	19,0%	5,6%
Age >=45 ans et < 50 ans	475	50	525	459	49	508	18,2%	-3,2%
Age >=40 ans et < 45 ans	369	32	401	358	36	394	14,1%	-1,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	249	38	287	235	39	274	9,8%	-4,5%
Age >=30 ans et < 35 ans	142	43	185	139	44	183	6,6%	-1,1%
Age >=25 ans et < 30 ans	73	35	108	53	26	79	2,8%	-26,9%
Age >= 20 ans et < 25 ans	26	2	28	24	1	25	0,9%	-10,7%
Age < 20 ans	1	0	1	5	-	5	0,2%	
Total général	2 451	373	2 824	2 436	356	2 792	100,0%	-1,1%

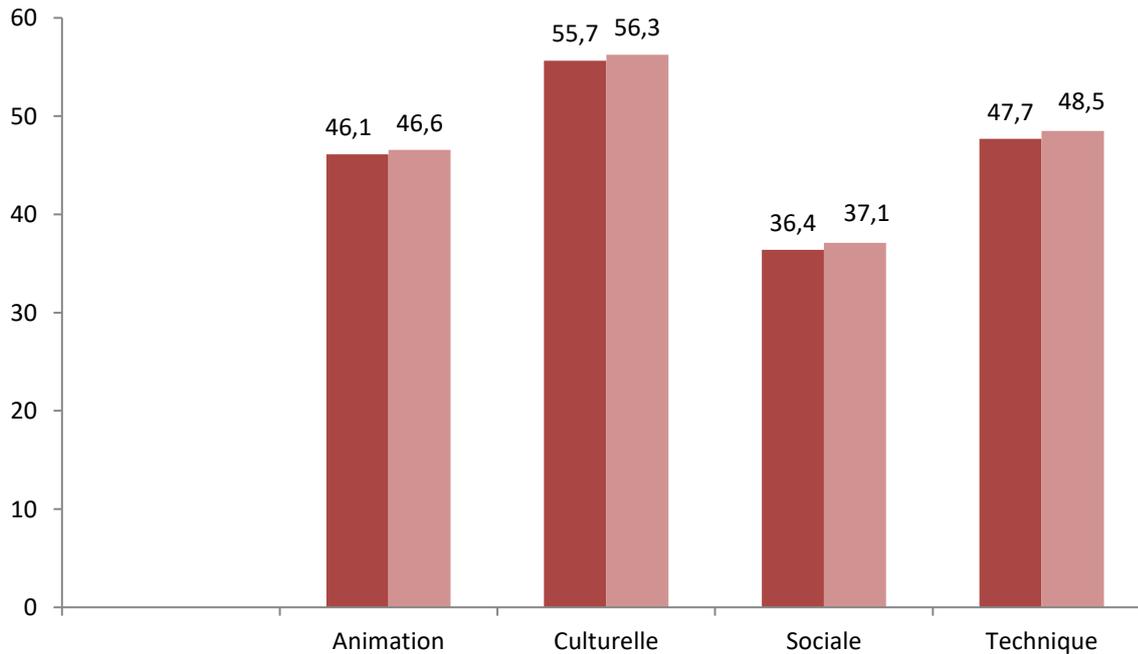
Pyramide des âges par sexe - 2022

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B18 - Âge moyen des agents par filière

Filières	2021			2022		
	Femmes	Hommes	moyenne 2021	Femmes	Hommes	moyenne 2022
Administrative	42,2	43,4	42,8	42,2	43,6	42,9
Animation	48,5	43,7	46,1	49,3	43,8	46,6
Culturelle	56,2	55,1	55,7	57,1	55,4	56,3
Sociale	41,8	31,0	36,4	42,2	32,0	37,1
Technique	48,5	46,9	47,7	48,8	48,2	48,5
Moyenne général	47,4	44,0	45,7	47,9	44,6	46,3

Age moyen par filière

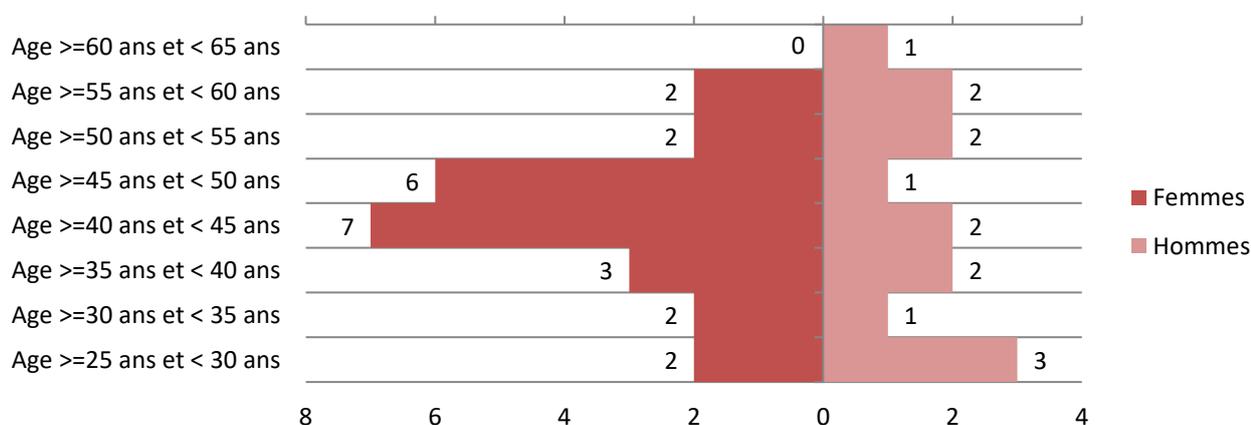
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE B19 - Répartition des agents par tranche d'âge et par filière**B19.1 - Filière administrative**

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >=60 ans et < 65 ans	-	1	1	2,6%
Age >=55 ans et < 60 ans	2	2	4	10,5%
Age >=50 ans et < 55 ans	2	2	4	10,5%
Age >=45 ans et < 50 ans	6	1	7	18,4%
Age >=40 ans et < 45 ans	7	2	9	23,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	3	2	5	13,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	2	1	3	7,9%
Age >=25 ans et < 30 ans	2	3	5	13,2%
Age >=20 ans et < 25 ans	-	-	-	0,0%
total des agents	24	14	38	100,0%

* corps contractuels concernés : attachés d'administrations parisiennes, chargés de missions cadres moyens, secrétaires administratifs

Pyramide des âges de la filière administrative

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

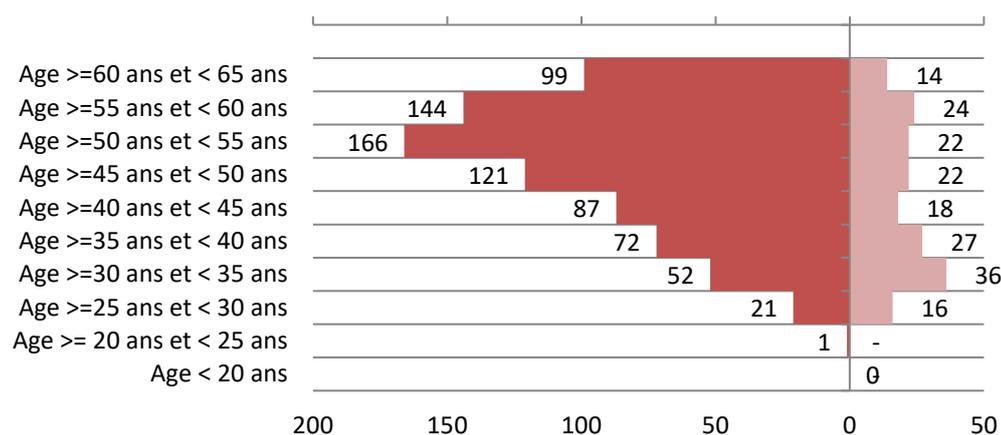
Au 31 décembre 2022

B19.2 - Filière animation

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	23	3	26	2,7%
Age >=60 ans et < 65 ans	99	14	113	11,7%
Age >=55 ans et < 60 ans	144	24	168	17,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	166	22	188	19,4%
Age >=45 ans et < 50 ans	121	22	143	14,8%
Age >=40 ans et < 45 ans	87	18	105	10,8%
Age >=35 ans et < 40 ans	72	27	99	10,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	52	36	88	9,1%
Age >=25 ans et < 30 ans	21	16	37	3,8%
Age >= 20 ans et < 25 ans	1	-	1	0,1%
Age < 20 ans	-	-	-	-
total des agents	786	182	968	100,0%

* corps contractuels concernés : adjoint d'animation et d'action sportive.

Pyramide des âges de la filière animation



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

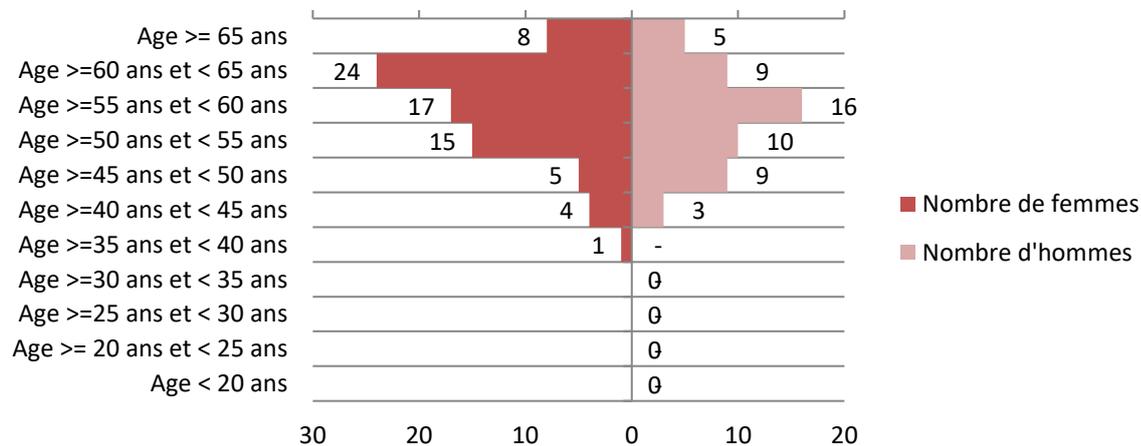
Au 31 décembre 2022

B19.3 - Filière culturelle

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	8	5	13	10,3%
Age >=60 ans et < 65 ans	24	9	33	26,2%
Age >=55 ans et < 60 ans	17	16	33	26,2%
Age >=50 ans et < 55 ans	15	10	25	19,8%
Age >=45 ans et < 50 ans	5	9	14	11,1%
Age >=40 ans et < 45 ans	4	3	7	5,6%
Age >=35 ans et < 40 ans	1	0	1	0,8%
Age >=30 ans et < 35 ans	-	-	-	0,0%
Age >=25 ans et < 30 ans	-	-	-	0,0%
Age >= 20 ans et < 25 ans	-	-	-	0,0%
Age < 20 ans	-	-	-	-
total des agents	74	52	126	100,0%

*corps contractuels concernés : professeur et coordinateur des cours municipaux d'adultes, professeurs ateliers beaux arts

Pyramide des âges de la filière culturelle



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

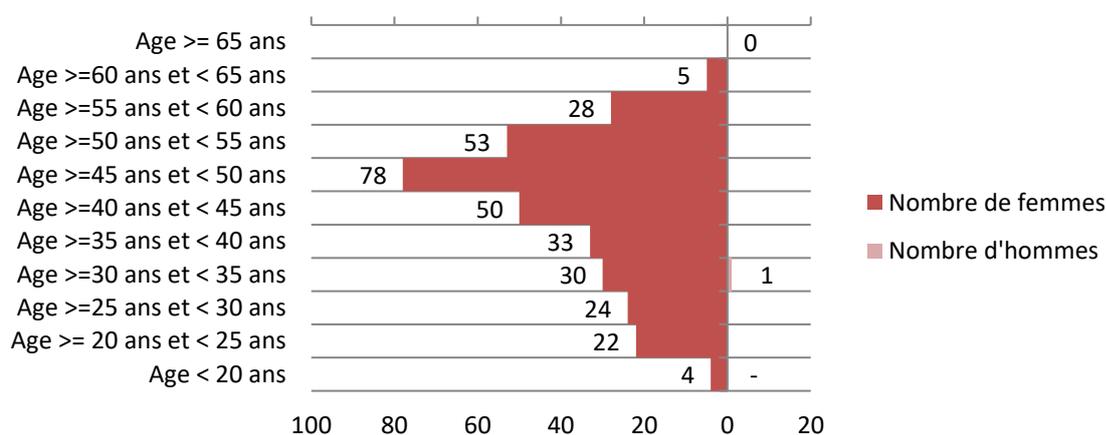
Au 31 décembre 2022

B19.4 - Filière sociale

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans			-	0,0%
Age >=60 ans et < 65 ans	5		5	1,5%
Age >=55 ans et < 60 ans	28		28	8,5%
Age >=50 ans et < 55 ans	53		53	16,2%
Age >=45 ans et < 50 ans	78		78	23,8%
Age >=40 ans et < 45 ans	50		50	15,2%
Age >=35 ans et < 40 ans	33		33	10,1%
Age >=30 ans et < 35 ans	30	1	31	9,5%
Age >=25 ans et < 30 ans	24		24	7,3%
Age >= 20 ans et < 25 ans	22		22	6,7%
Age < 20 ans	4		-	-
total des agents	327	1	328	100,0%

* corps contractuel concerné : agent spécialisé des écoles maternelles.

Pyramide des âges du corps des agents spécialisés des écoles maternelles



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

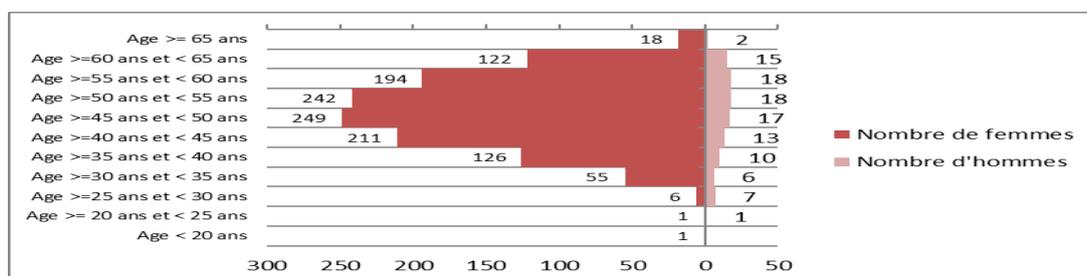
Au 31 décembre 2022

B19.5 - Filière technique

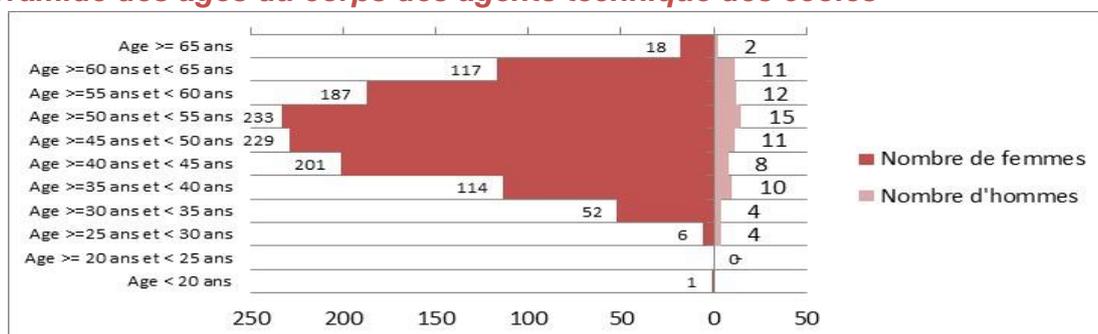
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	18	2	20	1,5%
Age >=60 ans et < 65 ans	122	15	137	10,3%
Age >=55 ans et < 60 ans	196	17	213	16,0%
Age >=50 ans et < 55 ans	242	18	260	19,5%
Age >=45 ans et < 50 ans	250	16	266	20,0%
Age >=40 ans et < 45 ans	210	13	223	16,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	126	10	136	10,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	56	5	61	4,6%
Age >=25 ans et < 30 ans	6	7	13	1,0%
Age >= 20 ans et < 25 ans	1	1	2	0,2%
Age < 20 ans	1	0	1	-
total des agents	1 228	104	1 332	100,0%

* corps contractuels concernés : agent technique des écoles et établissements, ingénieur architecte et technicien supérieur.

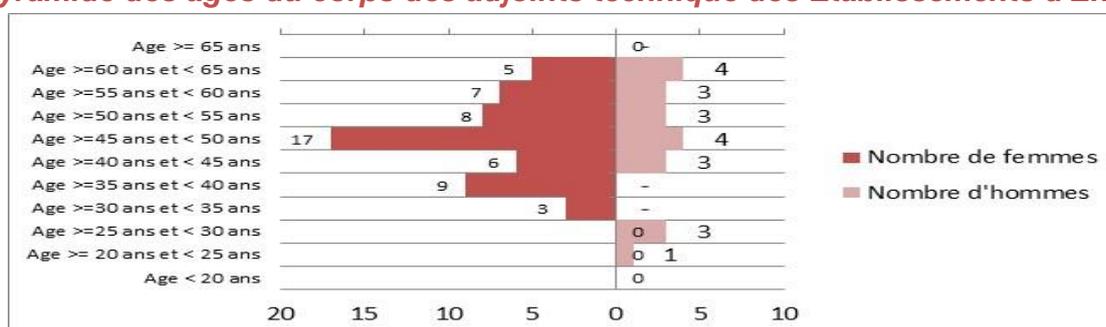
Pyramide des âges de la filière technique



Pyramide des âges du corps des agents technique des écoles



Pyramide des âges du corps des adjoints technique des Etablissements d'Enseignement



ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

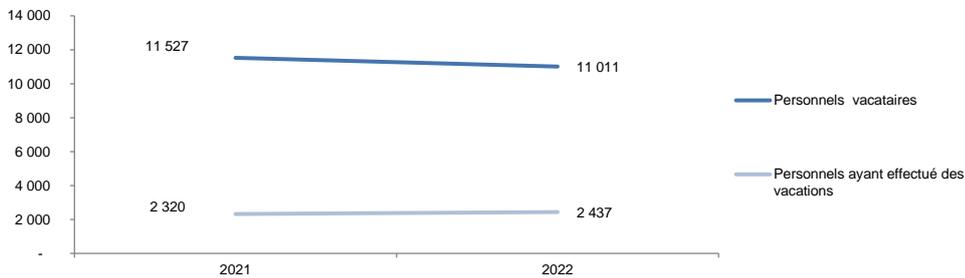
Au 31 décembre 2022

ANNEXE C1 - Synthèse des personnels vacataires

Nature de personnel	nombre d'agents 2021	2022 nombre d'agents			Évolution / 2021	
		femmes	hommes	nombre d'agents	% en nombre d'agents	% du nombre de femmes
Personnels vacataires	11 527	7 258	3 753	11 011	-4,5%	65,9%
Personnels ayant effectué des vacances*	2 320	1 665	772	2 437	5,0%	68,3%
Total des personnels ayant effectué des vacances	13 847	8 923	4 525	13 448	-2,88%	66,4%

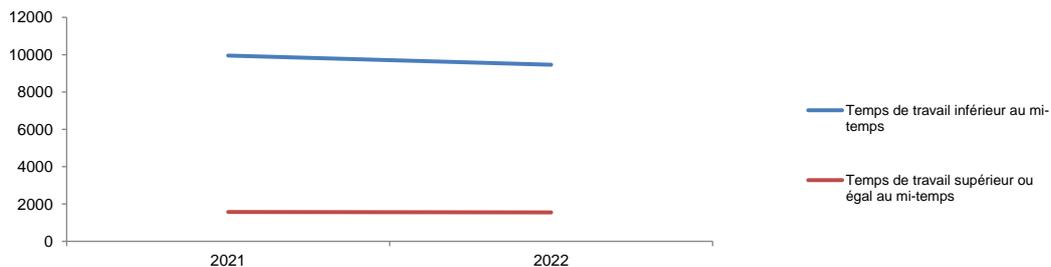
*Agents contractuels ou titulaires par ailleurs.

ANNEXE C2 - Évolution du nombre de vacataires et du nombre d'agents ayant effectué des vacances de 2021 à 2022



ANNEXE C3 - Évolution du nombre de vacataires de 2021 à 2022 (hors personnels permanents ayant effectué des vacances)

Temps de travail des vacataires	2021	2022	Évolution 2022 / 2021 en %
Temps de travail inférieur au mi-temps	9 953	9 461	-4,9%
Temps de travail supérieur ou égal au mi-temps	1 574	1 550	-1,5%
Total	11 527	11 011	-4,5%



ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

Les tableaux suivants représentent l'ensemble des activités, en volume horaire, effectuées par des vacataires sur les six dernières années. La majorité des agents sont des agents vacataires, mais il y a également des agents permanents et notamment des personnels enseignants qui participent à ces activités par le biais de vacations.

ANNEXE C4 - Vacations en nombre d'heures par activités

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022 /2017 en %
Centres de loisirs	1 469 012	1 462 676	1 549 856	1 676 837	1 749 013	1 733 400	18,0%
Interclasse	1 199 521	1 155 248	1 202 570	1 200 250	1 345 874	1 175 376	-2,0%
Temps d'activités périscolaires	298 287	280 652	294 972	309 003	365 510	315 092	5,6%
Garderie	187 918	198 362	222 945	204 324	234 887	222 555	18,4%
Études	128 936	129 799	142 925	152 006	171 889	165 863	28,6%
Soutien scolaire	61 916	61 632	63 330	64 548	68 967	63 744	3,0%
Classes de découvertes	85 901	77 001	80 756	22 083	2 372	1 610	-98,1%
Convoyage	1 358	3 390	4	781	1 188	1 177	-13,4%
Service Minimum Accueil	351	968	1 378	1 364	432	188	-46,5%
Indemnité résidence horaire	-	-	17	75	-	-	
TOTAL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	3 433 199	3 369 726	3 558 753	3 631 270	3 940 131	3 679 003	7,2%
Personnel Éducation Nationale*	856 441	832 217	889 912	883 731	892 495	968 879	13,1%
Collecte de fonds	13 800	14 931	13 508	12 155	11 229	10 818	-21,6%
TOTAL INDEMNITAIRE	870 241	847 147	903 420	895 886	903 724	979 697	12,6%
Gardiens remplaçants	689 132	709 538	703 501	758 232	873 764	851 114	23,5%
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	689 132	709 538	703 501	758 232	873 764	851 114	23,5%
Cours municipaux adultes	105 788	104 087	102 930	96 180	101 438	101 390	-4,2%
Professeurs de la Ville de Paris	4 211	3 735	2 860	1 249	1 311	977	-76,8%
Art	2 358	800	732	330	665	1 050	-55,5%
TOTAL ENSEIGNEMENT	112 357	108 622	106 522	97 758	103 413	103 417	-8,0%
Vacation administrative	45 284	48 038	46 154	46 992	35 949	26 796	-40,8%
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	45 284	48 038	46 154	46 992	35 949	26 796	-40,8%
Entretien	11 419	11 526	12 189	36 160	48 325	106 915	836,3%
TOTAL VACATION ENTRETIEN	11 419	11 526	12 189	36 160	48 325	106 915	836,3%
Total	5 161 632	5 094 597	5 330 538	5 466 298	5 905 307	5 746 941	11,3%

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE C5 - Agents vacataires (temps de travail inférieur au mi-temps)*Nombre d'heures par activités*

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Centres de loisirs	883 659	905 288	812 152	1 052 432	1 079 878	1 079 987
Interclasse	877 849	852 592	776 760	850 826	942 114	803 248
Temps d'activités périscolaires	197 745	186 716	166 125	202 260	238 571	199 537
Garderie	95 399	107 777	96 835	114 280	131 431	123 483
Études	69 936	70 931	63 065	83 248	93 777	91 846
Soutien scolaire	36 099	38 041	33 984	36 152	39 584	33 727
Classes de découvertes	77 137	60 826	52 368	14 249	949	658
Convoyage	608	1 117	4	259	403	565
Service Minimum Accueil	267	640	684	795	293	113
TOTAL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	2 238 698	2 223 927	2 001 977	2 354 500	2 527 001	2 333 165
Gardiens remplaçants	327 572	318 172	279 844	389 688	453 911	393 703
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	327 572	318 172	279 844	389 688	453 911	393 703
Cours municipaux adultes	55 809	56 226	60 111	60 989	72 322	68 122
Art	2 352	794	726	330	655	1 050
TOTAL ENSEIGNEMENT	58 161	57 020	60 837	61 319	72 977	69 172
Entretien	6 132	5 358	6 287	16 536	36 535	17 187
TOTAL VACATION ENTRETIEN	6 132	5 358	6 287	16 536	36 535	17 187
Vacation administrative	2 366	3 804	1 947	4 037	12 298	11 547
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	2 366	3 804	1 947	4 037	12 298	11 547
Collecte de fonds		20	-	3	21	-
TOTAL INDEMNITAIRE	-	20	-	3	21	-
Total	2 632 929	2 608 301	2 350 893	2 826 081	3 102 742	2 824 775

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

9 461 nombre de vacataires dont le temps de travail est inférieur au mi-temps.

1 550 nombre de vacataires dont le temps de travail est supérieur ou égal au mi-temps.

ANNEXE C6 - Agents vacataires (temps de travail supérieur ou égal au mi-temps)*Nombre d'heures par activités*

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Centres de loisirs	507 096	517 762	638 614	556 000	606 474	589 427
Interclasse	262 037	266 214	354 272	302 198	357 403	326 736
Temps d'activités périscolaires	86 724	84 927	109 390	94 330	115 278	103 527
Garderie	83 233	86 253	111 762	83 712	97 170	93 539
Etudes	43 303	48 758	65 395	56 563	67 409	62 230
Classes de découvertes	8 465	15 241	27 402	6 966	1 423	207
Soutien scolaire	4 592	5 257	7 250	6 566	6 854	6 358
Service Minimum Accueil	84	295	639	524	132	72
Convoyage	562	1 452		450	776	556
Indemnité résidence horaire	-	-	17	75	-	-
TOTAL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	996 097	1 026 158	1 314 739	1 107 383	1 252 919	1 182 651
Gardiens remplaçants	346 578	371 111	393 648	346 841	391 053	422 354
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	346 578	371 111	393 648	346 841	391 053	422 354
Vacation administrative	38 861	33 576	39 339	30 019	20 105	6 331
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	38 861	33 576	39 339	30 019	20 105	6 331
Cours municipaux adultes	7 254	9 018	5 846	1 129	1 151	1 173
TOTAL ENSEIGNEMENT	7 254	9 018	5 846	1 129	1 151	1 173
Entretien	4 352	4 985	4 794	6 290	1 949	541
TOTAL VACATION ENTRETIEN	4 352	4 985	4 794	6 290	1 949	541
Total	1 393 140	1 444 847	1 758 365	1 491 662	1 667 177	1 613 049

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE C7 - Agents contractuels, titulaires par ailleurs et autres personnels (instituteurs, apprentis...)*Nombre d'heures par activités*

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Centres de loisirs	78 257	39 627	99 090	68 406	62 661	63 985
Interclasse	59 635	36 442	71 538	47 226	46 356	45 392
Soutien scolaire	21 225	18 334	22 097	21 829	22 528	23 658
Temps d'activités périscolaires	13 817	9 009	19 457	12 414	11 661	12 028
Etudes	15 696	10 110	14 465	12 196	10 703	11 787
Garderie	9 286	4 332	14 349	6 332	6 286	5 532
Classes de découvertes	299	934	985	868	-	746
Convoyage	188	821		72	9	56
Service Minimum Accueil		33	55	45	8	3
TOTAL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	198 404	119 642	242 036	169 388	160 212	163 187
Personnel Éducation Nationale*	856 441	832 217	889 912	883 731	892 495	968 879
Collecte de fonds	13 800	14 911	13 508	12 152	11 208	10 818
TOTAL INDEMNITAIRE	870 241	847 127	903 420	895 883	903 703	979 697
Cours municipaux adultes	42 726	38 843	36 973	34 062	27 965	32 095
Professeurs de la Ville de Paris	4 211	3 735	2 860	1 249	1 311	977
Art	6	6	6	-	10	
TOTAL ENSEIGNEMENT	46 943	42 584	39 839	35 310	29 286	33 072
Gardiens remplaçants	14 982	20 255	30 009	21 703	28 801	35 057
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	14 982	20 255	30 009	21 703	28 801	35 057
Vacation administrative	4 057	10 658	4 868	12 936	3 546	8 918
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	4 057	10 658	4 868	12 936	3 546	8 918
Entretien	936	1 183	1 109	13 335	9 841	89 187
TOTAL VACATION ENTRETIEN	936	1 183	1 109	13 335	9 841	89 187
Total	1 135 562	1 041 449	1 221 280	1 148 555	1 135 388	1 309 117

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

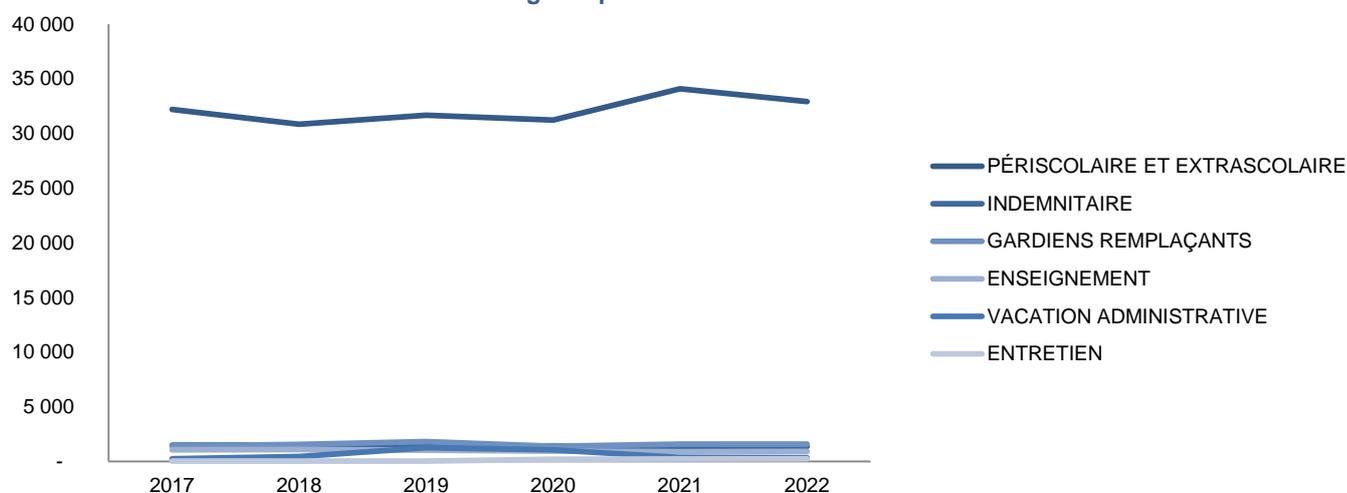
ANNEXE C8 - Répartition du nombre d'agents par activités de vacation *

* Les agents peuvent effectuer plusieurs activités d'où un nombre total d'agents plus élevé que mentionné sur le tableau de synthèse qui tient compte du nombre d'agents vacataires payés sur la période soit 13 448 agents.

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022 / 2017 en %
Interclasse	8 548	8 056	8 103	7 963	8 807	8 273	-3,2%
Centres de loisirs	7 760	7 580	7 838	7 886	8 255	8 197	5,6%
Temps d'activités périscolaires	6 975	6 504	6 599	6 753	7 552	7 048	1,0%
Garderie	3 646	3 584	3 854	3 785	4 383	4 356	19,5%
Études	3 607	3 413	3 484	3 535	4 018	4 054	12,4%
Gardiens remplaçants	1 426	1 555	1 820	1 390	1 602	1 600	12,2%
Cours municipaux adultes	892	933	896	838	808	840	-5,8%
Soutien scolaire	803	822	828	788	857	810	0,9%
Personnel Éducation Nationale*	801	800	774	779	764	772	-3,6%
Collecte de fonds	692	692	640	652	604	589	-14,9%
Vacation administrative	249	446	1 253	1 061	367	350	40,6%
Entretien	35	42	42	209	226	241	588,6%
Classes de découvertes	748	673	756	337	130	126	-83,2%
Professeurs de la Ville de Paris	71	84	88	68	61	61	-14,1%
Convoyage	40	42	1	30	25	35	-12,5%
Service Minimum Accueil	73	174	206	162	64	33	-54,8%
Art	107	73	37	31	26	33	-69,2%

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

Évolution du nombre d'agents par domaine d'activités de 2017 à 2022



ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

9 461 nombre de vacataires dont le temps de travail est inférieur au mi-temps.

1 550 nombre de vacataires dont le temps de travail est supérieur ou égal au mi-temps.

ANNEXE C9 - Agents vacataires (temps de travail inférieur au mi temps)

Nombre d'agents par activités

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Interclasse	7 128	6 653	6 370	6 520	7 214	6 683
Centres de loisirs	6 345	6 158	6 055	6 300	6 652	6 572
Temps d'activités périscolaires	5 552	5 254	5 005	5 413	6 069	5 579
Garderie	2 898	2 842	2 841	2 983	3 498	3 450
Etudes	2 828	2 628	2 542	2 756	3 162	3 196
Gardiens remplaçants	1 008	1 069	1 119	985	1 094	1 068
Cours municipaux adultes	530	577	570	549	567	562
Soutien scolaire	490	500	472	458	504	416
Vacation administrative	66	74	485	457	114	112
Entretien	19	20	24	113	159	63
Art	106	72	36	31	25	33
Service Minimum Accueil	54	109	113	98	41	21
Convoyage	21	21	1	16	11	21
Classes de découvertes	316	270	272	122	23	7
Personnel Éducation Nationale*		1	2	1	1	1
Collecte de fonds		1		1	1	

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE C10 - Agents vacataires (temps de travail supérieur ou égal au mi-temps)

Nombre d'agents par activités

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Centres de loisirs	981	1 070	1 309	1 145	1 288	1 247
Interclasse	940	1 039	1 277	1 076	1 273	1 246
Temps d'activités périscolaires	919	1 008	1 243	1 058	1 251	1 220
Garderie	619	665	832	682	794	808
Etudes	530	593	723	604	698	696
Gardiens remplaçants	343	408	513	350	417	431
Soutien scolaire	43	52	70	53	60	62
Vacation administrative	47	50	370	345	23	16
Service Minimum Accueil	19	57	85	59	21	11
Entretien	13	16	12	18	10	9
Convoyage	11	13		11	13	8
Classes de découvertes	26	41	82	49	3	5
Cours municipaux adultes	12	9	9	1	2	1

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE C11 - Personnels ayant effectué des vacances Agents contractuels, titulaires par ailleurs et autres personnels (instituteurs, apprentis...)

Nombre d'agents par activités

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Personnel Education Nationale*	801	799	772	778	763	771
Collecte de fonds	692	691	640	651	603	589
Centres de loisirs	434	352	474	441	315	378
Interclasse	480	364	456	367	320	344
Soutien scolaire	270	270	286	277	293	332
Cours municipaux adultes	350	347	317	288	239	277
Temps d'activités périscolaires	504	242	351	282	232	249
Vacation administrative	136	322	398	259	230	222
Entretien	3	6	6	78	57	169
Etudes	249	192	219	175	158	162
Classes de découvertes	406	362	402	166	104	114
Gardiens remplaçants	75	78	188	55	91	101
Garderie	129	77	181	120	91	98
Professeurs de la Ville de Paris	71	84	88	68	61	61
Convoyage	8	8		3	1	6
Service Minimum Accueil		8	8	5	2	1
Art	1	1	1		1	

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE C12 - Nombre d'agents par tranches horaires en 2021 et 2022

Nombre d'heures de vacations	2021	2022	Évolution en %	Part des agents en 2022
	Nombre agents	Nombre agents		
de 1 à 100 heures	3 329	3 238	-2,7%	29,4%
de 100 à 200 heures	1 797	1 763	-1,9%	16,0%
de 200 à 300 heures	1 193	1 171	-1,8%	10,6%
de 300 à 400 heures	937	823	-12,2%	7,5%
de 400 à 500 heures	607	597	-1,6%	5,4%
de 500 à 600 heures	500	502	0,4%	4,6%
de 600 à 700 heures	466	438	-6,0%	4,0%
de 700 à 800 heures	426	433	1,6%	3,9%
de 800 à 900 heures	406	344	-15,3%	3,1%
de 900 à 1000 heures	394	363	-7,9%	3,3%
de 1000 à 1100 heures	355	350	-1,4%	3,2%
de 1100 à 1200 heures	336	318	-5,4%	2,9%
de 1200 à 1300 heures	263	228	-13,3%	2,1%
de 1300 à 1400 heures	205	154	-24,9%	1,4%
de 1400 à 1500 heures	109	99	-9,2%	0,9%
de 1500 à 1600 heures	97	88	-9,3%	0,8%
de 1600 à 1700 heures	51	44	-13,7%	0,4%
de 1700 à 1800 heures	23	34	47,8%	0,3%
de 1800 à 1900 heures	25	14	-44,0%	0,1%
de 1900 à 2000 heures	3	7	133,3%	0,1%
de 2000 à 2100 heures	3	3	0,0%	0,0%
de 2100 à 2200 heures	2			0,0%
TOTAL	11 527	11 011	-4,5%	100,0%

Remarque : Les agents effectuant plus de 900 heures sont principalement des gardiens vacataires.

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

Ce tableau retrace le nombre d'agents vacataires par CASPE pour tous les dispositifs DASCO (péri et extrascolaire, gardiens, etc...). Le nombre total d'agents vacataires est inférieur au nombre global sur toute la DASCO car certains agents sont rattachés à d'autres unités organisationnelles que les CASPE (notamment les services centraux).

ANNEXE C13 - Ventilation par CASPE en 2022

en nombre d'agents

CASPE	2022	Répartition des vacataires par CASPE
CASPE 1.2.3.4	441	4,4%
CASPE 5.13	1 366	13,6%
CASPE 6.14	767	7,6%
CASPE 7.15	1 047	10,4%
CASPE 8.9.10	820	8,1%
CASPE 11.12	1 302	12,9%
CASPE 16.17	1 273	12,6%
CASPE 18	860	8,5%
CASPE 19	1 110	11,0%
CASPE 20	1 084	10,8%
Total	10 070	100,0%

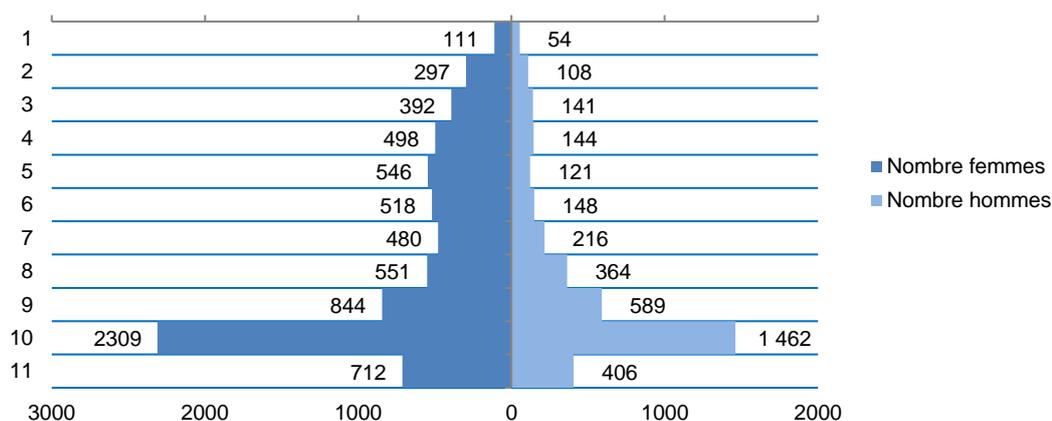
ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE C14 - Répartition par tranche d'âge et par sexe*(hors permanents ayant effectué des vacances)*

Libellé tranche d'âge	2021			2022		Part dans les effectifs (en %)	Évolution en % du nombre d'agents par tranche d'âge
	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents			
Age >= 65 ans	127	111	54	165	1,5%	29,9%	
Age >=60 ans et < 65 ans	411	297	108	405	3,7%	-1,5%	
Age >=55 ans et < 60 ans	561	392	141	533	4,8%	-5,0%	
Age >=50 ans et < 55 ans	661	498	144	642	5,8%	-2,9%	
Age >=45 ans et < 50 ans	717	546	121	667	6,1%	-7,0%	
Age >=40 ans et < 45 ans	699	518	148	666	6,0%	-4,7%	
Age >=35 ans et < 40 ans	769	480	216	696	6,3%	-9,5%	
Age >=30 ans et < 35 ans	960	551	364	915	8,3%	-4,7%	
Age >=25 ans et < 30 ans	1 653	844	589	1 433	13,0%	-13,3%	
Age >= 20 ans et < 25 ans	3 847	2 309	1 462	3 771	34,2%	-2,0%	
Age < 20 ans	1 122	712	406	1 118	10,2%	-0,4%	
Total	11 527	7 258	3 753	11 011	100,0%	-4,5%	

Pyramide des âges par sexe



ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2022

ANNEXE D1 - Évolution de la masse salariale par famille d'émoluments

Famille d'émoluments	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021 en %
Rémunération principale des personnels permanents (traitement, indemnité de résidence, NBI, SFT, indemnité de cherté de vie, indemnité différentielle de SMIC,...)	228 167 140 €	230 812 330 €	233 153 494 €	1,0%
<i>RIFSEEP</i>	43 159 037 €	41 545 403 €	41 747 150 €	0,5%
<i>IAT, prime de rendement et heures supplémentaires forfaitaires</i>	363 391 €	341 480 €	3 802 €	-98,9%
<i>Primes hors IAT et RIFSEEP</i>	244 767 €	130 392 €	120 511 €	-7,6%
<i>Heures supplémentaires</i>	1 559 362 €	1 361 060 €	1 516 751 €	11,4%
<i>Indemnités diverses</i>	346 868 €	448 099 €	451 852 €	0,8%
Total primes et indemnités	45 673 425 €	43 826 434 €	43 840 066 €	0,0%
Vacations	62 330 309 €	68 062 770 €	67 969 022 €	-0,1%
Cotisations patronales	131 320 655 €	133 842 040 €	134 749 125 €	0,7%
Indemnisation perte d'emploi et chômage*	7 111 €	30 725 €	24 057 €	-21,7%
Rémunération des personnels de droit privé	33 221 €	40 158 €	38 469 €	-4,2%
Prestations sociales	4 461 409 €	4 417 665 €	4 278 132 €	-3,2%
Remboursements de frais	3 727 621 €	3 732 030 €	3 554 376 €	-4,8%
TOTAL GÉNÉRAL	475 720 891 €	484 764 153 €	487 606 741 €	0,6%

*Le chômage est comptabilisé dans le logiciel GALP depuis le mois d'avril 2013, seule l'indemnité de licenciement continue à être prise en compte dans l'application Suite 7.

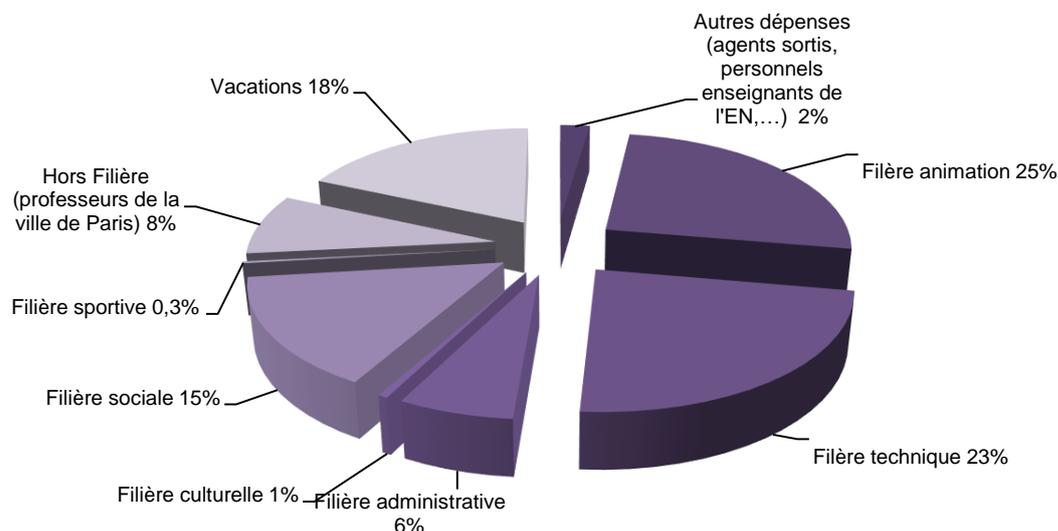
Pour information (hors masse salariale):

<i>Frais de mission</i>	6 568 €	4 034 €	8 855 €	119,5%
Part de la masse salariale DASCO au sein de la collectivité parisienne	19,40%	19,55%	19,17%	-0,38%

ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2022

ANNEXE D2 - Ventilation de la masse salariale



ANNEXE D3 - Éléments de rémunérations brutes perçues par les agents en euros

Les rémunérations brutes annuelles moyennes comprennent les rémunérations principales et accessoires, intégrant la part salariale des cotisations sociales.

Éléments de rémunérations

Rémunération principale des personnels permanents	232 385 902
Rémunération des personnels de droit privé	- 1 775
Vacations	3 031 780
Primes, indemnités, heures supplémentaires	43 718 338
Indemnité de licenciement	24 057
Sous-total rémunérations et primes	279 158 303
Prestations sociales (allocations de prévoyance santé, de rentrée scolaire, enfants handicapés; vélib'; bourse de vacances...)	4 072 652
Remboursements de frais (transport)	3 103 498
TOTAL GÉNÉRAL	286 334 453

ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2022

ANNEXE D4 - Rémunérations brutes annuelles moyennes

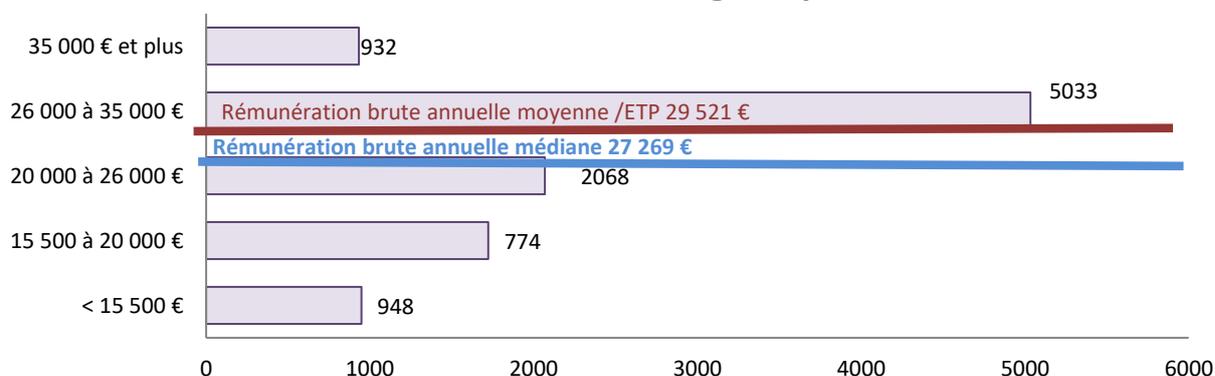
Agents sur emplois permanents

Rémunérations brutes annuelles	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
< 15 500 €	849	99	948	9,7%
15 500 € à 17 000€	182	29	211	2,2%
17 000 € à 18 500€	241	56	297	3,0%
18 500 € à 20 000€	209	57	266	2,7%
20 000 € à 21 500€	117	28	145	1,5%
21 500 € à 23 000€	121	56	177	1,8%
23 000 € à 26 000€	1 363	383	1 746	17,9%
26 000 € à 29 000€	2 127	563	2 690	27,6%
29 000 € à 32 000€	1 421	372	1 793	18,4%
32 000 € à 35 000€	392	158	550	5,6%
35 000 € à 40 000€	239	147	386	4,0%
40 000 € à 45 000€	102	85	187	1,9%
45 000 € à 50 000€	113	78	191	2,0%
+ de 50 000€	96	72	168	1,7%
Total	7 572	2 183	9 755	100%

La rémunération brute moyenne annuelle en fonction du nombre d'ETP est de 29 521 €.

En 2022, 50 % des agents de la DASCO perçoivent une rémunération brute annuelle inférieure au revenu médian soit 27 269 € et 18% ont une rémunération inférieure au SMIC annuel brut (20 147 € en 2022).

Rémunération brute annuelle des agents permanents



ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2022

ANNEXE D5 - Rémunérations annuelles brutes versées aux personnels fonctionnaires et contractuels

Personnels fonctionnaires

Sexe	Catégorie	Total rémunérations annuelles brutes	dont primes et indemnités	dont NBI	dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	21 661 529 €	2 265 339 €	57 103 €	356 927 €
	B	21 409 031 €	4 689 449 €	417 462 €	120 870 €
	C	131 280 659 €	19 365 528 €	640 117 €	114 905 €
	agents sortis*	3 429 938 €	518 467 €	13 826 €	5 396 €
	Total	177 781 157 €	26 838 783 €	1 128 508 €	598 099 €
Hommes	A	14 821 567 €	1 136 413 €	12 577 €	345 107 €
	B	12 334 903 €	2 742 653 €	236 250 €	82 682 €
	C	33 541 609 €	5 132 667 €	262 214 €	92 094 €
	agents sortis*	966 624 €	151 964 €	4 848 €	10 298 €
	TOTAL	61 664 704 €	9 163 697 €	515 889 €	530 182 €
Ensemble	A	36 483 096 €	3 401 752 €	69 680 €	702 034 €
	B	33 743 934 €	7 432 102 €	653 713 €	203 552 €
	C	164 822 268 €	24 498 195 €	902 331 €	207 000 €
	agents sortis*	4 396 562 €	670 431 €	18 675 €	15 694 €
	TOTAL	239 445 861 €	36 002 479 €	1 644 398 €	1 128 281 €

Personnels contractuels

Sexe	Catégorie	Total rémunérations	dont primes et indemnités	dont NBI	dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	2 435 496 €	365 109 €		431 €
	B	196 000 €	43 126 €	310 €	
	C	35 300 165 €	4 516 857 €	1 738 €	302 796 €
	agents sortis*	1 974 703 €	251 536 €		9 084 €
	Total	39 906 363 €	5 176 629 €	2 048 €	312 312 €
Hommes	A	1 681 448 €	322 980 €		1 094 €
	B	69 858 €	5 171 €		1 463 €
	C	4 882 065 €	670 528 €		59 181 €
	agents sortis*	348 859 €	37 236 €		984 €
	TOTAL	6 982 229 €	1 035 915 €	- €	62 722 €
Ensemble	A	4 116 944 €	688 090 €		1 525 €
	B	265 857 €	48 298 €		1 463 €
	C	40 182 230 €	5 187 385 €		361 977 €
	agents sortis*	2 323 562 €	288 772 €		10 068 €
	TOTAL	46 888 592 €	6 212 544 €	2 048 €	375 034 €

* Catégorie statistique ad hoc utilisée pour tenir compte du fonctionnement des systèmes d'information RH parisiens utilisée quand on ne peut pas identifier le corps correspondant à la rémunération versée parce que le dossier « carrière » de l'agent dans le système d'information a été fermé.

ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2022

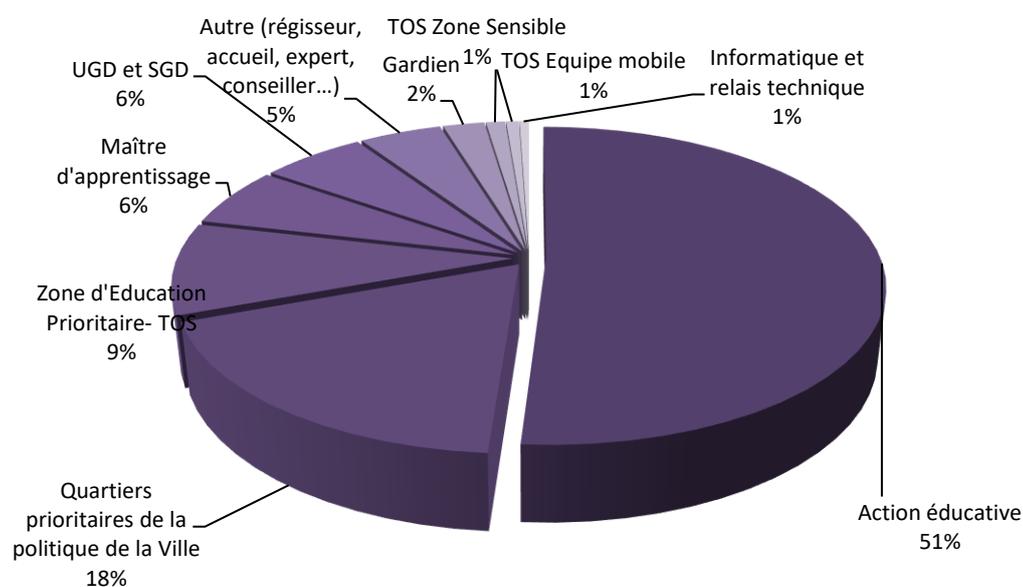
ANNEXE D6 - Nouvelles bonifications indiciaires (NBI)

Type de NBI *	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Action éducative	783	478	1 261
Quartiers prioritaires de la politique de la Ville	383	66	449
Zone d'Education Prioritaire- TOS	130	100	230
Maître d'apprentissage	128	22	150
UGD et SGD	127	18	145
Autre (régisseur, accueil, expert, conseiller...)	85	30	115
Gardien	46	12	58
TOS Zone Sensible	17	10	27
TOS Equipe mobile		18	18
Informatique et relais technique	3	10	13
TOTAL GÉNÉRAL	1 702	764	2 466

* Le critère géographique prime sur le critère fonctionnel dans la répartition des effectifs (un agent d'accueil affecté en ZEP sera indiqué en ZEP dans le tableau ci-dessus).

** L'article 5 de la loi du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), qui se substituent aux zones urbaines sensibles (ZUS) au 1er janvier 2015.

ANNEXE D7- Répartition par type de NBI



ANNEXES E1 à E2 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE E1 - Masse salariale par secteurs d'activités de 2020 à 2022
(hors cotisations patronales)

en euros

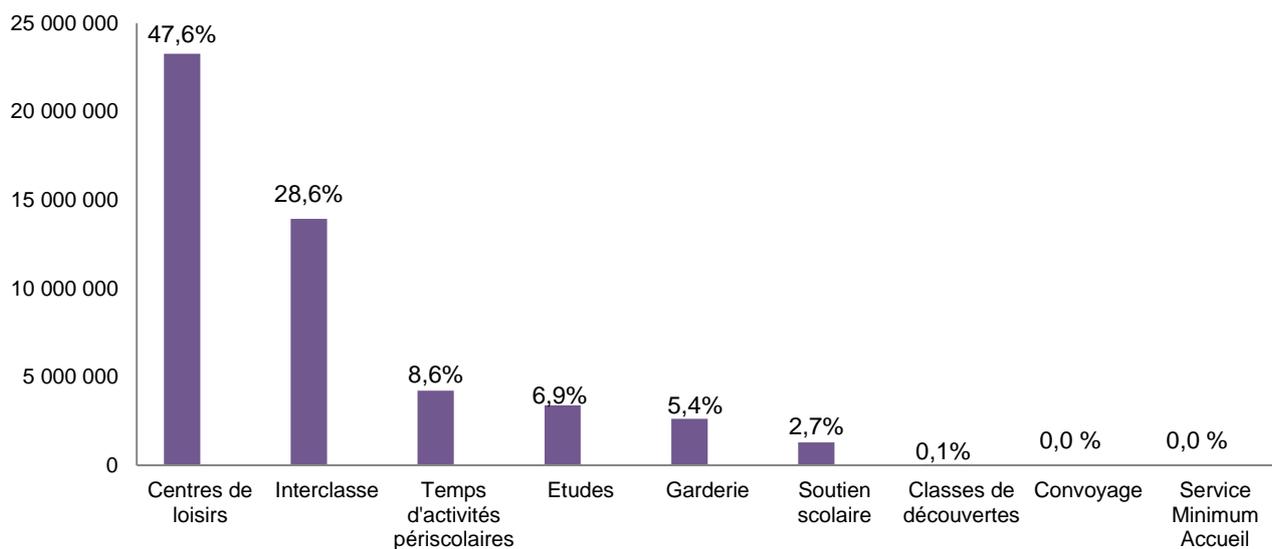
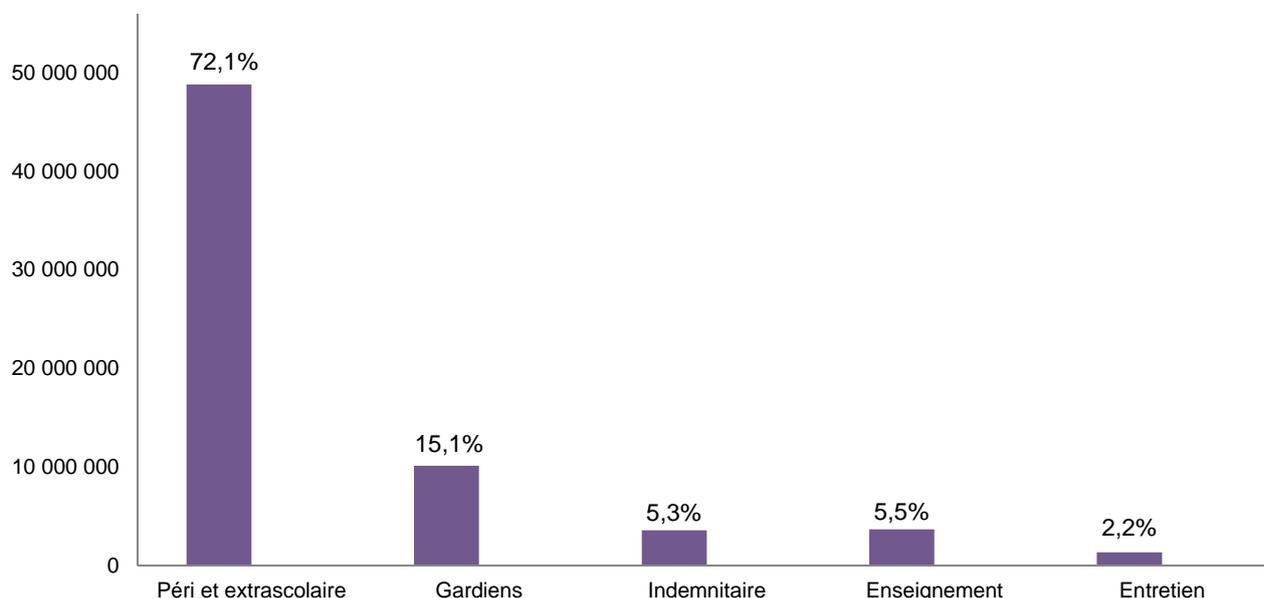
Secteurs d'activités	2020	2021	2022	écart 2022/2021	2022/2021
Centres de loisirs	20 121 931	21 330 022	22 440 813	1 110 792	5,2%
Interclasse	13 448 709	15 225 141	13 931 269	- 1 293 872	-8,5%
Temps d'activités périscolaires	4 078 380	4 819 686	4 213 141	- 606 545	-12,6%
Etudes	3 101 708	3 508 302	3 385 314	- 122 988	-3,5%
Garderie	2 289 203	2 656 391	2 637 859	- 18 532	-0,7%
Soutien scolaire	1 316 318	1 407 607	1 301 008	- 106 598	-7,6%
Indemnité résidence horaire	870 960	724 276	750 892	26 616	3,7%
Classes de découvertes	289 699	61 703	55 658	- 6 044	-9,8%
Convoyage	9 392	14 488	15 042	555	3,8%
Service Minimum Accueil	16 408	5 239	2 374	- 2 865	-54,7%
Total périscolaire et extrascolaire	45 542 708	49 752 853	48 733 372	-1 019 481	-2,0%
Gardiens remplaçants	8 342 446	9 951 218	10 195 397	244 179	2,5%
Total gardiens	8 342 446	9 951 218	10 195 397	244 179	2,5%
Personnels Éducation Nationale	3 228 379	3 148 768	3 154 760	5 993	0,2%
Collecte de fonds	455 458	408 376	427 141	18 765	4,6%
Total indemnitaire	3 683 837	3 557 144	3 581 902	24 757	0,7%
Cours Municipaux d'Adultes	3 391 920	3 658 449	3 653 864	- 4 585	-0,1%
Professeurs de la Ville de Paris	31 213	32 763	24 425	- 8 338	-25,4%
Modèles physiques des Écoles d'Art	1 449	3 742	6 572	2 829	75,6%
Total enseignement	3 424 582	3 694 954	3 684 861	-10 093	-0,3%
Entretien	432 706	592 043	1 352 779	760 736	128,5%
Total entretien	432 706	592 043	1 352 779	760 736	128,5%
Total vacances DASCO	61 426 279	67 548 213	67 548 311	98	0,0%
Hors champ	904 030	514 557	420 712	- 93 846	-18,2%
TOTAL AVEC HORS CHAMP *	62 330 309	68 062 770	67 969 022	-93 748	-0,1%

* Les dépenses de vacances sont versées à des personnels non permanents à hauteur de 97% dont notamment 89% d'agents vacataires et 8% de vacataires déjà titulaires par ailleurs (personnels de l'Éducation Nationale). Le reste concerne des personnels permanents de la Ville de Paris (titulaires et contractuels).

ANNEXES E1 à E2 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE E2 - Ventilation des dépenses de vacances (hors cotisations patronales)



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

Au 31 décembre 2022

ANNEXE F1 - Accident de trajet accident de travail/service

	2021*		Nombre agents	2022		Nombre agents	Évolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
Nombre d'accidents de trajet	202	37	239	198	28	226	-5,4%
Nombre d'accidents de travail-service	461	79	540	428	68	496	-8,1%
Total général	663	116	779	626	96	722	-7,3%

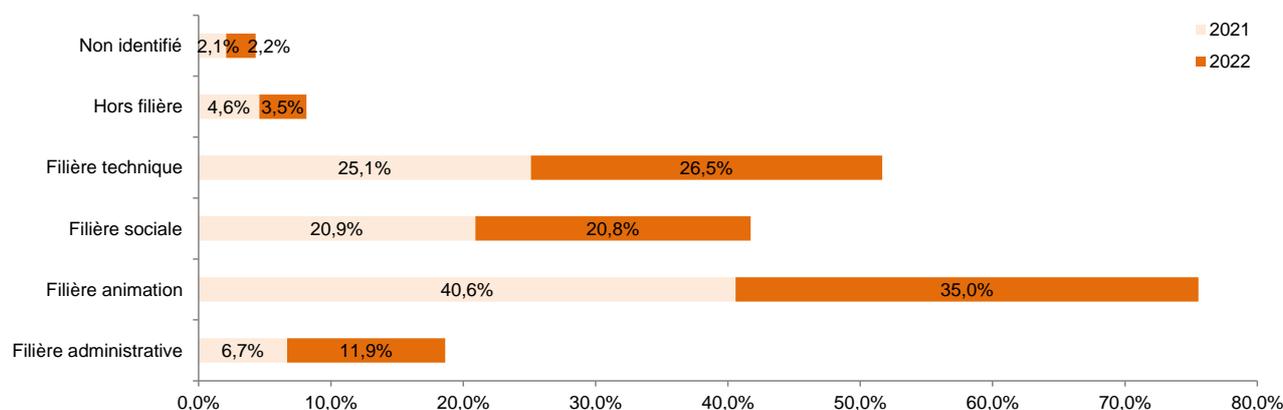
*données révisées par rapport au bilan social 2021

ANNEXE F2 - Accident de trajet par filière et par corps

Par filière

	2021*		Nombre agents	2022		Nombre agents	Évolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
Filière administrative	15	1	16	24	3	27	68,8%
Filière animation	73	24	97	63	16	79	-18,6%
Filière sociale	50	-	50	47	-	47	-6,0%
Filière technique	54	6	60	54	6	60	0,0%
Hors filière	7	4	11	6	2	8	-27,3%
Non identifié	3	2	5	4	1	5	0,0%
Total général	202	37	239	198	28	226	-5,4%

*données révisées par rapport au bilan social 2021



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

Au 31 décembre 2022

Par corps

	2021*			2022			Évolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Adjoint administratifs	9		9	13		13	44,4%
Adjoint d'animation et d'action sportive	74	29	103	76	35	111	7,8%
Adjoint d'animation contractuel	42	6	48	45	7	52	8,3%
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	32	12	44	26	8	34	-22,7%
Adjoint techniques		1	1				-100,0%
Agents d'accueil et de surveillance	1		1				-100,0%
Animateurs Animatrices	20	14	34	21	4	25	-26,5%
Agents spécialisés des écoles maternelles	100		100	105		105	5,0%
Agents technique des écoles	148	5	153	115	10	125	-18,3%
Personnels de maîtrise	1		1				-100,0%
Professeurs de la Ville de Paris	9	5	14	6	4	10	-28,6%
Secrétaires administratifs	2		2	3		3	50,0%
Techniciens de services opérationnels	2		2	2		2	0,0%
Techniciens supérieurs		1	1	1		1	0,0%
Non identifié	21	6	27	15		15	-44,4%
Total général	461	79	540	428	68	496	-8,1%

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

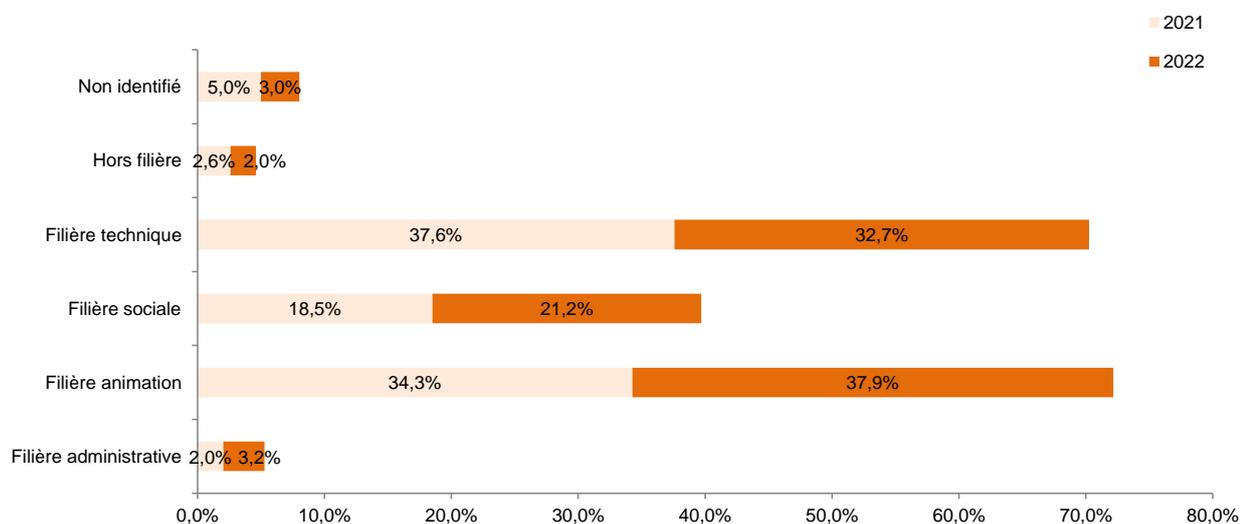
Au 31 décembre 2022

ANNEXE F3 - Accident de travail par filière et par corps

Par filière

	2021*			2022			Évolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Filière administrative	11	-	11	16	-	16	45,5%
Filière animation	136	49	185	142	46	188	1,6%
Filière sociale	100	-	100	105	-	105	5,0%
Filière technique	184	19	203	144	18	162	-20,2%
Hors filière	9	5	14	6	4	10	-28,6%
Non identifié	21	6	27	15	-	15	-44,4%
Total général	461	79	540	428	68	496	-8,1%

*données révisées par rapport au bilan social 2021



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

Au 31 décembre 2022

Par corps

	2021*		Nombre agents	2022		Nombre agents	Évolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
Adjoint administratifs	-	-	0	15	2	17	
Adjoint d'animation et d'action sportive	-	17	17	35	13	48	182,4%
Adjoint d'animation contractuel	9	3	12	21	2	23	91,7%
Adjoint technique des établissements d'enseignement	74	4	78	14	5	19	-75,6%
Animateurs Animatrices	14	4	18	7	1	8	-55,6%
Agents spécialisés des écoles maternelles	50	-	50	47	-	47	-6,0%
Agents technique des écoles	44	2	46	39	1	40	-13,0%
Agents technique de la petite enfance	-	-	0	1	-	1	
Attachés d'administrations parisiennes	4	-	4	3	-	3	-25,0%
Ingénieurs et architectes	1	-	1	-	-	0	-100,0%
Professeurs de la Ville de Paris	7	4	11	6	2	8	-27,3%
Secrétaires administratifs	4	1	5	6	1	7	40,0%
Techniciens de services opérationnels	1	-	1	0	-	0	-100,0%
Non identifié	3	2	5	4	1	5	0,0%
Total général	211	37	248	198	28	226	-8,9%

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Au 31 décembre 2022

ANNEXE F4 - Mesures en matière de sécurité

Nombre d'agents	2021	2022
Animateurs ou assistants de prévention	8	8
Relais de prévention (< à 5%)	4	4
Conseillers en prévention des risques professionnels	2	2
Secouristes (SST, AFPS...) à jour de recyclage	25	25
Chargés d'évacuation incendie	100	100

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité

Dépenses	Année	Incendie*	Bâtiment**	Appareil à pression***	Électricité****	Total
Contrôles techniques et vérifications réglementaires Maintenance et entretien	2021	571 179 €	855 891 €	372 111 €	652 264 €	2 451 445 €
	2022	994 849 €	6 176 890 €	268 918 €	1 042 886 €	8 483 543 €

Incendie*: tous travaux portant sur la sécurité incendie dans les écoles, les collèges et les lycées municipaux.

Bâtiment**: travaux afférents au plomb/amiante/eau et la ventilation dans les écoles, les collèges et les lycées municipaux.

Rubrique appareil de pression***: le périmètre est limité aux extincteurs dans les écoles pour leur maintenance et l'achat/remplacement.

Rubrique électricité****: tous travaux de mise aux normes électriques et entretien courant dans ce domaine dans les écoles, les collèges et les lycées municipaux.

Coûts des mesures

	2021	2022
Coûts liés aux achats de matériels ou d'équipements	240 000 €	329 290 €
Coûts liés à l'information, la communication et à la formation	1 908 €	6 984 €

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

DOMICILIATION DES AGENTS

Au 31 décembre 2022

51,8% des agents de la DASCO sont domiciliés à Paris.

ANNEXE G1 - Lieux de domiciliation

En nombre d'agents

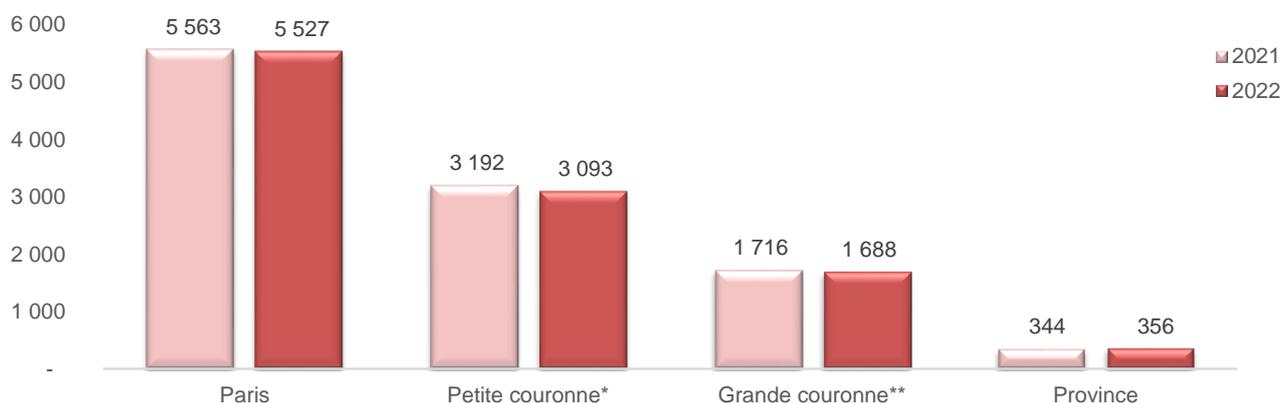
Domiciliation	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Paris	4 477	1 086	5 563	4 488	1 039	5 527	-0,6%
Petite couronne*	2 445	747	3 192	2 365	728	3 093	-3,1%
Grande couronne**	1 275	441	1 716	1 251	437	1 688	-1,6%
Province	258	86	344	266	90	356	3,5%
Total général	8 455	2 360	10 815	8 370	2 294	10 664	-1,4%

* zone constituée des trois départements limitrophes à Paris : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94).

**zone constituée des départements comprenant : la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95).

En pourcentage

Domiciliation	2021			2022		
	Taux femmes	Taux hommes	Taux agents	Taux femmes	Taux hommes	Taux agents
Paris	53,0%	46,0%	51,4%	53,6%	45,3%	51,8%
Petite couronne*	28,9%	31,7%	29,5%	28,3%	31,7%	29,0%
Grande couronne**	15,1%	18,7%	15,9%	14,9%	19,0%	15,8%
Province	3,1%	3,6%	3,2%	3,2%	3,9%	3,3%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

DOMICILIATION DES AGENTS

Au 31 décembre 2022

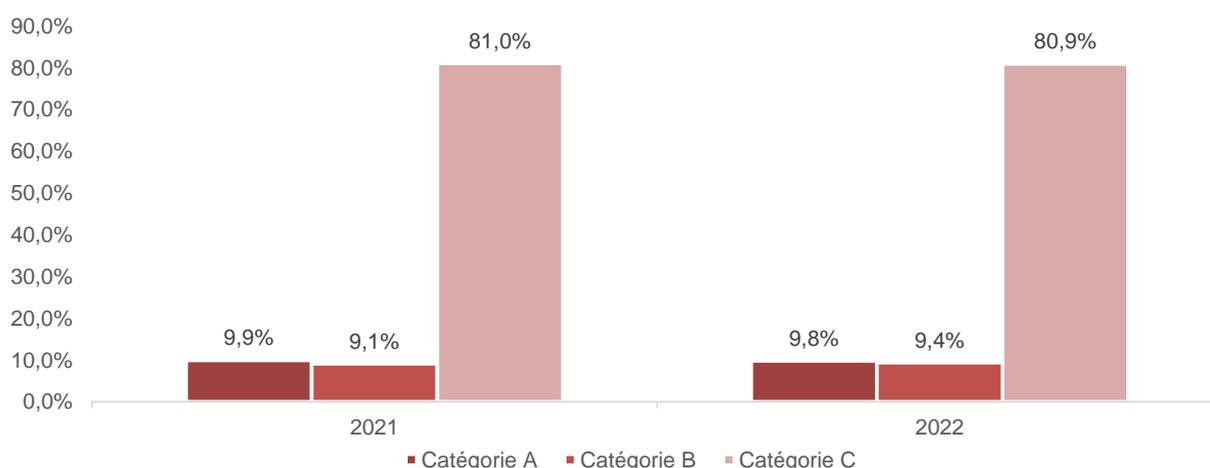
ANNEXE G2 - Domiciliation des agents par catégorie hiérarchique

En nombre d'agents et par sexe

Domiciliation	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Paris	291	150	441	275	150	425	-3,6%
Petite couronne*	202	141	343	200	135	335	-2,3%
Grande couronne**	105	117	222	105	115	220	-0,9%
Province	37	27	64	35	26	61	-4,7%
Total catégorie A	635	435	1 070	615	426	1 041	-2,7%
Paris	300	145	445	302	145	447	0,4%
Petite couronne*	190	125	315	204	116	320	1,6%
Grande couronne**	117	82	199	120	81	201	1,0%
Province	13	11	24	20	13	33	37,5%
Total catégorie B	620	363	983	646	355	1 001	1,8%
Paris	3 886	791	4 677	3 911	744	4 655	-0,5%
Petite couronne*	2 054	481	2 535	1 961	477	2 438	-3,8%
Grande couronne**	1 052	242	1 294	1 026	241	1 267	-2,1%
Province	208	48	256	211	51	262	2,3%
Total catégorie C	7 200	1 562	8 762	7 109	1 513	8 622	-1,6%
Total général	8 455	2 360	10 815	8 370	2 294	10 664	-1,4%

* zone constituée des trois départements limitrophes à Paris : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94).

**zone constituée des départements comprenant : la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95).



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11**CONGÉS BONIFIÉS**

Au 31 décembre 2022

264 agents bénéficient de congés bonifiés sur l'année 2022.**ANNEXE G3 - Nombre d'agents bénéficiant de congés bonifiés***Par filière, en nombre d'agents*

Filières	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Filière administrative	12	-	12	13	1	14	16,7%
Filière animation	42	11	53	22	8	30	-43,4%
Filière sociale	168	-	168	76	-	76	-54,8%
Filière technique	223	51	274	112	28	140	-48,9%
Hors filière	1	-	1	-	-	-	-100,0%
Non renseigné	15	3	18	4	-	4	-77,8%
Total général	461	65	526	227	37	264	-49,8%

Par filière, en nombre de jours

Filières	2021*			2022			Évolution en %
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Filière administrative	675	-	675	639	17	656	-2,8%
Filière animation	2 403	578	2 981	1 122	388	1 510	-49,3%
Filière sociale	9 892	-	9 892	4 014	-	4 014	-59,4%
Filière technique	12 983	3 023	16 006	5 953	1 504	7 457	-53,4%
Hors filière	35	-	35	-	-	-	-100,0%
Non renseigné	862	185	1 047	190	-	190	-81,9%
Total général	26 850	3 786	30 636	11 918	1 909	13 827	-54,9%

*Les données 2021 ont été modifiées par rapport au bilan social précédent

Les agents originaires d'un département d'outre-mer peuvent bénéficier tous les deux ans d'un congé bonifié de 31 jours consécutifs maximum, assorti de la gratuité des frais de transport pour se rendre dans leur département d'origine.

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

CONGÉS BONIFIÉS

Au 31 décembre 2022

Par catégorie, par corps et par sexe

Corps	2021			2022		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Professeurs de la Ville de Paris	1	-	-	-	-	-
Total Catégorie A	1	-	-	-	-	-
Techniciens des services opérationnels	7	-	7	4	-	4
Animateurs animatrices administrations parisiennes	10	6	16	5	3	8
Secrétaires administratifs administrations parisiennes	4	-	4	-	-	-
Total Catégorie B	21	6	27	9	3	12
Agents techniques des écoles	144	16	160	74	8	82
Agents spécialisés des écoles maternelles	170	-	170	76	-	76
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	72	33	105	33	20	53
Adjoints d'animation et d'action sportive	32	5	37	17	5	22
Adjoints administratifs	8	-	8	13	1	14
Adjoints techniques	-	1	1	-	-	-
Personnels de maîtrise administrations parisiennes	-	1	1	1	-	1
Total Catégorie C	426	56	482	214	34	248
Non renseigné	13	3	16	4	-	4
Total général	461	65	525	227	37	264

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2022

ANNEXE G4 - Évolution du temps partiel

Personnels titulaires

Temps partiel	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Premières demandes satisfaites	25	2	27	26	3	29	7,4%
Changement de quotité	39	11	50	59	16	75	50,0%
Retour temps plein	240	105	345	269	83	352	2,0%
Total général	304	118	422	354	102	456	8,1%

Personnels contractuels

Temps partiel	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Premières demandes satisfaites	10	1	11	13	1	14	27,3%
Changement de quotité	-	-	-	-	-	-	0,0%
Retour temps plein	90	19	109	156	20	176	61,5%
Total général	100	20	120	169	21	190	58,3%

Par filière - personnels titulaires et contractuels

Filières	2022								
	Premières demandes satisfaites			Changement de quotité			Retour temps plein		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Filière administrative	5	1	6	1	1	2	17	6	23
Filière animation	4	1	5	47	14	61	128	61	189
Filière culturelle	-	-	0	-	-	0	1	1	2
Filière sociale	10	-	10	3	-	3	82	-	82
Filière technique	15	1	16	-	-	0	144	24	168
Hors filière	2	1	3	8	1	9	20	4	24
Non renseigné	3	-	3	-	-	0	33	7	40
Total général	39	4	43	59	16	75	425	103	528

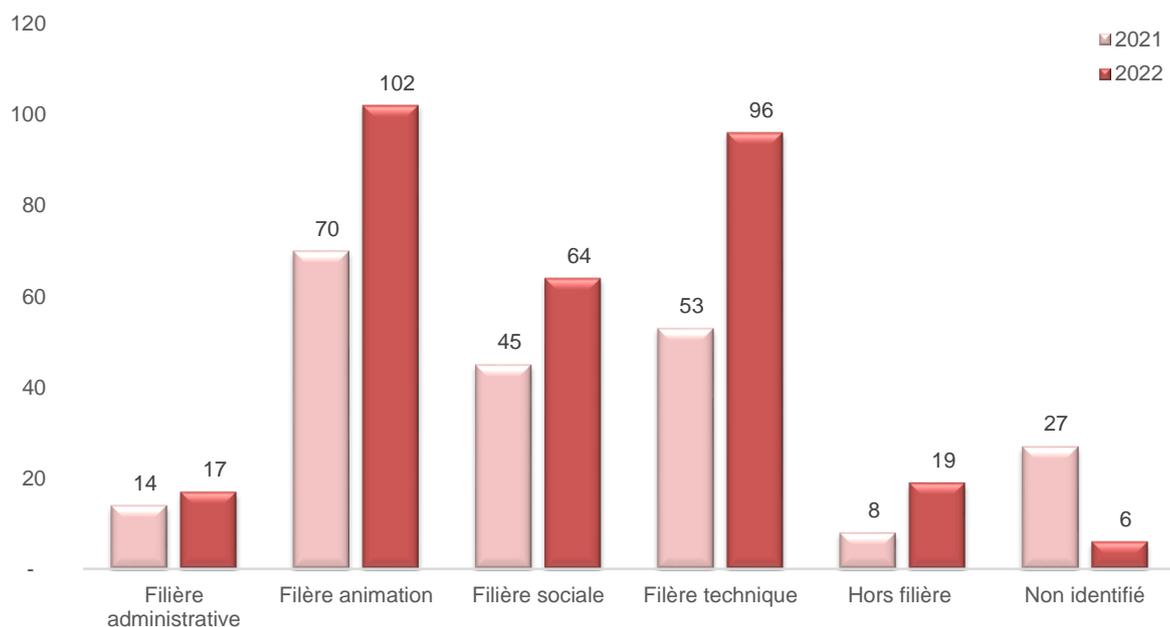
CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2022

ANNEXE G5 - Nombre d'agents bénéficiant d'un mi-temps thérapeutique

Filières	2021			2022		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Filière administrative	12	2	14	15	2	17
Filière animation	55	15	70	79	23	102
Filière sociale	45	-	45	63	1	64
Filière technique	48	5	53	81	15	96
Hors filière	5	3	8	16	3	19
Non identifié	20	7	27	5	1	6
Total général	185	32	217	259	45	304



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

MÉDAILLES

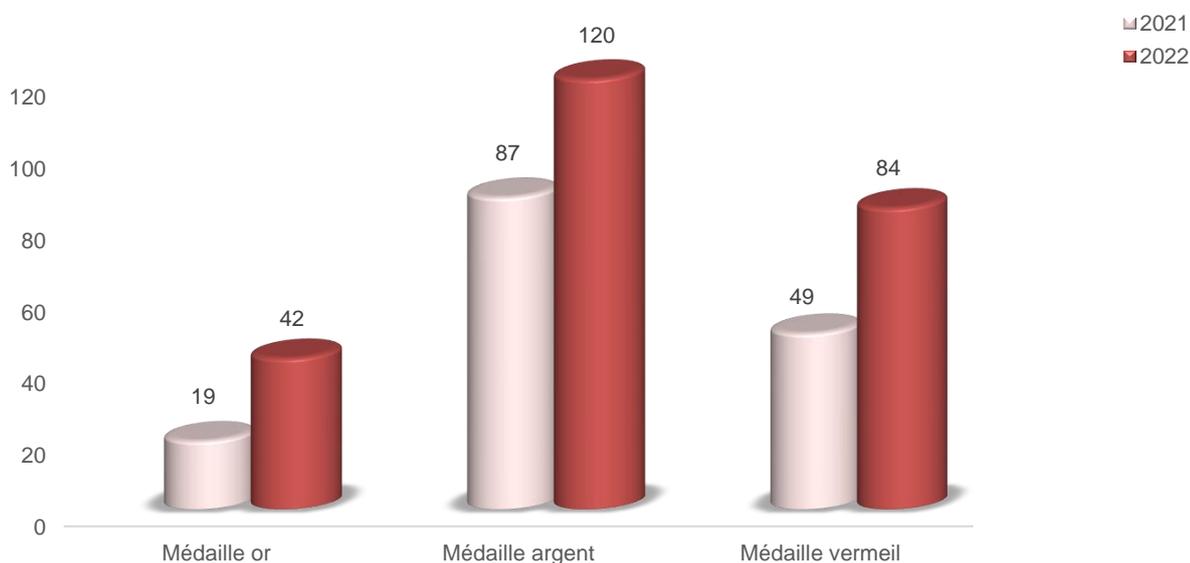
Au 31 décembre 2022

246 agents ont obtenu une médaille sur l'année 2022.

ANNEXE G6 - Nombre d'agents ayant reçu des médailles

Par catégorie de la fonction publique et par sexe

Catégorie hiérarchique	2021		2022		Nombre agents
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre hommes	
Catégorie A	1	-	7	9	16
Catégorie B	2	3	4	3	7
Catégorie C	11	2	16	3	19
Médaille or	14	5	27	15	42
Catégorie A	3	1	29	20	49
Catégorie B	10	5	12	4	16
Catégorie C	61	7	44	11	55
Médaille argent	74	13	85	35	120
Catégorie A	-	-	26	11	37
Catégorie B	5	3	4	4	8
Catégorie C	38	3	31	8	39
Médaille vermeil	43	6	61	23	84
Total général	131	24	173	73	246



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

MÉDAILLES

Au 31 décembre 2022

Par filière, par corps et par sexe

2022

Corps	Nombre de femmes				Nombre d'hommes				Total agents
	Médaille or	Médaille argent	Médaille vermeil	Total femmes	Médaille or	Médaille argent	Médaille vermeil	Total hommes	
Attachés d'administrations parisiennes	1	1	4	6	-	-	-	0	4
Secrétaires administratifs administrations parisiennes	4	2	3	9	3	2	1	6	6
Adjoints administratifs	3	5	9	17	2	1	1	4	2
Filière administrative	8	8	16	32	5	3	2	10	12
Conseillers des A.P.S et de l'animation	-	1	-	-	1	1	-	-	-
Animateurs animatrices administrations parisiennes	-	5	1	6	-	-	1	1	16
Adjoints d'animation et d'action sportive	-	4	2	6	-	6	1	7	16
Filière animation	0	10	3	12	1	7	2	8	32
Ingénieurs et architectes administrations parisiennes	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Chefs d'exploitation	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Personnels de maîtrise administrations parisiennes	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Techniciens des services opérationnels	-	4	-	4	-	-	-	-	4
Techniciens supérieurs administrations parisiennes	-	1	-	-	-	-	1	-	-
Adjoints techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1	4	1	6	1	3	5	9	8
Agents techniques des écoles	8	13	14	35	-	1	1	2	58
Filière technique	9	22	15	45	2	6	8	11	72
Agents spécialisés des écoles maternelles	4	18	5	27	-	-	-	-	37
Filière sociale	4	18	5	27	-	-	-	-	37
Professeurs de la Ville de Paris	6	27	22	-	7	19	11	-	-
Hors Filière	6	27	22	0	7	19	11	-	-
Total général	27	85	61	173	15	35	23	73	246

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G14

ABSENCES

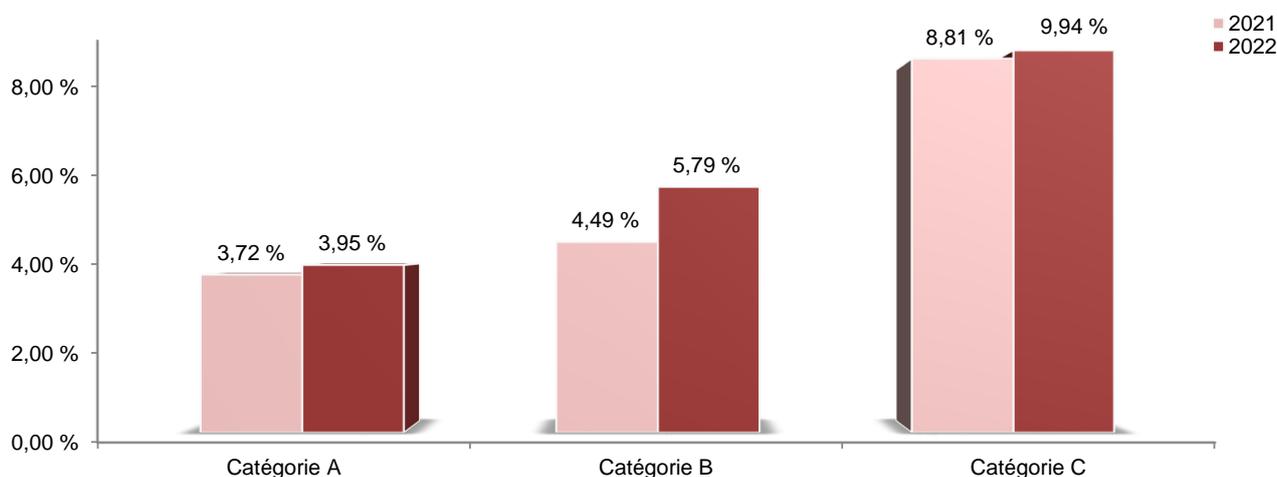
Au 31 décembre 2022

ANNEXE G7 -TAUX D'ABSENCES POUR RAISONS DE SANTE

Par catégorie hiérarchique

	2021						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 743,9	7,84 %	1,43 %	0,11 %	1,56 %	4,52 %	0,22 %
Catégorie A	965,7	3,72 %	0,26 %	0,07 %	0,68 %	2,71 %	
Catégorie B	966,7	4,49 %	0,61 %	0,10 %	0,78 %	2,99 %	
Catégorie C	7 811,5	8,81 %	1,68 %	0,13 %	1,78 %	4,93 %	0,27 %

	2022						
	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
Catégorie A	945,3	3,95 %	0,25 %		0,78 %	2,92 %	
Catégorie B	985,2	5,79 %	0,56 %	0,07 %	0,84 %	4,30 %	0,01 %
Catégorie C	7 698,0	9,94 %	1,76 %	0,04 %	2,21 %	5,61 %	0,32 %



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

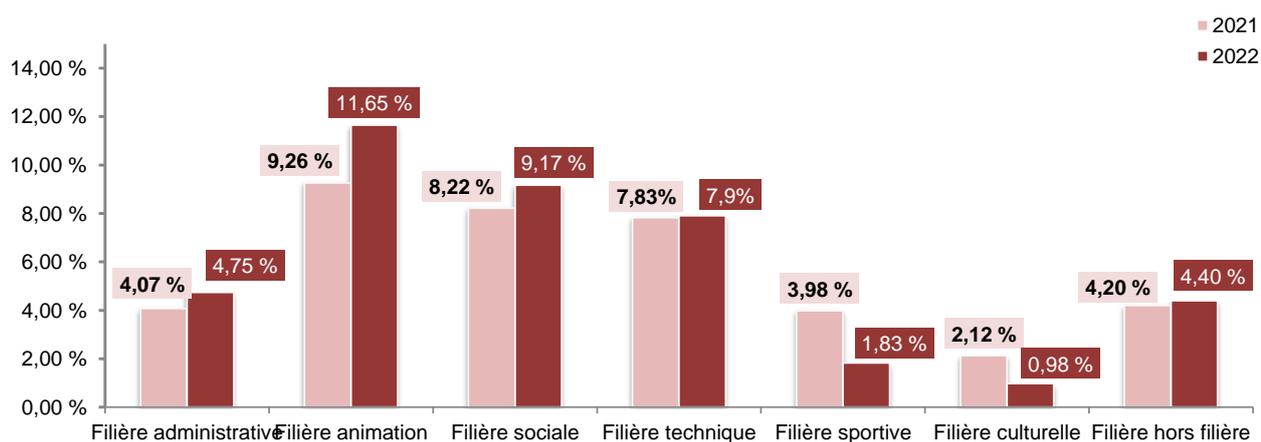
ABSENCES

Au 31 décembre 2022

Par filière

	2021						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 743,9	7,84 %	1,43 %	0,11 %	1,56 %	4,52 %	0,22 %
Filière administrative	550,67	4,07 %	0,31 %	0,12 %	1,11 %	2,53 %	
Filière animation	3 301,93	9,26 %	1,65 %	0,15 %	1,67 %	5,79 %	
Filière sociale	1 962,21	8,22 %	1,91 %	0,05 %	1,33 %	4,35 %	0,58 %
Filière technique	3 114,97	7,83 %	1,51 %	0,15 %	1,91 %	4,03 %	0,32 %
Filière sportive	19,00	3,98 %				3,98 %	
Filière culturelle	14,74	2,12 %				2,12 %	
Filière hors filière	780,41	4,20 %	0,31 %	0,08 %	0,84 %	2,96 %	

	2022						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
Filière administrative	570,53	4,75 %	0,50 %		1,12 %	3,12 %	
Filière animation	3 187,51	11,65 %	1,82 %	0,06 %	2,45 %	7,28 %	0,04 %
Filière sociale	1 963,21	9,17 %	1,84 %	0,04 %	1,94 %	4,75 %	0,60 %
Filière technique	3 124,48	7,9%	1,41 %	0,02 %	1,82 %	4,28 %	0,38 %
Filière sportive	19,00	1,83 %				1,83 %	
Filière culturelle	12,00	0,98 %				0,98 %	
Filière hors filière	751,76	4,40 %	0,30 %		0,84 %	3,26 %	



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

ABSENCES

Au 31 décembre 2022

Par corps

Corps	2021						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 743,9	7,84 %	1,43 %	0,11 %	1,56 %	4,52 %	0,22 %
ADJ.ADMINISTR.	244,6	6,25 %	0,49 %	0,27 %	1,67 %	3,82 %	
ADJ.ANIM. AS.	2 011,9	9,22 %	1,53 %	0,20 %	1,56 %	5,93 %	
ADJ. ANIM.CONTR.	593,3	14,05 %	3,03 %		2,91 %	8,11 %	
ADJT TECH ETA ENS	765,4	6,73 %	0,82 %	0,05 %	1,45 %	3,81 %	0,60 %
ADJT TECHNIQUE	14,0	2,19 %	0,16 %			2,04 %	
ADMINISTRATEURS	9,0						
AGT AC SURVEIL	1,0						
AGT LOGIST GLE	1,0	22,74 %				22,74 %	
AGT SERV.ECOL CTL	1,0						
ANIMATEURS ADM.PAR	696,7	4,86 %	0,75 %		0,79 %	3,32 %	
ASBM ADM.PAR	2,0	3,97 %				3,97 %	
ASEM	1 962,2	8,22 %	1,91 %	0,05 %	1,34 %	4,35 %	0,58 %
ATEC	2 214,1	8,53 %	1,69 %	0,20 %	2,18 %	4,21 %	0,25 %
ATEPE	3,0	0,46 %				0,46 %	
ATTACHES ADM.PARIS	103,0	1,49 %	0,06 %			1,43 %	
C.A.P.S.A.	19,0	3,98 %				3,98 %	
CHEFS EXPLOITATION	4,8						
CH.MISSION C.MOYEN	4,6	3,12 %				3,12 %	
COORDINATEURS CMA	11,8	1,97 %				1,97 %	
CSA ADM.PARIS.	10,0	1,97 %				1,97 %	
CSE ADM.PARISIENNE	1,0	2,19 %				2,19 %	
DIR, DIR. GEN.	2,0						
EBOUEURS	1,0						
EXPERT HAUT NIVEAU	1,0						
ICSAP	1,0	0,55 %				0,55 %	
ING.ARCH.ADM.PAR.	24,6	1,28 %				1,28 %	
P.MAITRISE.ADM.PAR	13,0	4,93 %	0,53 %			4,40 %	
PROF.AT.BEAUX.ARTS	0,9						
PROF.DE LA V.P.	732,4	4,11 %	0,33 %	0,09 %	0,77 %	2,92 %	
PROFESSEUR CMA	48,0	5,60 %			1,91 %	3,68 %	
SA ADM.PARIS.	174,5	2,99 %	0,26 %		1,16 %	1,57 %	
SOUS DIRECTEURS	2,0	3,15 %				3,15 %	
TECH. SER. OP.	43,0	2,65 %	0,40 %			2,25 %	
TS ADM. PARIS	27,1	2,38 %				2,38 %	

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

ABSENCES

Au 31 décembre 2022

Par corps

Corps	2022						
	Eff moyen 2020	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
ADJ.ADMINISTR.	253,4	6,83 %	0,87 %		1,82 %	4,14 %	
ADJ.ANIM. AS.	1 882,9	11,53 %	1,86 %	0,07 %	2,29 %	7,28 %	0,03 %
ADJ. ANIM.CONTR.	592,7	17,76 %	2,97 %		4,72 %	9,97 %	0,11 %
ADJT TECH ETA ENS	756,9	6,73 %	0,77 %	0,01 %	1,42 %	3,89 %	0,63 %
ADJT TECHNIQUE	10,0	0,99 %				0,99 %	
ADMINISTRATEURS	7,0	0,23 %				0,23 %	
AGT AC SURVEIL	1,0	6,85 %				6,85 %	
AGT SERV.ECOL CTL	1,0	93,97 %			58,36 %	35,62 %	
ANIMATEURS ADM.PAR	711,9	6,66 %	0,69 %	0,10 %	0,96 %	4,91 %	
ASBM ADM.PAR	1,0						
ASEM	1 963,2	9,16 %	1,84 %	0,04 %	1,94 %	4,73 %	0,60 %
ATC CAT IV A, IV B	1,0	17,26 %				17,26 %	
ATEC	2 237,9	8,52 %	1,70 %	0,02 %	2,00 %	4,48 %	0,31 %
ATEPE	1,0	13,42 %				13,42 %	
ATTACHES ADM.PARIS	115,9	2,72 %	0,08 %		0,86 %	1,78 %	
C.A.P.S.A.	19,0	1,83 %				1,83 %	
CHEFS EXPLOITATION	4,8	2,97 %				2,97 %	
CH.MISSION C.MOYEN	3,6	7,70 %				7,70 %	
COORDINATEURS CMA	10,0	0,99 %				0,99 %	
CSA ADM.PARIS.	9,0	3,11 %				3,11 %	
CSE ADM.PARISIENNE	1,0	1,92 %				1,92 %	
DIR, DIR. GEN.	2,0						
EXPERT HAUT NIVEAU	2,0						
ICSAP	2,0						
ING.ARCH.ADM.PAR.	22,6	1,18 %				1,18 %	
P.MAITRISE.ADM.PAR	9,0	0,40 %				0,40 %	
PROF.AT.BEAUX.ARTS	1,0	1,92 %				1,92 %	
PROF.DE LA V.P.	711,1	4,35 %	0,32 %		0,87 %	3,17 %	
PROFESSEUR CMA	40,6	5,29 %			0,39 %	4,90 %	
SA ADM.PARIS.	175,6	3,41 %	0,33 %		0,45 %	2,62 %	
SOUS DIRECTEURS	2,0	0,96 %				0,96 %	
TECH. SER. OP.	43,0	5,11 %	0,11 %		1,41 %	3,46 %	0,13 %
TS ADM. PARIS	33,3	1,96 %	0,02 %			1,94 %	

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

ABSENCES

Au 31 décembre 2022

Par tranche d'âge

	2021						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 743,9	7,84 %	1,43 %	0,11 %	1,56 %	4,52 %	0,22 %
Age < 20 ans	2,0	0,14 %				0,14 %	
Age >= 20 ans et < 25 ans	56,7	2,38 %	0,20 %			2,17 %	
Age >=25 ans et < 30 ans	396,9	4,79 %	0,49 %		0,50 %	3,80 %	
Age >=30 ans et < 35 ans	790,6	6,42 %	0,72 %		0,23 %	5,38 %	0,09 %
Age >=35 ans et < 40 ans	993,1	6,66 %	0,92 %	0,16 %	0,99 %	4,59 %	
Age >=40 ans et < 45 ans	1 242,3	7,30 %	1,31 %		1,15 %	4,51 %	0,32 %
Age >=45 ans et < 50 ans	1 557,3	6,86 %	1,25 %	0,21 %	1,28 %	3,86 %	0,26 %
Age >=50 ans et < 55 ans	1 623,8	8,65 %	1,37 %	0,21 %	2,07 %	4,73 %	0,28 %
Age >=55 ans et < 60 ans	1 751,1	8,52 %	1,73 %	0,14 %	1,82 %	4,64 %	0,20 %
Age >=60 ans et < 65 ans	1 152,1	10,60 %	2,67 %	0,05 %	2,78 %	4,70 %	0,40 %
Age >= 65 ans	178,0	9,93 %	1,99 %		3,96 %	3,98 %	

	2022						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
Age < 20 ans	6,5	1,72 %				1,72 %	
Age >= 20 ans et < 25 ans	57,7	2,89 %	0,14 %			2,75 %	
Age >=25 ans et < 30 ans	326,3	6,12 %	0,52 %		0,62 %	4,98 %	
Age >=30 ans et < 35 ans	774,1	7,89 %	0,85 %		0,47 %	6,45 %	0,11 %
Age >=35 ans et < 40 ans	947,1	8,31 %	1,17 %		1,28 %	5,73 %	0,14 %
Age >=40 ans et < 45 ans	1 222,5	7,29 %	1,22 %		0,90 %	5,06 %	0,11 %
Age >=45 ans et < 50 ans	1 524,8	8,28 %	1,80 %	0,07 %	1,47 %	4,64 %	0,30 %
Age >=50 ans et < 55 ans	1 662,2	9,03 %	1,34 %	0,06 %	2,26 %	5,18 %	0,19 %
Age >=55 ans et < 60 ans	1 731,0	10,01 %	1,69 %	0,08 %	3,04 %	4,92 %	0,28 %
Age >=60 ans et < 65 ans	1 165,9	11,53 %	2,12 %		3,31 %	5,46 %	0,63 %
Age >= 65 ans	209,27	10,27%	2,28%		2,53%	4,76%	0,71%

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

ABSENCES

Au 31 décembre 2022

Par affectation

	2021						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 743,9	7,84 %	1,43 %	0,11 %	1,56 %	4,52 %	0,22 %
CASPE Centre	46,5	6,40 %	0,06 %		2,50 %	3,84 %	
CASPE 5/13	109,6	8,99 %	2,10 %		2,74 %	4,05 %	0,10 %
CASPE 6/14	65,3	7,49 %	0,56 %		3,08 %	3,85 %	
CASPE 7/15	72,0	13,82 %	5,34 %		1,86 %	5,34 %	1,28 %
CASPE 8/9/10	72,9	8,02 %	1,66 %		2,28 %	2,70 %	1,37 %
CASPE 11/12	98,0	9,91 %	0,52 %		5,10 %	4,29 %	
CASPE 16/17	58,1	5,28 %	0,58 %			2,97 %	1,72 %
CASPE 18	99,6	2,80 %	0,25 %		0,42 %	2,13 %	
CASPE 19	83,8	7,62 %	1,44 %		1,21 %	3,78 %	1,19 %
CASPE 20	70,7	3,42 %	0,38 %			3,04 %	
ETABLISSEMENTS	7576,6	8,31 %	1,56 %	0,10 %	1,54 %	4,90 %	0,21 %
ACADEMIE DU CLIMAT	18,8	1,41 %				1,41 %	
DASCO	12,0	1,30 %	0,98 %			0,32 %	
MIC	6,0	0,71 %				0,71 %	
S/D ETS SCOLAIRES	209,1	3,74 %	0,23 %		1,12 %	2,38 %	
S/D POLITIQUE EDUCATIVE	883,6	3,99 %	0,41 %		0,77 %	2,81 %	
S/D RESSOURCES	241,4	13,57 %	2,84 %	1,53 %	4,47 %	4,28 %	0,45 %
S.R.S	20,0	1,56%		1,00%		0,56%	

	2022						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
CASPE Centre	47,7	5,37 %	0,57 %		2,97 %	1,83 %	
CASPE 5/13	98,4	8,67 %	3,54 %		1,29 %	3,78 %	0,06 %
CASPE 6/14	59,2	6,86 %			1,95 %	4,91 %	
CASPE 7/15	69,7	18,04 %	4,99 %		8,61 %	4,44 %	
CASPE 8/9/10	82,8	6,07 %	0,52 %		2,88 %	2,67 %	
CASPE 11/12	95,8	10,28 %	0,19 %		5,73 %	4,36 %	
CASPE 16/17	63,8	11,36 %	1,48 %		2,58 %	5,74 %	1,57 %
CASPE 18	97,4	4,56 %	0,46 %		1,67 %	2,44 %	
CASPE 19	86,0	8,10 %	1,84 %		0,70 %	4,39 %	1,16 %
CASPE 20	72,0	7,06 %	2,19 %			4,87 %	
ETABLISSEMENTS	7 438,17	9,41 %	1,62 %	0,02 %	1,90 %	5,59 %	0,27 %
ACADEMIE DU CLIMAT	35,60	3,42 %	0,02 %			3,40 %	
DASCO	12,00	0,21 %				0,21 %	
MIC	7,0	1,82 %	0,39 %			1,43 %	
S/D ETS SCOLAIRES	217,7	3,60 %	0,37 %		0,99 %	2,24 %	
S/D POLITIQUE EDUCATIVE	861,5	4,34 %	0,32 %		0,72 %	3,31 %	
S/D RESSOURCES	264,8	16,28 %	2,29 %	0,63 %	5,24 %	7,16 %	0,94 %
S.R.S	19,0	2,03 %				2,03 %	

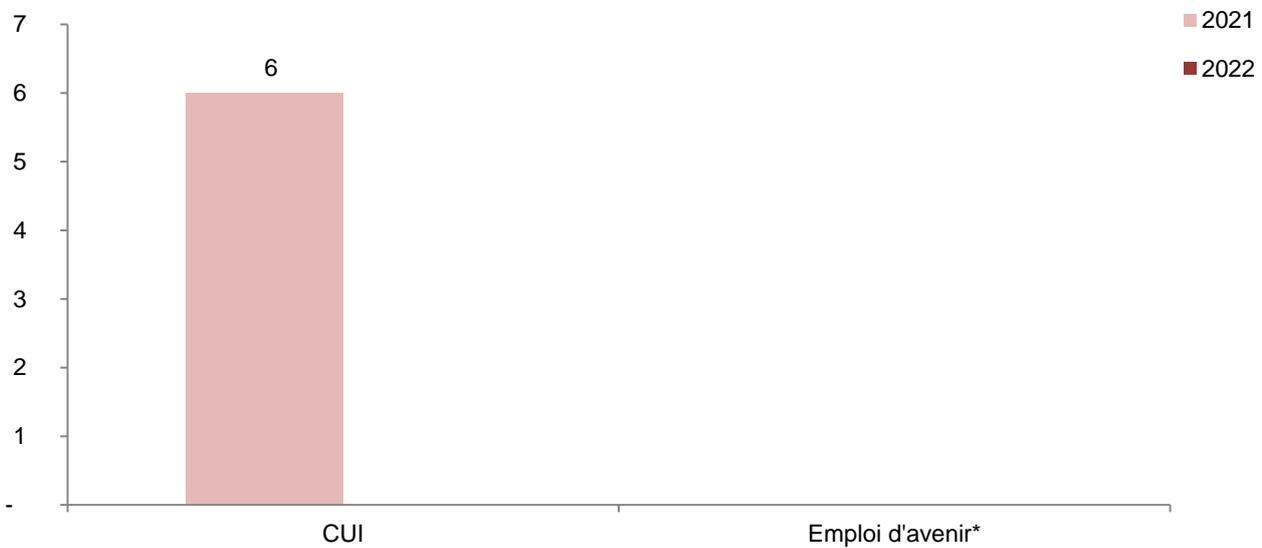
CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

APPRENTIS ET EMPLOIS AIDÉS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE G8 - Nombre d'emplois aidés en 2022

Dispositif	2021			2022		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Total agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Total agents
CUI	2	4	6			-
Emploi d'avenir						
Total général	2	4	6	-	-	-



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

CYCLES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2022

ANNEXE G9 - Nombre d'agents par cycle de travail

	Service	Sujétion	Filière	Catégorie	périodicité	Décalé/Nuit	travail WE	Hommes	Femmes	Total
Cycle 1	AAAS	4	Sportive et animation	C	Annuel			865	1998	2863
Cycle 2	Patay	2	Sportive et animation	B	Annuel			2	2	4
Cycle 3	REV	2	Sportive et animation	B	Annuel			209	388	597
Cycle 4	ATEE maintenance bâtiments	2	Technique	C	Annuel			84	0	84
Cycle 5	ASEM	2	Sociale	C	Hebdomadaire			11	1938	1949
Cycle 6	ATE gardiens logés	-	Technique	C	Annuel			40	326	366
Cycle 7	ATE gardiens non logés - 4 jours	1	Technique	C	Hebdomadaire			10	20	30
Cycle 8	ATE gardiens non logés - 5 jours	1	Technique	C	Hebdomadaire			10	37	47
Cycle 9	ATE	1	Technique	C	Hebdomadaire			155	1991	2146
Cycle 10	ATEE EMOP	2	Technique	C	Hebdomadaire			32	1	33
Cycle 11	ATEE Entretien restauration	2	Technique	C	Annuel			162	423	585
Cycle 12	ATEE Entretien	2	Technique	C	Annuel					
Cycle 13	ATEE gardien de nuit	5	Technique	C	Annuel	Nuit		1	0	1
Cycle 14	ATEE agents d'accueil logés	-	Technique	C	Annuel	Décalé		12	44	56
Cycle 15	ATEE restauration	2	Technique	C	Annuel	Décalé		20	3	23
Cycle 16	AAP Action co	3	Sportive et animation	B	Mensuel	Nuit	WE	20	22	42
Cycle 17	SCAP	-	Enseignement	A	Mensuel			4	6	10
Autres horaires variables		-			Mensuel			303	682	985
Total général								1 940	7 881	9 821

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G11

CYCLES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2022

ANNEXE G10 - Nombre d'agents par filière ayant un niveau de sujétion

FILIERE Sujétion	Hommes			Femmes		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
OUVRIERE TECHNIQUE						
suj 1			175			2048
suj 2		2	296			427
suj 5			1			
SOCIALE						
Suj 2			11			1938
ANIMATION						
suj 2		210	1		390	
suj 3		20			22	
suj 4			865			1998

ANNEXE G11 - Nombre d'agents ayant une astreinte

	Hommes			Femmes		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
Astreinte de direction (administrateurs, attachés, CAPSA)	65			112		
Astreinte téléphonique des gardiens logés (ATE)			40			326
Astreinte classe découverte (Attaché, SA, AAP, Adjoint administratif)				3	2	5
Astreinte Espaces nature (Attaché, CAPSA; AAP, SA)	2		2		1	
Astreinte séjours Action collégiens (Attaché, CAPSA, AAP)	2	5				
Astreinte collèges (ATEE)			12			44

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11**RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION**

Au 31 décembre 2022

ANNEXE H1 - Recrutements par voie de détachement

Corps	2021			2022		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Adjoint d'animation et d'action sportive	-	1	1	6	2	8
Adjoint administratif	2	-	2	8	4	12
Administrateur	2	-	2	-	2	2
Agents spécialisés des écoles maternelles	-	-	-	1	-	1
Agents techniques des écoles	-	-	-	5	-	5
Animateur	-	-	-	-	1	1
Attaché d'administrations parisiennes	6	-	6	2	5	7
Ingénieur cadre supérieur				-	1	1
Secrétaire administratif des administrations parisienn	-	-	-	9	4	13
Technicien supérieur	1	-	1	-	1	1
Total général	11	1	12	31	20	51

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION

Au 31 décembre 2022

ANNEXES H2 - Avancements d'échelon

corps	2021		2022			
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Adjoint administratif	81	16	97	179	45	224
Administrateur	1	3	4	2	2	4
Attaché d'administrations parisiennes	24	11	35	18	6	24
Chef de service administratif	6	2	8	1	1	2
Directeur, directeur général	1	1	2	1	-	1
Expert de haut niveau				1	-	1
Secrétaire administratif d'administrations parisienn	48	21	69	55	26	81
Sous-directeur	2		2	2	-	2
Total filière administrative	163	54	217	259	80	339
Adjoint animation contractuel			-	14	3	17
Adjoint animation et action sportive	557	293	850	1 314	732	2 046
Animateur	200	130	330	319	188	507
Total filière animation	757	423	1 180	1 647	923	2 570
Assistant spécialisé des bibliothèques et musées	1	-		1	-	1
Total filière culturelle	1	-	1	1	-	1
Agent d'accueil et de surveillance	-	-	-	1	-	1
Total filière sécurité	-	-	-	1	-	1
Auxiliaire de puériculture	-	-		1	-	1
Total filière médico-sociale	-	-	-	1	-	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	630	3	633	1 510	11	1 521
Total filière sociale	630	3	633	1 510	11	1 521
Conseillers des APS et de l'animation	1	1	2	2	5	7
Total filière sportive	1	1	2	2	5	7
Adjoint technique	-	3	3	-	9	9
Adjoint technique des établissements d'enseignem	19	18	37	59	50	109
Agent de logistique générale	-	-	-	1	-	1
Agent technique de la petite enfance	-	-	-	1	-	1
Agent technique des écoles	478	53	531	1 201	151	1 352
Chef d'exploitation	-	4	4	-	3	3
Conseiller socio-éducatif	-	-	-	1	-	1
Eboueurs	-	-	-	-	1	1
Ingénieur cadre supérieur	1	1	2	-	-	-
Ingénieur des travaux	-	-	-	-	-	-
Ingénieur et architecte	-	1	1	-	2	2
Personnel de maîtrise	-	-	-	-	3	3
Technicien des services opérationnels	13	2	15	38	3	41
Technicien supérieur	3	7	10	6	8	14
Total filière technique	514	89	603	1 307	230	1 537
Professeur de la Ville de Paris	163	109	272	144	106	250
Professeur des cours municipaux d'adultes	-	-	-	-	1	1
Total hors filière	163	109	272	144	107	251
Total général	2 229	679	2 908	4 872	1 356	6 228

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION

Au 31 décembre 2022

ANNEXE H3 - Titularisations suite à un stage

Corps	2021			2022		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Administrateur	-	1	1	-	-	-
Attaché d'administrations parisiennes	1	-	1	-	-	-
Conseiller des A.P.S. et de l'animation	-	-	-	2	3	5
Professeur de la Ville de Paris	7	6	13	20	12	32
Secrétaire administratif des administrations parisiennes	2	-	2	7	1	8
Total catégorie A	10	7	17	29	16	45
Animateur	20	14	34	21	16	37
Total catégorie B	20	14	34	21	16	37
Adjoint administratif	2	3	5	3	3	6
Adjoint d'animation et d'action sportive	49	39	88	59	43	102
Adjoint technique des établissements d'enseignement	18	24	42	16	21	37
Agent spécialisé des écoles maternelles	53	-	53	69	1	70
Agent technique des écoles	-	-	-	76	20	96
Total catégorie C	122	66	188	223	88	311
Total général	152	87	239	273	120	393

ANNEXE H4 - Les avancements de grade au choix

corps	2021			2022		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Adjoint administratif	32	7	39	24	6	30
Administrateur	-	-	-	2	-	-
Attaché d'administrations parisiennes	2	-	2	1	-	1
Directeur, directeurs généraux	-	1	1	-	-	-
Secrétaire administratif	13	7	20	12	5	17
Total filière administrative	47	15	62	39	11	50
Adjoint animation et action sportive	205	115	320	212	97	309
Animateur	65	34	99	46	16	62
Total filière animation	270	149	419	258	113	371
Agent spécialisé des écoles maternelles	225	1	226	227	1	228
Total filière sociale	225	1	226	227	1	228
Conseillers des APS et de l'animation	1	-	1	-	-	-
Total filière sportive	1	-	1	-	-	-
Adjoint technique	-	-	-	-	1	1
Adjoint technique des établissements d'enseignement	76	25	101	56	27	83
Agent technique des écoles	204	26	230	151	21	172
Ingénieur et architecte	-	1	1	2	1	3
Personnel de maîtrise	-	2	2	-	-	-
Technicien des services opérationnels	25	1	-	3	-	3
Technicien supérieur	-	2	2	2	2	4
Total filière technique	305	57	362	214	52	266
Professeur Ville de Paris	1	-	1	25	26	51
Total général	849	222	1 071	763	203	966

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Au 31 décembre 2022

ANNEXE H5 - Répartition des personnels titulaires

Agents détachés	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Détachement auprès d'entreprise privée			-			-	
Détachement auprès d'entreprise publique			-			-	
Détachement auprès d'un organisme privé			-			-	
Détachement collectivité territoriale	48	11	59	21	6	27	-54,2%
Détachement collectivité territoriale ENCP				1	1	2	
Détachement Etat	4	1	5	10	7	17	240,0%
Détachement organisme lien MDP	-	-	-	-	-	-	
Détachement stage (hors DASCO)	4	1	5	4	1	5	
Total	56	13	69	36	15	51	-26,1%

Agents accueillis en détachement	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Titulaire détaché CNRACL	9	1	10	3	2	5	-50,0%
Titulaire détaché pension civile	2	-	2	1	1	2	0,0%
Total	11	1	12	4	3	7	-41,7%

Positions particulières	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Agents en congé longue maladie	-	-	-	135	23	158	
Agents en congé parental	32	3	35	33	1	34	-2,9%
Agents en congé de formation	4	2	6	-	-	-	
Agents en congé sans traitement	-	-	-	1	-	1	
Agents en disponibilité	229	84	313	245	97	342	9,3%
Agents en disponibilité d'office pour raison de santé	3	-	3	9	3	12	300,0%
Agents en maintien de traitement en attente retraite invalidité	-	-	-	-	-	-	
Total	268	89	357	423	124	547	53,2%

Personnels contractuels

Positions particulières	2021			2022			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Agents en congé grave maladie	20	3	23	41	3	44	91,3%
Agents en congé parental	17	-	17	17	-	17	0,0%
Agents en congé sans rémunération	30	14	44	44	12	56	27,3%
Agents en dispo. convenances personell	-	-	-	1	-	1	
Total	67	17	84	103	15	118	40,5%

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

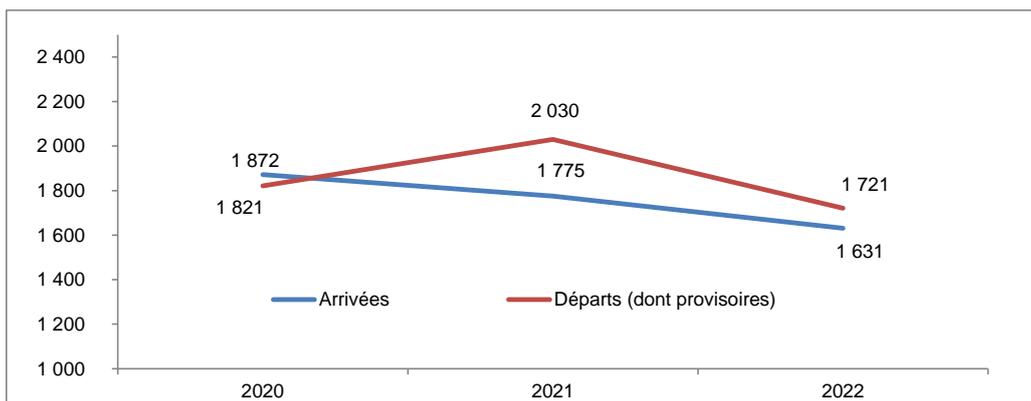
MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE H6 - ARRIVEES ET DEPARTS

ENSEMBLE DES PERSONNELS

	2020	2021	2022	Ecart 2022/2021
Arrivées	1 872	1 775	1 631	-8,1%
<i>dont : recrutements directs</i>	1 736	1 607	1 456	-9,4 %
<i>retours (congés parentaux, CLD, disponibilités...)</i>	136	168	175	4,2%
Départs (dont provisoires)	1 821	2 030	1 721	-15,2%



requête réactualisée DRH prenant en compte les mouvements des agents (y compris les départs en dispo ou détachement passant par la gestion RH).

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE H7 - MOUVEMENTS DES ARRIVÉES PAR CORPS ET PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL EN 2022

1 631 agents sont arrivés à la DASCO pendant l'année 2022

CATÉGORIE ET CORPS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Administrateur	-	1	1
Attaché d'administrations parisiennes	8	4	12
Chargé de mission cadre moyen	1	-	1
Coordinateur CMA	1	1	2
Ingénieur architecte	1	1	2
Ingénieur cadre supérieur	-	1	1
Professeur de la Ville de Paris	17	7	24
Professeur des cours municipaux d'adultes	-	1	1
Total catégorie A	28	16	44
Animateur	10	3	13
Secrétaire administratif des administrations parisiennes	7	2	9
Technicien des services opérationnels	1	-	1
Total catégorie B	18	5	23
Adjoint d'animation contractuel	87	16	103
Adjoint administratif	14	4	18
Adjoint d'animation et d'action sportive	65	32	97
Adjoint des établissements d'enseignement	79	34	113
Agent spécialisé des écoles maternelles	215	-	215
Agent technique des écoles	953	65	1 018
Total catégorie C	1 413	151	1 564
TOTAL GÉNÉRAL	1 459	172	1 631

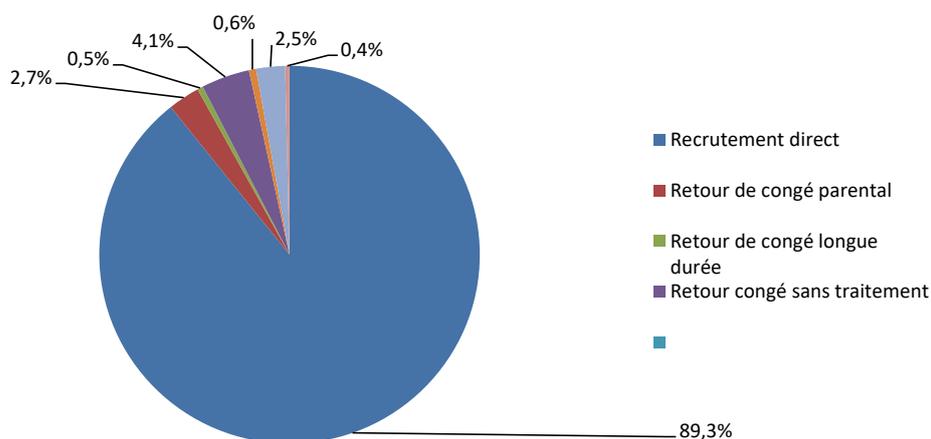
CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE H8 - MOUVEMENTS DES ARRIVÉES PAR MOTIFS EN 2022

	Nombre agents en 2021	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2022
Recrutement direct	1 607	1 307	149	1 456
Retour de congé parental	48	42	2	44
Retour de congé longue durée	10	8	-	8
Retour de congé non rémunéré	1	1	-	1
Retour de congé sans rem pour raison de santé	2	2		2
Retour de congé sans traitement pour convenances personnelles	46	48	7	55
Retour de congé sans traitement pour élever enfant - de 8 ans	7	7	1	8
Retour de congé sans traitement soins conjoint	-	1	-	1
Retour de congé sans traitement non deduct.avct	2			
Retour de détachement collectivités territoriales	5	6	2	8
Retour de détachement État	1	2	-	2
Retour d'affectation autre administration parisienne	3	4	2	6
Retour de disponibilité pour convenances personnelles	25	17	4	21
Retour de disponibilité élever enfant - de 8 ans	8	7	2	9
Retour de disponibilité pour donner des soins au conjoint	-	1	-	1
Retour de disponibilité pour suivre son conjoint	4	1	-	1
Retour disponibilité d'office pour raison de santé	4	5	1	6
Retour de dors maintien 1/2 TB	1	1	1	2
Retour de mise à disposition rembourse	1	-	-	-
Total général	1 775	1 460	171	1 631



CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE 9 - NOMBRE DE DÉPARTS PAR TYPE EN 2022

Définition des départs par type :

Départs définitifs: démission, décès, licenciement, retraite, réintégration administration d'origine, radiation, fin de contrat;

Départs provisoires : congé parental, disponibilité, détachement

	2020	2021	2022	Ecart 2022/2021
Départs définitifs	1 532	1 688	1 318	-21,9%
Départs provisoires	289	342	403	17,8%
Total des départs	1 821	2 030	1 721	-15,2%

ANNEXE H10 - MOUVEMENTS DE DÉPARTS PAR CORPS ET PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL EN 2022

CATÉGORIE ET CORPS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Catégorie A			
Administrateur	1	1	2
Attaché d'administrations parisiennes	9	3	12
Chef services administratifs	-	1	1
Conseiller des APS	1	1	2
Coordinateur CMA	-	2	2
Ingénieur et architecte	-	3	3
Professeur de la Ville de Paris	30	17	47
Professeur des Cours Municipaux d'Adultes	10	5	15
Total Catégorie A	51	33	84
Catégorie B			
Animateur	31	13	44
Chargés de mission cadres moyens	1	-	1
Personnels de maîtrise	1	5	6
Secrétaire administratif des administrations parisiennes	10	7	17
Secrétaire médical et social	3	-	3
Technicien des services opérationnels	1	-	1
Technicien supérieur	1	-	1
Total Catégorie B	48	25	73
Catégorie C			
Adjoint d'animation contractuel	90	13	103
Adjoint d'animation et d'action sportive	98	47	145
Adjoint administratif	22	2	24
Adjoint des établissements d'enseignement	68	27	95
Adjoint technique	7	12	19
Agent spécialisé des écoles maternelles	194	1	195
Agent technique des écoles	923	60	983
Autres	-	-	-
Total catégorie C	1 402	162	1 564
Total général	1 501	220	1 721

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE H11 - NOMBRE DE DÉPARTS PAR MOTIFS EN 2022

1 721 agents ont quitté la DASCO pendant l'année 2022

Départs définitifs	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Décès	8	4	12
Démission	23	9	32
Fin cdd ou accueil occasionnel	858	51	909
Fin d'activité non qualifiée	-	5	5
Fin de contrat	29	7	36
Fin de période d'essai initiative agent	1	-	1
Licenciement faute grave	1	1	2
Mise retraite sur demande agent	185	39	224
Mise retraite pour invalidité	2	-	2
Mise retraite pour limite d'âge	34	11	45
Radiation des cadres	2	2	4
Réintégration après détachement	2	2	4
Révocation	-	2	2
Révocation abandon poste	3	-	3
Rupture anticipée contrat initiative agent	31	6	37
Total départs définitifs	1 179	139	1 318
Départs provisoires	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Affectation autre administration parisienne	15	13	28
Congé longue durée	24	4	28
Congé non rémunéré	1	-	1
Congé parental	59	1	60
Congé sans rémunération convenance personnelle	61	3	64
Congé sans rémunération enfant -8 ans	7	1	8
Congé sans rémunération pour raisons de santé	3	2	5
Congé sans traitement soins conjoint	1	-	1
Détachement collectivité territoriale	22	7	29
Détachement état	9	8	17
Détachement stage FPE	4	1	5
Disponibilité pour convenances personnelles	56	24	80
Disponibilité pour création d'entreprise	1	-	1
Disponibilité pour effectuer des études	1	-	1
Disponibilité pour enfant - de 8 ans	8	5	13
Disponibilité soins handicap/conjoint	4	-	4
Disponibilité pour suivre conjoint	4	5	9
Disponibilité d'office pour raison de santé	17	2	19
DORS maintier 1/1 TB	11	2	13
Fin de contrat	1	-	1
Recrutement emploi non permanent	13	3	16
Total départs provisoires	322	81	403
Total général	1 501	220	1 721

RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES SANCTIONS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE I1 - Les 4 groupes de sanctions

Il existe quatre groupes de sanctions :

Les sanctions du premier groupe : l'avertissement et le blâme (qui sont prises par la direction dont relève l'agent); l'exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours (validation DRH).

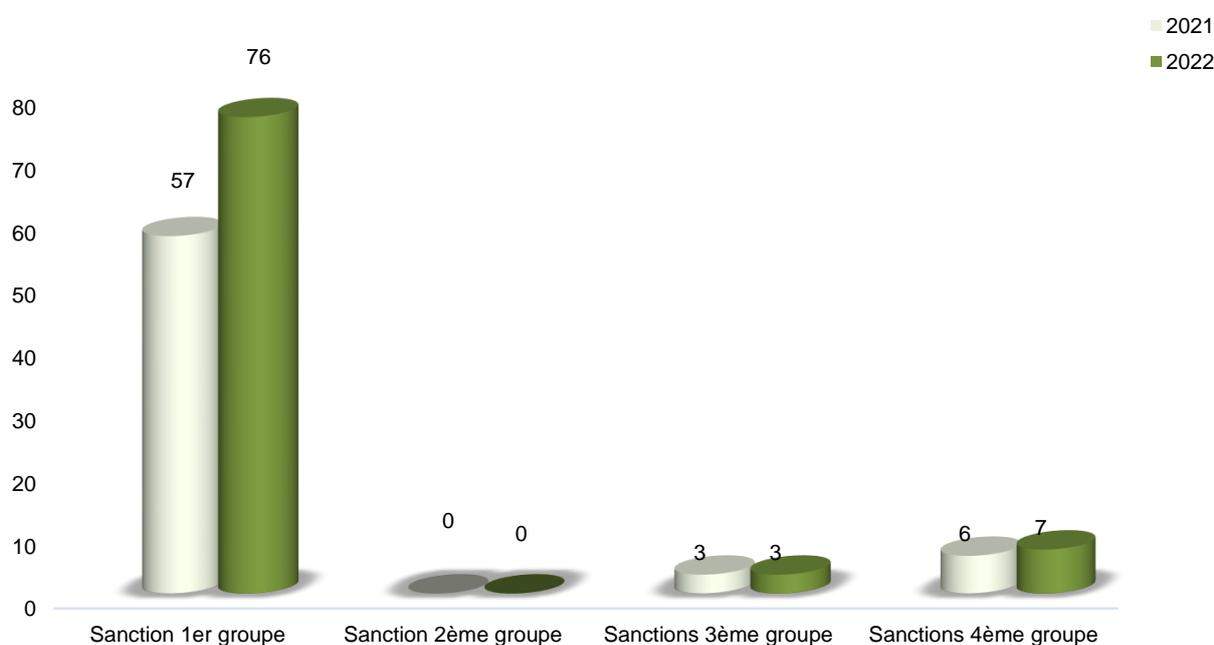
Les sanctions du deuxième groupe : la radiation du tableau d'avancement, l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours).

Les sanctions du troisième groupe : la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de seize jours à deux ans.

Les sanctions du quatrième groupe : la mise à la retraite d'office, la révocation.

Ces trois dernières sont prises après avis de la CAP réunie en formation disciplinaire par la Ville de Paris.

	2021	2022
Sanction 1er groupe	57	76
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	3	3
Sanctions 4ème groupe	6	7
Total	66	86



RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES SANCTIONS

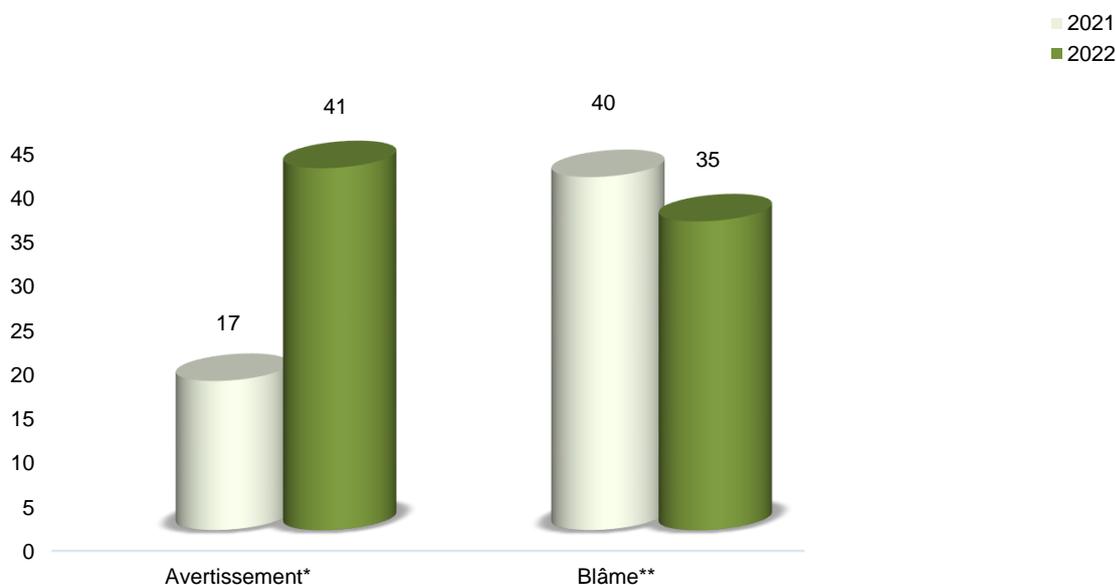
Au 31 décembre 2022

ANNEXE I2 - Les sanctions du premier groupe

	2021	2022
Avertissement*	17	41
Blâme**	40	35
Total	57	76

*Avertissement : seul(s) le (ou les) rapport(s) est (sont) versé(s) au dossier administratif de l'agent. Cette sanction n'a aucune incidence sur le déroulement de la carrière de l'agent ni sur sa rémunération.

**Blâme : L'arrêté, les courriers, les rapports et les éventuels autres documents sont versés au dossier de l'agent. Si aucune autre sanction n'intervient durant 3 ans, l'arrêté est retiré du dossier administratif au terme de ce délai.



Avertissements et blâmes -

	2021	2022
Absences injustifiées, non respect des horaires	8	9
Gestes ou propos inadaptés avec enfants	8	13
Manque de conscience professionnelle	3	14
Manquement à des obligations statutaires	12	11
Manquement au devoir de courtoisie	9	11
Manquement aux règles ou consignes de sécurité	14	16
Refus d'obéissance hiérarchique	3	2
Total	57	76

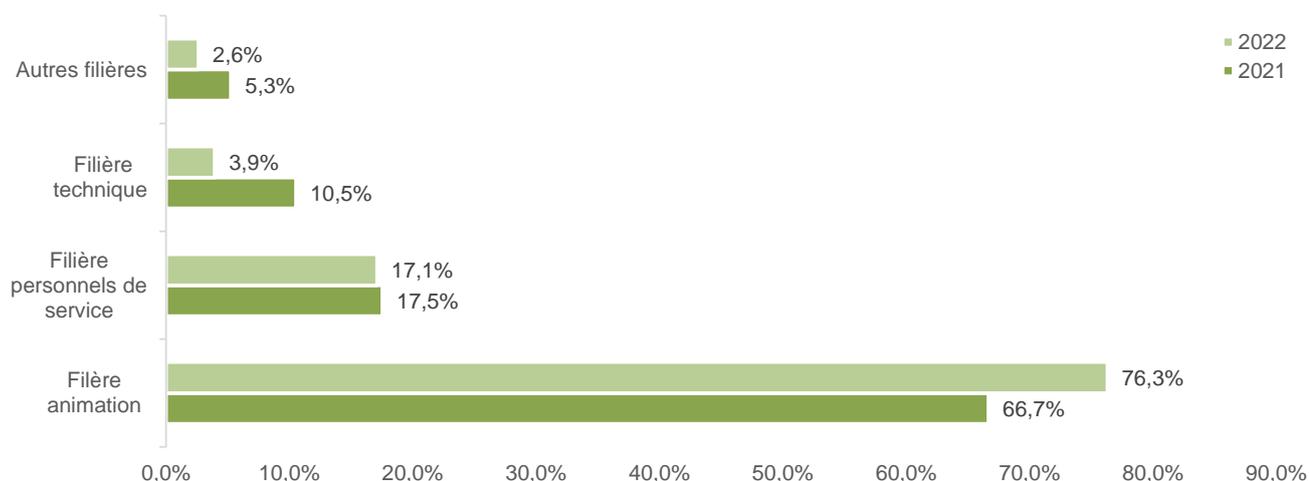
RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES SANCTIONS

Au 31 décembre 2022

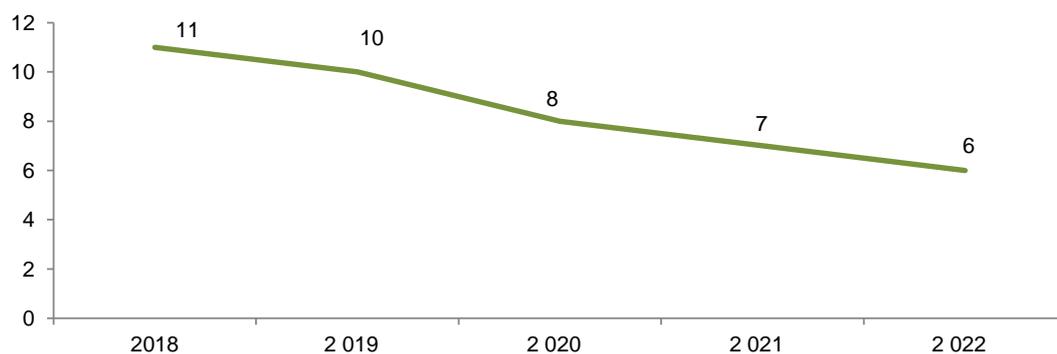
Avertissements et blâmes - Répartition par filière

	2021	2022
Filière animation	38	58
Filière personnels de service	10	13
Filière technique	6	3
Autres filières	3	2
Total	57	76



Les dossiers disciplinaires ayant débouché sur une sanction

	2018	2019	2020	2021	2022
Sanctions prises en Conseil disciplinaire	11	10	8	7	6



RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES ENQUETES ADMINISTRATIVES ET LES SUSPENSIONS

Au 31 décembre 2022

ANNEXE I3 - Les enquêtes administratives

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'enquêtes	0	27	34	17
Durée moyenne d'une enquête tous motifs confondus*	0	138	97	76
Durée moyenne d'une enquête administrative visant des agents suspendus*	0	168	106	86
Nombre d'auditions réalisées	0	48	125	110

*en jours

ANNEXE I4 - Les suspensions

Nombre de suspensions à titre conservatoire

	2019	2020	2021	2022
Nombre de suspensions	24	13	16	18

Suspensions à titre conservatoire - Typologie des motifs

	2019	2020	2021	2022
Maltraitance physique et/ou morale sur enfant	4	3	13	4
Suspicion d'attouchement et/ou conduite inadaptée sur enfant	12	7	1	11
Violences physiques/sexuelles ou harcèlement moral entre adultes	6	0	2	3
Autres*	2	3	0	0

* manquement aux obligations professionnelles/condamnation pénale/casier judiciaire entâché

Suspensions à titre conservatoire - Répartition par filière

	2019	2020	2021	2022
Filière animation	20	12	0	17
Filière sociale/technique	3	0	1	1
Autres filières	1	1	2	0

Issues des dossiers des agents suspendus

	2019	2020	2021	2022
Prise de sanction disciplinaire	11	3	8	7
Agent "réhabilité" et réintégré	2	3	4	2
Fin du lien juridique (vacataires et contractuels)	11	4	4	4
Autres*	7	0	0	1

* CLM d'office, reconversion professionnelle, retraite, agent incarcéré